

**D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES**

AUBAGNE le 20 décembre 2024

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 décembre 2024**

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	35
Excusés	08

Ayant donné procuration :

Mme Hélène JULIEN-TRIC à M. Pascal AGOSTINI,
M. Yohann LEANDRE à M. Alain ROUSSET,
Mme Irène DUPLAN à Mme Magali ROUX,
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ,
Mme Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY à Mme Sophie AMARANTINIS,
Eliette MEZERGUES-MAUTREF à M. Alexandre LATZ,
Mme Michèle BOUGEARL à Mme Joëlle MELIN,
Mme Valérie BOISSON à Mme Clémentine FARDOUX,

Départ de M. Patrice JARQUE à la délibération n° 04-201224
avec mandat à M. Léo MOURNAUD

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	34
Excusés	09

Départ de Mme Monique MOISE-HIRMANN à la délibération n° 17-201224
avec mandat à M. André LEVISSE

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	33
Excusés	10

Départ de M. Jérémy COETTO à la délibération n° 20-201224
avec mandat à M. Jérémy PANGOURASSOU

Départ de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 20-201224
avec mandat à M. Arthur SALONE
Nombre de Conseillers en exercice

43

Présents	31
Excusés	12

Départ de Mme Dominique BENASSAYA-NIVET à la délibération n° 30-201224

avec mandat à M. Denis GRANDJEAN

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	30
Excusés	13

M. le Maire : Avant de commencer le Conseil municipal, le collectif Carrière Borie a souhaité prendre la parole, ce que je leur ai accordé volontiers. Madame, vous vouliez vous exprimer. Je vous en prie.

Mme GIORDANO : Je suis Sandrine GIORDANO et je représente, ce soir, les collectifs Carrière Borie, Habitants du Garlaban, ainsi que La Louve. Mon intervention, Monsieur le Maire, concerne votre refus d'accorder une salle aux associations qui souhaitaient se réunir démocratiquement le 14 décembre 2024. Nous ne comprenons absolument pas ce refus, alors que nous avions procédé à une demande en bonne et due forme auprès de vos services. Les raisons que vous allégez ne sont pas recevables puisque les salles de réunion de la municipalité étaient vides le 14 décembre. Vous ne pouvez pas nous dire le contraire. Nous sommes allés constater et nous avons toutes les preuves.

Nous vous faisons part de notre consternation quant à la censure de notre liberté d'expression citoyenne. Nous constatons douloureusement le mépris et l'irrespect résultant de votre abus de pouvoir. Les réponses différées à nos demandes, ou pire, les absences de réponses bafouent nos droits démocratiques de citoyens, citoyens pleinement et positivement impliqués dans la vie de la cité aubagnaise et qui, de surcroît, contribuent, par le paiement de leurs impôts, au fonctionnement de la ville. Monsieur le Maire, je vous rappelle que les salles réservées aux réunions citoyennes ne sont pas le jouet de votre bon vouloir, ni celui de vos partisans. Or, vos équipes font usage d'intimidation à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme vous.

Monsieur GAZAY, nous ne baisserons pas les bras. C'est ce qu'on vous a déjà dit il y a deux ans. Nous ne les baisserons ni jusqu'à la fin de l'année, ni l'année prochaine, ni en 2026. Nous continuerons à lutter contre le projet de transformer la carrière Borie en décharge et contre la bétonisation d'Aubagne. Nous continuerons à rassembler les Aubagnais à défendre leur liberté d'expression. Pour rappel, c'est un droit républicain fondamental et inaliénable. Nous nous réunirons le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2025. Par conséquent, nous demandons publiquement à la Ville d'Aubagne de nous accorder la salle Ambroise Croizat ou toute salle équivalente. Nous passerons par la procédure habituelle. Nous exigeons que vous respectiez les engagements démocratiques auxquels vous oblige votre fonction de Maire. Depuis que nous avons créé les collectifs, nous ne cessons de vous rappeler vos devoirs. Merci.

M. le Maire : Je vais vous répondre, Madame. Je crois qu'il est important de rappeler ici à tout le monde que le service de la vie associative est la porte d'entrée des associations pour les demandes de prêt de salles en ce qui concerne la salle Ambroise Croizat, la salle Helios, la salle des sociétés et trois salles de réunion à l'espace de la vie associative. Il y a aussi d'autres salles au niveau de la ville. Il y a l'espace des libertés le Bras d'Or qui est composé de salles gérées par le service événementiel. Il y a aussi quelques salles de réunion dans les maisons de quartier qui sont gérées directement par le service vie des quartiers.

Le 20 septembre 2023, la présidente de votre collectif a été reçue par Monsieur Alain ROUSSET, le premier adjoint, par Madame Marie-Laure VINCENSI, qui est la chef de service de la vie associative, et Monsieur Xavier TURPIN, qui est le Directeur de cabinet de la Ville d'Aubagne, pour expliquer à votre présidente les raisons pour lesquelles elle n'avait pas eu de stand à la fête des associations en 2023. À l'époque, l'association ne remplissait pas les critères. Depuis, le collectif est inscrit en préfecture et doté d'une assurance. À l'issue de cette rencontre, la salle Ambroise Croizat vous avait été accordée pour une réunion qui s'était tenue le 25 novembre 2023.

Le 3 septembre 2024, l'association a formulé à la vie associative une demande de salle qui lui a été accordée le 19 octobre pour la salle Ambroise Croizat. En 2024, l'association a été admise à avoir un stand à la fête des associations le 7 septembre 2024. Vous en avez fait, Mesdames et

Messieurs les représentants de l'association, une tribune politique avec des affiches à caractère qui étaient quelque peu diffamatoires puisque vous aviez écrit : « Cet espace naturel, la majorité municipale veut l'assassiner ».

Le 10 septembre, l'association a formulé une autre demande de salle pour le 14 décembre, à laquelle le service de la vie associative a répondu que la salle était réservée par une association de danse, comme indiqué dans le planning de réservation. À la suite de cette réponse, la présidente du collectif a sollicité directement une salle auprès de la maison de quartier du Pin Vert, gérée par la le service de la vie des quartiers. Contrairement à ce qui est dit dans la presse, une réponse claire a été apportée au collectif, à savoir que les salles étaient occupées aux créneaux demandés.

Des intervenants : C'est faux !

M. le Maire : Il faut noter que des créneaux réguliers de salles sont attribués aux associations aubagnaises tout au long de l'année, conformément aux conventions qui les lient avec la Ville. Cela veut dire que la Ville fait confiance aux associations qui réservent plusieurs créneaux afin qu'elles occupent ces salles, comme indiqué dans les plannings. Si ces associations ne sont pas dans cette salle ce jour-là, on n'y peut rien. En tout cas, les réservations avaient été faites par le monde associatif. Enfin, dans l'article du 17 décembre de la Provence, le collectif de la Carrière Borie demande publiquement à la Ville des créneaux de salle pour le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2025, ce que vous venez de renouveler, Madame.

À ce jour, aucune demande n'a été formulée auprès du service de la vie associative. Vous nous en faites la demande aujourd'hui, mais il y a des procédures. Vous la formalisez auprès de la vie associative. Je crois que l'association ne doit pas refuser de respecter les procédures en vigueur. Si vous souhaitez interroger délibérément l'opinion publique et la presse pour faire pression sur la mairie, vous en avez tout à fait le droit. En tout cas, les règles de la mairie sont tout à fait établies. Je voudrais juste vous dire la liste des salles attribuées aux partis politiques et aux syndicats en 2024. La salle Ambroise Croizat a été mise à disposition le dimanche 14 janvier pour les voeux du Parti Communiste Français de 10 heures à 13 heures 30, pour l'assemblée générale du Parti Communiste Français de 13 heures à 19 heures le samedi 17 février, pour l'assemblée générale de la CGT Aubagne de 10 heures à 12 heures le lundi 18 mars et pour la réunion de travail du Modem 13 de 13 heures à 21 heures le samedi 6 avril.

La salle Helios a été prêtée le samedi 14 juin pour la réunion sur la prévention des feux pour le groupe Rassemblé.e.s pour Aubagne de 15 heures à 19 heures. La salle des sociétés a été prêtée à la CFDT le 11 juin et le 25 juin, puis à la commission exécutive de la CGT Aubagne le 4 juillet. La maison de la vie associative a été prêtée à l'association du Parti Communiste Français d'Aubagne de 8 heures à 13 heures et le 7 septembre de 8 heures 30 à 13 heures. Le 16 septembre, l'assemblée générale du Parti Communiste Français à Aubagne s'est tenue également de 8 heures à 13 heures. Enfin, la salle du Bras d'Or, dans laquelle nous sommes aujourd'hui, a été également prêtée le 28 mai, journée du travail, à la CGT de 7 heures et 30 à 17 heures et 30. Vous voyez, Madame, qu'il n'y a pas d'ostracisme vis-à-vis de qui que ce soit. Il y a simplement des procédures à respecter. Quand elles le sont, nous prêtons les salles.

Des intervenants : Vous êtes un menteur !

M. le Maire : Merci, Mesdames et Messieurs. Je vous ai laissé le temps de vous exprimer. J'ai répondu à vos remarques. Vous voyez qu'il n'y a pas d'ostracisme. Je vais donc ouvrir le Conseil municipal. Pour ce faire, je vais procéder à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

M. le Maire : L'appel étant fait et le quorum est atteint, nous allons pouvoir démarrer le Conseil municipal. Comme l'exige le règlement, je propose de désigner notre secrétaire de séance, s'il accepte, Monsieur Zarick KOURICHI. Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2024. Y a-t-il des observations ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Le procès-verbal du 30 septembre 2024 et celui du 18 novembre 2024 vous seront également remis ultérieurement. Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le 25 mars 2025.

Pour information, mes chers collègues, après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les budgets primitifs 2025 qui sont à votre disposition sur la table à côté, le budget principal, le budget annexe des pompes funèbres et le budget annexe du réseau de chaleur. Je

voudrais, si vous le permettez, avant de démarrer les délibérations du Conseil municipal, vous dire quelques mots.

Dans cette assemblée, je tiens à marquer un temps d'hommage et de recueillement face à la tragédie qui frappe Mayotte. Comme vous le savez, le cyclone Chido a dévasté l'île avec une violence inouïe, causant la perte de nombreuses vies et des blessures profondes dans la communauté mahoraise. Le dernier bilan du Ministère de l'Intérieur fait état de plus de 30 morts et de plus de 2 000 blessés, un chiffre qui, hélas, pourrait encore s'alourdir. En signe de solidarité avec les Mahorais touchés par cette catastrophe, les drapeaux de la ville ont été mis en berne dès le lundi 16 décembre. À la demande du Président de la République, un deuil national aura lieu le lundi 23 décembre, où un temps de recueillement sera organisé à 11 heures devant l'Hôtel de Ville.

Nous souhaitons également témoigner notre soutien à nos compatriotes par des actions concrètes. En effet, une urne sera installée à partir de la semaine prochaine dans le hall de l'Hôtel de Ville afin de recueillir les dons des habitants d'Aubagne pour les sinistrés de Mayotte. J'encourage chacune et chacun d'entre vous à participer à cet élan de solidarité qui reflète nos valeurs d'entraide et de fraternité. Je souhaite également apporter mon soutien aux 350 légionnaires du cinquième régiment étranger implanté à Mayotte, qui ont été aussi durement impactés par cet ouragan.

À ce sujet, je vous informe que des dons en numéraire pourront être adressés au foyer d'entraide de la Légion étrangère, à l'amicale des anciens de la Légion étrangère d'Aubagne, ainsi qu'aux associations à but humanitaire. Je vais vous inviter, Mesdames et Messieurs, à observer maintenant une minute de silence en hommage aux victimes de cette catastrophe et en soutien à ceux qui continuent de lutter sur place pour protéger et sauver des vies. Madame MELIN.

Mme MELIN : S'il est possible de rajouter un mot sur Mayotte, je voudrais vous dire que nous avons tous pris la mesure de la gravité de la situation là-bas. Il se trouve que je m'y suis rendue plusieurs fois. Étonnamment, comme cela arrive parfois dans la vie, j'y ai laissé un petit bout de mon cœur parce que c'est véritablement une île et des habitants extrêmement touchants. J'ai eu l'occasion non seulement d'y aller, mais aussi, à la fois au Parlement européen et au Parlement français, travailler sur le problème de Mayotte, qu'on a souvent estimé comme ce petit bout de caillou là-bas, pas très loin des terres australes, qui nous coûte très cher et qui ne sert à rien.

Nous avons eu deux commissions spéciales, dont l'une pour estimer les raisons de la vie chère dans les DOM-TOM, particulièrement à Mayotte. Au moment de la dissolution, nous étions au cours d'une mission sur l'utilisation des fonds européens à Mayotte et dans les DOM-TOM. La situation de Mayotte, au-delà du désastre que vous avez vu, est une île qui cumulait, bien avant le cyclone, énormément de problèmes, encore plus que les autres territoires d'outre-mer.

La situation est, au sens vrai du terme, révolutionnaire dû au problème de l'habitat précaire, avec ce qu'on appelle les bangas. On faisait du décasage banga après banga. Là, la nature s'est chargée de faire un décasage massif immédiat. Je suppose que vous avez tous des connaissances qui vous témoignent de ce qui se passe là-bas, mais mes amis qui y sont me disent : « Ce qui est le plus étonnant, c'est qu'on ne sait pas où sont passés les gens ». C'est quelque chose d'infiniment choquant. On sait qu'il y a beaucoup plus de morts que ce qui est dit parce qu'il y a des enterrements très rapides.

Malgré tout, il y a un problème de population. Là, je fais complètement abstraction de la notion de Comorien ou de Mahorais, c'est véritablement toute la population qui a été touchée en même temps. Au-delà de ce problème populationnel, le problème économique était déjà extrêmement grave avant ces événements. Je crois que tout le monde a pris conscience qu'on ne se démultiplie pas, même si l'on a bien entendu les dons qui ont été faits par différentes fondations et qu'on peut éventuellement faire à titre personnel, et que c'est vraiment tout un système qui est à revoir là-bas. Il faudra que tous, à notre niveau, local ou personnel ou éventuellement dans les prises de position, nous soyons conscients que Mayotte mérite véritablement une attention surdimensionnée.

Je tiens à témoigner ici que Mayotte n'est pas un bout de caillou là-bas au bout du monde, avec officiellement 250 000 personnes alors qu'il y en a 400 000 et peut-être plus, c'est une zone géopolitique tout à fait extraordinaire, tant aussi bien dans l'océan indien que par rapport au canal du Mozambique et tout le contrôle des terres australes et de l'Antarctique, dont tout le monde sait qu'il est bien qu'il y ait des gens sages qui soient sur ces axes, et non pas que des gens qui soient dans une vision prédatrice. Cessons de voir Mayotte comme ce caillou, c'est vraiment une terre extraordinaire avec des gens extraordinaires qui méritent qu'on regarde enfin les choses et qu'on ait peut-être certaines prises de position, vues de Paris, qui soient plus nuancées quant au déplacement de

population et à la reconstruction économique. Je tenais à le dire parce que cela me tient beaucoup à cœur.

M. le Maire : Merci, Madame MELIN. Mayotte, c'est la France. Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je n'ai pas la chance de connaître Mayotte, mais il me semble que ce soir, nous honorions la fonction de représentant politique que nous avons ici en joignant le geste à la parole. De façon raisonnable, sans amputer les équilibres budgétaires, il me semblerait opportun que nous votions une subvention à une association caritative, peut-être à la Fondation de France parce que c'est elle qui, me semble-t-il, assure la solidarité globale. Moi, je proposerais un montant de 10 000 euros parce que cela me semble significatif et raisonnable pour ne pas déséquilibrer davantage le budget de la ville.

M. le Maire : C'est assez récent. On a reçu des éléments venant de la préfecture ou des préfets qui ont ouvert à la fois des comptes et des lieux où les collectivités peuvent effectivement faire des dons. C'était un peu tôt dans le cadre du Conseil municipal pour pouvoir l'acter dans le cadre d'une délibération, donc on le fera au mois de mars. Je crois qu'au mois de mars, Mayotte aura toujours besoin d'argent. On est bien évidemment pour l'idée de le faire passer dans une réglementation et dans des délibérations tout à fait conformes. On le fera véritablement au mois de mars.

Examen de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

01_201224 - Rapport annuel SOLEAM pour 2023.

02_201224 - Rapport annuel FACONEO pour 2023.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Ces propos liminaires étant faits, nous rentrons dans l'ordre du jour du Conseil municipal. La Métropole souhaite qu'on rapporte des rapports annuels d'un certain nombre d'institutions. Il y en a deux qui vont être rapportés par Monsieur ROUSSET, le rapport annuel de la SOLEAM pour l'année 2023, ainsi que le rapport annuel de FACONEO pour la même année. Monsieur ROUSSET, vous avez la parole pour ces deux premiers rapports.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Ville d'Aubagne est actionnaire des sociétés publiques locales SOLEAM et FACONEO. À ce titre et conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée délibérante de la Ville se doit de procéder à un débat relatif à la communication de leurs rapports d'exercice respectifs pour l'année 2023 avant d'en prendre acte. Tel est l'objet de la délibération numéro 1 et de la délibération numéro 2.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions sur ces délibérations ? Madame FARDOUX et Monsieur GRANDJEAN.

Mme FARDOUX : Oui, j'interviens sur les deux premières ainsi que sur la sixième délibération. La SOLEAM a été créée en 2010 pour remplacer l'opérateur Marseille Aménagement, après deux rapports de la Cour des comptes qui pointaient un déficit chronique, après des démêlés judiciaires – le Directeur a écopé de deux ans de prison avec sursis –, on a vu un plan de licenciement, un changement de Direction et de présidence. Si ce que je raconte vous évoque quelque chose, c'est normal parce que c'est exactement ce qui est en train d'arriver. L'histoire se répète.

Actuellement, la SOLEAM est un gouffre financier. Elle est en déficit de 500 000 euros sur l'exercice 2023. Elle ne cesse d'être renflouée par la Métropole, c'est-à-dire avec notre argent à tous, par la subvention d'urgence de 1,2 million d'euros votée le 5 décembre dernier, mais aussi par les différentes avances de trésorerie régulièrement tout au long de l'année par des avenants aux différents contrats de concession. Le management brutal de cette société est pointé du doigt dans la presse, avec un cadre licencié pour harcèlement moral en 2022, après des années de complaisance de la Direction, après plusieurs licenciements contestés aux Prud'hommes, après plusieurs saisines de la Direction du travail concernant le mal-être au travail.

Les deux actuels Directeurs vont être remerciés. Quant au Président, tout le monde sait maintenant que son départ est lié à sa mise en cause dans l'affaire des fausses procurations des municipales de 2020 à Marseille. C'est un désastre. Cette situation est plus qu'inquiétante et concerne nos administrés à deux titres. D'abord parce que le nom du prochain Président, qui circule partout, est le vôtre, Monsieur le Maire, ce que semble confirmer la délibération numéro 6, qui nomme Monsieur CHAMLA à votre place au Conseil d'administration au titre de la Ville, vous permettant d'y être ensuite nommé au titre de la Métropole. Vous cumulez déjà les fonctions de maire, de vice-président de la Métropole et du Département, ainsi que pas mal de présidences d'organismes divers et assez importants pour vous occuper déjà beaucoup. On peut légitimement s'inquiéter de la démultiplication des responsabilités qui, inévitablement, limitent votre temps disponible pour vous occuper de notre ville.

Ensuite, parce que vous avez choisi de confier à la SOLEAM les concessions du centre ancien et du Bras d'Or, comment ne pas s'inquiéter de la qualité du travail qui pourrait être réalisé dans notre ville par une société dysfonctionnant et en bout de course, d'autant que nous avons ici un opérateur local FACONEO, performant et proche de nous. Il est maintenant annoncé que FACONEO va être absorbé par la SOLEAM. C'est décidément toujours le même schéma, toujours la même logique, celle qui a présidé à la création de la Métropole, une grosse machine bien éloignée des populations, sur laquelle on n'a pas de prise. Rappelez-vous le débat du mois dernier sur les collectes d'ordures. Même vous, vice-président de la Métropole, vous nous avouiez que vous ne pouviez rien faire.

M. le Maire : Non, je n'ai pas dit cela.

Mme FARDOUX : On reverra le procès-verbal, si vous voulez. Quand la grosse structure est défaillante à ce point, il y a des raisons de s'inquiéter et nous nous élevons avec force contre la

disparition de FACONEO. Au final, que voyons-nous ? Une société qui plonge pour cause de mauvaise gestion. Vous, au lieu de condamner avec force cette mauvaise gestion, comme vous savez si bien le faire quand ce ne sont pas vos amis qui en sont responsables, vous foncez dedans, en abandonnant l'opérateur historique, en confiant les opérations de notre ville à la structure en péril et en prenant même la présidence. Nous sommes en colère, Monsieur le Maire. Notre ville ne mérite pas cela.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, il y a quelques années, vous avez fait le choix de lier les intérêts de notre ville avec la SOLEAM. Depuis, la société travaille sur différentes opérations de réaménagement à Aubagne, entre autres, celle qui a conduit au désormais célèbre carrefour de l'horloge, qui ne cessera jamais de surprendre les Aubagnais, comme les touristes, qu'ils soient en voiture ou à vélo.

Aujourd'hui, la Ville d'Aubagne pourrait être davantage associée à cette société puisque votre nom circule, comme Madame FARDOUX l'a dit, pour en prendre la présidence. Est-ce vraiment raisonnable quand on lit dans ce rapport qu'on passe de 350 000 euros de déficit en 2022 à un demi-million d'euros de déficit en 2023 et peut-être plusieurs millions d'euros en 2024, quand on apprend que malgré ces déficits, la SOLEAM s'offre 900 mètres carrés de bureaux pour 4 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros de travaux ?

Est-ce bien raisonnable quand on constate qu'en 2023, 20 % des 67 collaborateurs ont quitté la SOLEAM qui a été condamnée aux prud'hommes à 63 000 euros et a dû provisionner pour cette même année 114 000 euros supplémentaires pour quatre des six litiges prud'homaux en cours d'instruction ? Comme par le passé, nous vous disons notre préférence à travailler autant que possible avec l'aménageur historique et de proximité FACONEO. Nous le verrons d'ailleurs dans le rapport suivant, FACONEO, plus sobre dans ses dépenses de fonctionnement, termine l'exercice 2023 avec un excédent budgétaire.

Madame BENASSAYA interviendra sur le rapport de FACONEO. Elle aura l'occasion de dire que FACONEO ne se contente pas de la bonne gestion financière et de demander qu'elle prenne la question de la réhabilitation des logements avec plus d'ambition. Nous allons donc prendre acte de ce rapport, comme nous vous demandons de prendre acte, Monsieur le Maire, de nos réticences à ce que la Ville d'Aubagne s'implique davantage avec la SOLEAM aux déficits chroniques et au mode de gouvernance discutable.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Je voudrais vous remercier de noter le bon fonctionnement de FACONEO, présidé par des élus ici présents qui sont issus du territoire et de la Ville d'Aubagne. Vous nous donnez satisfaction sur quatre années de gestion de FACONEO puisque nous sommes chez FACONEO en tant qu'administrateur depuis quatre ans. Nous prenons acte de cette position. Pour autant, vous vous inquiétez puisque vous avez souhaité répondre, Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX, sur les deux rapports. Lorsqu'une structure ne va pas bien, on s'en inquiète tous. Pour autant, FACONEO a un périmètre d'intervention à l'échelle du territoire d'Aubagne et des communes de ce territoire.

FACONEO a ouvert complètement aussi son organisation à des structures qui font qu'aujourd'hui, FACONEO est une SPL ou est constituée de sociétés SPL, SEM et autres, qui sont performantes, qui rayonnent à l'échelon métropolitain et nous devons tous nous en féliciter parce que nous avons fait passer FACONEO d'une dimension territoriale intéressante à une dimension métropolitaine. Vous nous donnez une satisfaction sur cette gestion de FACONEO. Je crois que les élus qui sont au Conseil d'administration de FACONEO vous en remercient.

Quant à la SOLEAM, elle ne se porte pas bien. Nous avons vu les chiffres. Comme vous, nous avons étudié le rapport. Vous nous indiquez qu'il faut que la SOLEAM change peut-être de gouvernance et se retrouve dans une dynamique vertueuse. Nous prenons acte de vos propos, Mesdames et Messieurs. Quant à ma position personnelle, on aura le temps d'en reparler. Ce ne sont pas des sujets qu'on aborde comme cela, ce sont des sujets qui demandent du temps. Comme vous, j'ai vu, dans la presse, que mon nom était sorti. La presse m'informe parfois, mais je n'ai jamais été interpellé sur le sujet. On ne m'a jamais posé de questions sur ce sujet. Le temps passe. Le mois de février est assez loin. Il va se passer des tas de choses d'ici là, donc restons mesurés, gardons les pieds sur terre et actions ce qui est acté aujourd'hui. Voilà, mes chers collègues, ce que je peux vous répondre les uns et les autres. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Si cela n'a pas de rapport, est-ce qu'on peut juste prendre de l'avance sur la délibération numéro 6 pour que vous puissiez nous exposer la justification du changement de représentant ?

M. le Maire : On y reviendra quand on sera sur la délibération numéro 6 parce que je vois que Madame BENASSAYA veut intervenir aussi. On va prendre acte du rapport numéro 1, si vous êtes d'accord. Madame BENASSAYA voulait intervenir sur le rapport numéro 2. Vous avez la parole, Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous prenons acte de ce rapport. Comme tous ceux que vous nous présentez en Conseil municipal, il est beau. C'est un ouvrage de 36 pages en couleurs. Il donne envie. On nous rappelle que cette société publique locale est outil historique de notre territoire. On y découvre les réalisations 2023, dont deux qui se situent à Aubagne, le fameux BHNS d'une part et le permis de louer d'autre part.

Pour ce qui est du BHNS, vous savez déjà tout le mal que nous en pensons. Les Aubagnaises et les Aubagnais, quelle que soit leur catégorie, habitant ou professionnel, en subissent les nuisances en cette période de travaux intensifs. Les dégâts sont importants chez les commerçants de notre centre-ville et ceux de la zone des Paluds. Les multiples embouteillages sont source de nombreux désagréments. La pollution de l'air qui en résulte marque les poumons de tous les habitants, en particulier les plus fragiles d'entre eux. Nous espérons que son usage répondra aux promesses que vous avez faites. Nous jugerons en son temps.

Pour ce qui est du permis de louer, nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensons. Nous regrettons que son champ d'application soit encore trop restreint, mais il existe désormais et nous espérons que ses premiers résultats seront satisfaisants. En revanche, nous voulons vous rappeler que l'habitat indigne à Aubagne correspond à 4 500 logements, soit 21 % de notre parc. On a pu le voir dans le programme local de l'habitat de février 2024. Le défi est immense. Nous avons déjà eu des alertes sur des risques d'effondrement d'immeubles. Nous vous demandons de vous emparer de ce sujet et de mobiliser les énergies et les budgets sur ce dossier parce qu'il s'agit de la vie et de la dignité de nos concitoyens, mais aussi parce que réhabiliter, aménager et développer l'habitat ancien, c'est autant de terrains qui ne verront pas de nouvelles constructions d'immeubles. Les écologistes se battent pour cela aussi. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET voulait prendre la parole.

M. ROUSSET : Oui. Dans le cadre des travaux du BHNS, c'est FACONEO qui a remporté le marché. C'est une belle mission pour FACONEO. Je me félicite que FACONEO ait pu remporter le marché du BHNS parce que c'est une mission qui a duré deux ans et qui a permis de l'emploi et des résultats. Il y a effectivement des travaux sur la zone des Paluds à cause du BHNS. Les choses s'améliorent. L'été prochain, je pense que tous ces problèmes seront derrière nous puisqu'il y aura la livraison du BHNS. Tous travaux rendent les personnes qui fréquentent les lieux où les travaux se trouvent un peu mécontentes, mais il faut regarder aussi la qualité de l'investissement qui a été fait, à la fois la qualité de l'espace public et le service qui sera rendu à l'ensemble des salariés de la zone.

Sur le permis de louer, vous souhaiteriez que le périmètre soit étendu. Il est opérationnel depuis un an et demi et je m'en félicite parce qu'on était la deuxième ou troisième ville de la Métropole à mettre en place ce permis de louer. Marseille est en premier, mais avec le drame de la rue d'Aubagne... Pourquoi pas agrandir le périmètre ? Après, je reste quand même surpris du chiffre sur l'habitat indigne. Je ne sais pas ce qui correspond au vocable « habitat indigne », mais je regarderai. Voilà ce que j'avais à vous dire là-dessus. Je regrette que mon collègue CHAMLA ne soit pas là. Je suis sûr qu'il aurait répondu de façon beaucoup plus brillante que moi sur ce sujet.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Tout le monde a compris que nous avions pris le problème de l'habitat indigne à bras-le-corps, d'abord avec un protocole LHI qu'on a négocié avec la Métropole, puis avec ce permis de louer que nous avons aussi négocié avec la Métropole. Comme l'a dit Monsieur ROUSSET, nous étions la deuxième commune dans la Métropole à adopter ce permis de louer. On voit que d'autres communes, comme La Ciotat et Auriol, sont en train d'y réfléchir aussi sérieusement. Nous avons été un peu précurseurs. Lors des débats que nous avions eus sur ce sujet, nous avions eu la remarque qui consistait à dire que nous ciblons un périmètre qui est celui du centre ancien et que nous nous autorisons certainement, à l'avenir, de revoir ce périmètre. Nous le regarderons de près.

Tous ces dispositifs qu'on met en place aujourd'hui nous permettront certainement de travailler sur la mise en place d'un OPAHRU sur la commune d'Aubagne en 2025, ce qui nous semble nécessaire. On est en train de discuter avec les services de la Métropole sur ce sujet parce qu'on a mis un certain nombre de dispositifs qui ont permis à la fois aux services de la Métropole et aux services de la Ville d'Aubagne de prendre la mesure de ce sujet sur le centre ancien. On est en réflexion avec la Métropole pour voir comment agrandir ce dispositif, tant sur le plan géographique et territorial que sur le plan de la profondeur puisqu'un OPAHRU est une opération beaucoup plus structurante et structurée. On s'est un peu éloigné du rapport FACONEO. Merci, Madame BENASSAYA, de nous avoir donné un satisfecit sur la gestion de FACONEO. Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je ne veux pas trop prolonger les débats parce qu'on a du travail ce soir, mais pour que tout le monde entende bien, la source est le PLH, le document métropolitain. Il y a 21 % de logements indignes à Aubagne, là où c'est 9 % en moyenne à Marseille et c'est 8 % en moyenne sur la Métropole, nous dit le PLH. C'est un vrai sujet pour nous tous. Vous en êtes conscient et vous l'avez dit. C'est un vrai sujet pour FACONEO. On place le sujet à ce moment-là parce qu'on est dans son champ de compétences.

M. le Maire : Oui. Cela ne vous aura pas échappé non plus que la Métropole a mis en place d'autres outils, comme la SPLAIN, par exemple, qui intervient sur ces sujets à Marseille. Il peut y avoir cet outil ou il peut y en avoir d'autres. Nous avons la chance, avec la Métropole, d'avoir un certain nombre d'outils qui s'adaptent aux situations. Quand on en saura plus, on le partagera avec vous, mais pour le moment, nous sommes en discussion avec la Métropole de manière un peu large sur ces sujets. Ce ne sont pas des sujets simples, ce ne sont pas des sujets qu'on peut aborder, nous, Ville d'Aubagne, seuls, parce que ce sont des sujets qui demandent une expertise et un savoir-faire que nous allons trouver dans des structures métropolitaines, que ce soit FACONEO, la SOLEAM ou la SPLAIN. L'important est qu'on ait un outil d'envergure à la capacité de la Ville d'Aubagne pour pouvoir accompagner nos politiques publiques et, en particulier, cette politique publique de l'habitat. Je crois qu'on peut clore cette deuxième délibération sur le rapport FACONEO en vous demandant de prendre acte, mes chers collègues, de ce rapport annuel 2023.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	35
Excusés	8

03_201224 - Approbation de la restitution à la Commune d'Aubagne de l'activité "Animation, développement et mise en valeur de la filière Argile et gestion des Ateliers Thérèse Neveu" et du personnel associé.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, vous avez encore la main puisque nous sommes toujours en administration générale, avec deux approbations de restitution et une approbation d'avenant. On vous laisse vous exprimer sur les délibérations numéros 3 et 4.

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, je vais à la fois vous présenter le rapport numéro 3 et le rapport numéro 4 qui concernent tous les deux la filière Argile. Je laisserai mon collègue, Patrice JARQUE, développer ce sujet, mais je tenais à vous faire une information préalable. Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération numéro 3, qui ne fait pas apparaître l'article 2. En effet, ce dernier est nécessaire pour donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout acte se rapportant à la restitution de l'activité Argile, comme, par exemple, une convention de transfert de fonds de collection entre la Métropole et la Ville. L'article 2 sera libellé de la façon suivante : « Article 2, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant », par exemple, le transfert de fonds de collection.

Après cette information préalable, je laisse à Monsieur JARQUE le soin de vous parler de la filière Argile, sachant qu'au titre de l'administration générale, dans le cadre de la restitution à la commune d'Aubagne de l'activité animation, développement et mise en valeur de la filière Argile, neuf postes au total seront transférés de la Métropole vers la Ville d'Aubagne à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. JARQUE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un très grand honneur de vous présenter plus en détail cette délibération qui va permettre à la Ville d'Aubagne de reprendre en direct la gestion de la filière Argile à partir du 1^{er} janvier 2025, activité qui était jusqu'alors exercée par la Métropole. Par cet acte fort, nous souhaitons réaffirmer l'ambition de la Ville d'Aubagne d'être reconnue comme capitale de la céramique et des santons.

Comme vous le savez, l'argile, la céramique et les santons font l'histoire de notre ville, de son développement et de son rayonnement, et s'inscrivent depuis longtemps comme le marqueur de notre patrimoine et de notre identité. Aujourd'hui encore, tout à Aubagne nous rappelle nos racines, des dernières cheminées des ateliers d'argile aux plaques des noms de rue en céramique. Cette identité provençale et historique résonne dans notre cœur, dans notre vie locale, dans nos événements.

À Aubagne, la filière Argile représente une dynamique économique forte et reconnue avec plus d'une cinquantaine d'ateliers de potiers, de santonniers, de créchistes et de céramistes qui comprennent plus de 300 salariés, représentant un chiffre d'affaires annuel de près de 20 millions d'euros. C'est grâce à l'action pugnace et déterminée de la Ville d'Aubagne, adossée au réseau des céramistes locaux et nationaux, que nous sommes parvenus à rentrer dans le cercle très fermé des villes membres de la Route européenne de la céramique, aux côtés de la ville de Limoges, pour la France.

Cette distinction unique décernée par le Conseil de l'Europe est une reconnaissance qui nous oblige et qui nous honore. En effet, la Ville d'Aubagne confirme non seulement son statut de ville internationale ouverte sur l'Europe, mais devient aussi ambassadrice des arts de l'argile aux côtés de nos amis italiens de Deruta et de Faenza. Nous en sommes fiers et mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe désormais de faire pleinement rayonner cette richesse de notre territoire.

Forts de cette reconnaissance, nous allons franchir une nouvelle étape dans le développement et le rayonnement de la filière Argile et de l'ensemble de ses acteurs, avec une visibilité et une notoriété accrues grâce aux 23 autres villes et aux 16 pays membres de ce réseau. Ce défi européen, la Ville souhaite le relever dès 2025 avec l'ensemble des acteurs de la filière qui sont l'association des céramistes et santonniers du pays d'Aubagne, l'Office de tourisme, la galerie Argilla, l'école de la céramique et l'ensemble de tous les céramistes aubagnais.

La filière de l'argile est un puissant vecteur d'attractivité économique, sociale et touristique qu'il nous appartient de développer pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Cela va nous permettre de nouer de nouvelles coopérations dans de nombreux domaines, allant de la culture au patrimoine, en passant par l'éducation, la formation et le tourisme, en y associant une variété d'acteurs qui comptent, des entrepreneurs, des institutionnels, des associations, des élus et des opérateurs touristiques et économiques.

Ensemble, avec Limoges en France, Faenza et Deruta en Italie, Deruta étant la ville avec laquelle nous sommes jumelés, et l'ensemble des villes partenaires de la Route européenne de la céramique, la Ville d'Aubagne s'engage à prendre une part active dans la promotion et le développement de ce précieux patrimoine matériel et immatériel pour le bénéfice de nos concitoyens. Nous avons également la chance de disposer de la galerie Argilla où sont exposés plus de 2 000 œuvres originales en céramique, bijoux, arts de la table et pièces de décoration qui contribuent à l'attractivité culturelle et artisanale de notre ville.

La filière Argile est profondément ancrée dans l'ADN de notre territoire. Afin de rayonner davantage, elle doit être gérée au niveau local et s'insérer dans nos politiques d'animation commerciales et culturelles, principalement à l'échelle de notre commune. Aussi, la gestion du Petit Monde de Marcel Pagnol, les ateliers Thérèse Neveu et l'animation de l'ensemble des volets culturels, patrimoniaux, économiques et artisanaux de la filière seront portés par l'Office de tourisme au travers d'une orientation impulsée par la Ville à partir de l'année prochaine.

Nous pouvons compter sur l'engagement et le professionnalisme d'une dizaine d'agents territoriaux qui s'impliqueront dans la valorisation et le développement de cette filière. Notre Ville d'Aubagne continuera de rayonner tout au long de l'année 2025 avec la biennale Argilla, célèbre marché international de la céramique qui aura lieu les 9 et 10 août prochain, avec comme invitée d'honneur l'Italie, et un point d'orgue sur notre ville jumelée Deruta, le marché d'hiver et d'été, ainsi que la fête du Santon pendant les fêtes de Noël. La biennale Argilla 2025 aura donc une résonance particulière cette année puisque nous mettons à l'honneur les villes et les pays membres de la Route européenne de la céramique.

Mesdames et Messieurs, je ne peux terminer mon intervention sans remercier le réseau d'hommes et de femmes dotés d'un savoir-faire unique dans l'art de la poterie, de la céramique et du Santon. Cette transmission est essentielle au maintien de notre savoir-faire et nous pouvons en être fiers collectivement. Je salue personnellement chacun des artisans, entrepreneurs et passeurs de ce savoir-faire qui, par leur présence au sein de la galerie Argilla, dans nos boutiques ou lors de nos marchés à la céramique et au Santon, œuvrent et s'engagent pour le rayonnement de notre patrimoine. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur JARQUE. Madame GIOVANNANGELI.

Mme GIOVANNANGELI : Je vais essayer d'être brève parce qu'un certain nombre de personnes ici savent à quel point l'argile céramique est une question centrale pour notre ville, comme on vient de l'entendre. Elle me tient particulièrement à cœur. Vous avez présenté une délibération qui nous réjouit évidemment dans la mesure où on va peut-être retrouver la proximité qu'on a un peu perdue avec le basculement en Métropole. C'est une filière exigeante dans la mesure où les défis que vous nous avez annoncés viennent tout droit de l'histoire qui a été faite d'année en année dans cette ville et ce, depuis les années 1970-1980, au moment où l'industrie de l'argile périclitait.

Il y a une histoire qui montre que la Ville n'a jamais abandonné cette filière et qu'elle a su, dans les années 1990 en particulier, au moment où il y a eu la création de l'école de céramique, trouver des chemins nouveaux. Cela s'est sans cesse régénéré avec la création d'Argilla, avec un certain nombre de secteurs qui se sont développés. Incrire l'argile dans le secteur économique a été, pour la Communauté d'agglomération, une question centrale qui permettait de lier l'artisanat, la culture, l'économie, la formation et permettre de reconnaître à la fois le savoir-faire et le talent des artisans locaux, mais aussi de créer des vocations et de permettre d'avoir une ville qui soit repérée en France et en Europe, voire au-delà.

Le défi que vous avez annoncé pour 2025 nous fait regarder la chose avec beaucoup de vigilance. J'imagine que vous avez également cette vigilance parce qu'elle existe à plusieurs titres. Après l'abandon du pôle régional qui était prévu à la place des locaux où se trouve désormais Sibell à la Tourtelle, qui permettait justement de continuer à développer la filière et de voir encore de la création économique, artisanale, artistique et patrimoniale dans cette ville, qui a donné un sacré coup d'arrêt à la filière, cette perspective de 2025 doit nous remettre en tête qu'on a vraiment besoin de continuer à innover en la matière, qu'on ne doit pas oublier à la fois le macro puisqu'il est question d'un défi européen et le micro avec des artisans, en particulier des artisans qui sont au centre-ville et qui ne sont pas toujours bien logés. Il faudra vraiment faire attention à ce qu'ils siègent.

Un certain nombre d'entre eux sont visibles parce qu'ils ont une vitrine avec l'Argilla, mais il faut qu'ils soient signalés différemment et accueillis différemment. Ils font partie des rares commerces qu'il reste encore au centre-ville et qui demeurent coûte que coûte. Il faut arriver à tenir ces deux bouts d'une proximité et d'artisans locaux qui ne comptent pas leurs heures ni leurs efforts pour faire de la production locale ici et maintenant. Dans un même temps, il ne faut pas lâcher les questions européennes que nous avons devant nous. Nous pouvons nous réjouir que cette filière revienne dans le giron de la ville. À suivre. Nous serons évidemment très vigilants pour la suite.

M. le Maire : Merci, Madame GIOVANNANGELI. Je crois qu'on partage vraiment la totalité de vos propos, avec ce double axe qu'est le très local. Je vous encourage à aller faire un petit tour demain rue Rastègue et rue Martineau où les commerçants vont fêter Noël. Vous verrez qu'il y a plusieurs santonniers qui se sont installés. Si vous n'y êtes pas allée récemment, vous verrez qu'il y a plusieurs boutiques de santonniers qui sont en train de s'installer et on doit les accompagner sur le plan local. Comme l'a dit Patrice JARQUE il y a quelques instants, il ne faut pas hésiter à travailler sur cette notion d'attractivité et de rayonnement européen parce que c'est quelque chose qu'il nous faut aussi projeter.

Hier, nous étions sur le marché de Noël avec une centaine d'Aubagnais, mais aussi tout le monde du territoire puisque c'est la Métropole qui gérait encore, pour la dernière fois, ce concours de peinture des Santons. C'est un travail de fond qu'on mène au niveau des écoles, de nos enfants, pour qu'ils prennent conscience que l'une des identités d'Aubagne tourne autour de l'argile. Merci pour vos propos parce qu'ils sont vraiment partagés par l'ensemble du Conseil.

Mme GIOVANNANGELI : Si je peux me permettre une chose, Monsieur le Maire, vous avez évoqué les santons, mais n'oublions pas qu'il y a les céramiques également.

M. le Maire : On est en période de Noël, donc je parle des santons, mais on va développer la Route européenne de la céramique. C'est une annonce qui a eu lieu il y a quelques semaines de cela. C'est exceptionnel. Je le dis à la presse, qui n'a pas bien pris la mesure de ce que représentait cette annonce. Je vous regarde en face, Mesdames et Messieurs les journalistes. Parmi les villes européennes de la céramique, il y a deux villes en France, l'une qui s'appelle Limoges, qui est connue pour sa porcelaine, qui est une ville fantastique de ce côté, et Aubagne, qui vient d'être reconnue par le gratin européen et notamment par la Commission européenne des routes au sens large, mais pour cette route particulière qui est la Route de la céramique. Madame GIOVANNANGELI, on vous garde encore de belles annonces pour 2025, si vous nous le permettez. Merci pour votre intervention.

Je voudrais saluer Patrice JARQUE, qui va devoir nous quitter, parce que c'est lui la star du moment. Il est attendu sur le plateau de France 3 pour le 19/20 en direct puisqu'aujourd'hui, France 3 est venu faire le 13 heures sur le village des Santons d'Aubagne et qu'ils vont y refaire le 19 heures. Tu es presque à l'heure, Patrice. Je ne sais pas s'ils ont décalé le journal pour toi, mais merci pour ton intervention. On te salue. Je mets aux voix cette délibération numéro 3. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération n°03_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	35
Excusés	8

04_201224 - Approbation de l'Avenant n°1 à la Délégation de Service Public SEMAGORA.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Sur la délibération numéro 4, Monsieur ROUSSET, je crois que vous n'avez pas complètement expliqué la délibération.

M. ROUSSET : Je vais compléter mes propos, Monsieur le Maire. En égard à la restitution à la Commune de l'activité animation, développement, mise en valeur de la filière Argile et gestion des ateliers Thérèse NEVEU, la Ville devient partie prenante du contrat de DSP SEMAGORA et elle se substitue à la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant les activités de délégataire.

M. le Maire : Oui, c'est la conséquence du fait que la filière revienne à la Ville d'Aubagne. Tout ce qui était convention entre la SEMAGORA et la Métropole devient convention entre la SEMAGORA et la Ville d'Aubagne. Madame MELIN.

Mme MELIN : J'ai une petite question. Notre collègue, Madame MENET, est présidente de SEMAGORA ? Est-ce qu'elle est toujours en fonction ?

M. le Maire : Oui, c'est pour cela que nous ne l'avons pas fait rapporter. Nous allons lui demander de se déporter sur la délibération.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée avec le déport de Madame MENET.

La délibération n°04_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

05_201224 - Approbation de l'intégration de la Commune d'Aubagne en qualité de membre actif de l'Association Mobilidées.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, c'est toujours à vous pour la délibération numéro 5 concernant l'intégration de la commune d'Aubagne en qualité de membre actif de l'association Mobilidées.

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, là aussi, je vais faire comme pour la filière Argile. C'est une délibération qui propose d'approuver cette intégration, mais je vais laisser la parole à mon collègue Laurent GUEDJ pour dérouler un peu plus longuement les actions de cette association.

M. GUEDJ : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur ROUSSET. Effectivement, la Ville d'Aubagne devient membre actif de l'association Mobilidées pour plusieurs raisons. La principale raison est que Mobilidées participe pleinement aux travaux de mise en place du Plan vélo et marche. Cela faisait l'objet d'une discussion lors du dernier Conseil municipal puisque Mobilidées participe notamment dans une première phase pour relier toutes les pistes cyclables actuelles sur le territoire d'Aubagne de façon construite et avec des arbitrages qui sont faits en comité de pilotage, notamment avec le représentant des services techniques de la Ville d'Aubagne.

Le deuxième rôle prépondérant que joue Mobilidées dans le Plan vélo et marche, c'est la recherche de subventions. Les dossiers sont en train d'être montés et vont être adressés en début d'année 2025 pour obtenir des subventions, pour entretenir les pistes cyclables existantes, pour refaire le marquage au sol des pistes cyclables et pour mettre en place à terme des structures anti-franchissement pour les zones de piétonnisation qui vont être dessinées sur l'horizon 2025 sur la Ville d'Aubagne.

Sur tous ces sujets, Mobilidées joue un rôle important. La Ville d'Aubagne veut devenir membre de l'association Mobilidées parce qu'on travaille ensemble en amont sur ces comités de pilotage et qu'il est important pour la Ville d'Aubagne, étant membre actif, de voir comment travaille Mobilidées et de donner des orientations, y compris de l'interne et pas seulement en comité de pilotage du Plan vélo et marche, pour avoir des résultats satisfaisants. Voilà l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur GUEDJ. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°05_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

06_201224 - Approbation de la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.).

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro 6.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil municipal a délibéré le 13 octobre 2020 afin de désigner un représentant de la Ville d'Aubagne au titre de sa participation au capital de la Société publique Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise, la SOLEAM, au sein de son Conseil d'administration. En raison d'un remaniement de la composition de cette instance, il convient aujourd'hui de désigner Monsieur Franck-Clément CHAMLA en qualité de représentant de la Commune afin de lui permettre de siéger.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Reformulez votre question, Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Nous n'avons pas bien compris ce qui donnait lieu à une nécessité de changement.

M. le Maire : Il peut y avoir plusieurs raisons. L'une d'entre elles est qu'il est souhaitable qu'un certain nombre d'élus de la Ville d'Aubagne, qui sont arrivés notamment en 2020 et qui avaient pris un certain nombre de délégations et de fonctions, en empruntent de nouvelles après avoir pris la dimension de leur délégation. C'est notamment le cas de Monsieur GUEDJ qui représentera la Ville d'Aubagne au niveau de Mobilidées. Nous pensons que Monsieur CHAMLA a fait un très beau travail au niveau de l'habitat indigne. Etant donné qu'il a comme délégation l'habitat, nous souhaitons qu'il soit plus impliqué dans la représentation de la Ville d'Aubagne au sein de cet organisme qui s'appelle la SOLEAM. C'est l'une des explications. Il se pourrait qu'il y en ait d'autres, Madame FARDOUX, mais celle-ci est déjà très importante.

Mme FARDOUX : Excusez-moi, on passe notre temps à dire qu'on a vraiment un problème de transparence dans ce Conseil municipal, vous nous dites : « Monsieur CHAMLA est un homme formidable, il a pris la mesure de sa fonction et on lui permet de faire des choses nouvelles », je l'entends bien et je n'ai pas de commentaires à faire sur cette affirmation, mais nous vous interpellons sur la base d'articles de presse qui disent que vous allez prendre la présidence de la SOLEAM. Vous ne nous répondez pas et c'est vraiment un problème. Nous avons donné des raisons objectives sur le fait que cette prise de fonction pouvait perturber un certain nombre d'habitants de cette ville. Vous ne voulez pas en parler ce soir. Je ne sais pas si nous en parlerons un jour ou si nous l'apprendrons de manière définitive dans la presse, comme d'habitude.

M. le Maire : Madame FARDOUX, je vous ai répondu, je vous ai dit qu'il y a un temps pour tout, je vous ai dit qu'il y a des décisions qui ne sont pas prises et que vous en serez informés lorsqu'elles seront prises. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qui se passera en février ou en mars. Madame FARDOUX, il se passe des tas de choses aujourd'hui. Comme vous le voyez, les gouvernements ne tiennent pas plus de trois mois.

Mme FARDOUX : Si vous vous comparez vous-même au gouvernement, Monsieur GAZAY, excusez-moi...

M. le Maire : Je ne me compare pas au gouvernement. Je vous dis que le monde est changeant. En l'état actuel de la situation, voilà la réponse que je peux vous apporter. Il n'y a rien de décidé à ce jour. Nous en reparlerons quand nous pourrons en reparler. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je vous ai donné une explication qui était celle d'avoir Monsieur CHAMLA comme représentant à la SOLEAM, qui nous paraît, au niveau du Conseil municipal, comme étant une excellente chose, un Aubagnais de plus qui rayonne au sein de l'institution métropolitaine. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération numéro 6. Qui ne prend pas part au vote ? Madame MELIN et Monsieur GRANDJEAN. Qui vote contre ?

Mme FARDOUX : Je ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Le reste du Conseil municipal vote cette délibération.

La délibération n°06_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

07_201224 - Rapport d'activité de la SPL l'Eau des Collines – Exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur André LEVISSE, Neuvième Adjoint

M. le Maire : Nous avons un rapport d'activité de la SPL l'Eau des Collines. C'est Monsieur LEVISSE qui va la rapporter. Vous nous aviez déjà dit quelques mots lors du précédent Conseil municipal, mais comme vous l'aviez souligné à ce moment-là, nous nous devions d'avoir ce rapport d'activité, qui n'était pas complètement arrivé au niveau de la Ville d'Aubagne. Aujourd'hui, il l'est, donc on va vous laisser le soin de nous présenter ce rapport d'activité.

M. LEVISSE : Merci. Je fais les deux délibérations numéros 7 et 8 puisque ce sont deux documents qui ont trait à la même entité. Avoir ce rapport en discussion était une demande et c'est vrai que c'est un service important pour nos concitoyens. Je pense qu'on n'en avait jamais parlé directement ici, si ce n'est peut-être quand on révisait les prix. Je ne sais pas si le rapport est beau, mais il fait 325 pages, donc je vais essayer de ne pas prendre trop de temps la veille de Noël pour cela. Je répondrai aux questions. Je vais peut-être prendre quelques vignettes pour illustrer ce qui me semble important là-dedans.

On a fêté les dix ans. C'était un bel événement. Il y avait beaucoup de monde qui était venu se renseigner sur ce que sont les métiers assez techniques de l'eau et de l'assainissement en septembre. Ce sont dix ans sur lesquels on ne fait pas de plans, mais on mesure des résultats. Ce rapport aligne des chiffres et des résultats. On a voulu qu'il y ait beaucoup d'investissements dès le début et que tout ce qu'on puisse faire se retrouve dans le sol. Je vais répéter le slogan « l'eau et l'assainissement, l'essentiel est invisible pour les yeux ». C'est vraiment ce qu'on met dans le sol qui compte.

À mon sens, je pense que dès le début, on a mis deux fois plus d'investissements dans les tuyaux, dans les canalisations et un peu dans les usines, que ce qui était fait auparavant. Pour donner des chiffres, en moyenne, sur les années à venir, on met entre 3 et 4 millions d'euros. Sur les années récentes, il y a eu de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros parce qu'il y a de gros travaux de type dévoiement pour le Val'Tram. Vous avez sans doute vu ces énormes canalisations sur le Cour Voltaire.

Il y a aussi une seconde vignette, qui concerne l'économie d'eau. Vous aurez peut-être noté qu'il y a, d'une part, l'économie d'eau que les citoyens et les entreprises font. Sur dix ans, les volumes baissent de 1 à 2 % par an parce qu'on installe des moyens pour faire plus attention. Il y a, d'autre part, un aspect pertes, qui sont passées de 17 % à 12 % l'année dernière à Aubagne. Cela fait quand même une réduction de 35 % des pertes sur quelques années. Cela prouve aussi le travail et la focalisation sur l'économie d'eau.

Autre vignette que j'aimerais souligner et que vous avez peut-être vue, il s'agit des travaux sur l'ovoïde. C'est une énorme canalisation d'assainissement qui passe sous la rue de la République, dans l'ancienne rivière du Merlançon, qui emmène l'ensemble de nos boues d'assainissement jusqu'à la station du Géolide qui se trouve sous le Vélodrome. Ce tunnel a 130 ans et il n'avait quasiment jamais été entretenu. On a pris l'entretien à bras-le-corps. Certains se souviennent peut-être de l'effondrement qui avait quand même eu lieu au pont de la Californie. Il y a un travail continu et assez invisible pour les yeux, sauf si vous passez par La Penne-sur-Huveaune où vous pouvez voir ces grosses canalisations. Chaque année, on investit quelques millions d'euros pour refaire cet ouvrage qui a 130 ans et qui est essentiel pour toute notre vallée.

Autre vignette qui concerne plutôt le modèle managérial, on a une société publique, mais on a voulu que ce ne soit pas du tout incompatible avec une notion de résultat. On mesure des résultats comme les décrochés téléphoniques, le nombre d'interventions, les rendements, les coûts, etc. C'est lié à un contrat d'objectifs qui est partagé par le personnel. C'est une chose assez innovante de façon managériale dans le secteur public.

Encore une petite vignette sur le digital parce qu'on en a beaucoup parlé ici. Tout le déploiement de la télérègle, c'est-à-dire des compteurs intelligents, ce qui faisait partie, Monsieur le Maire, de votre idée de ville intelligente, c'est une des contributions à l'édifice, avec ce qu'on fait aussi sur le chauffage et ce qu'on fera sur l'arrosage. Tous les compteurs ont été remplacés. Je crois que 95 ou 98 % relèvent tous les jours leur consommation. En termes de bénéfices pour les citoyens, cela a permis 1 000 alertes qui ont été envoyées à chacun d'entre nous, chez votre voisin, pour dire qu'il y a une consommation anormale, peut-être une fuite ou autre. Ce sont 1 000 citoyens qui nous remercient pour ce nouveau service plus digital.

Un zoom sur l'exploration parce qu'on parle de choses très terre à terre comme livrer de l'eau dans nos tuyaux, mais il y a aussi des choses plus lointaines. Comme vous l'aurez vu, il y a un forage d'exploration. Le but n'est pas d'exploiter directement, mais de savoir quelle est l'eau qui coule sous nos terres. L'essentiel de nos besoins est couvert pour longtemps par le canal de Marseille, mais le forage qui s'est fait, qui est piloté par la SPL l'Eau des Collines et sous notre administration, est au col de l'Ange. C'est un forage majeur à 320 mètres, sous le niveau de la mer, qui a permis de trouver beaucoup d'eau de canaux hercyniens. Dans le plan général, en s'inscrivant dans un contexte quasiment régional, allant même plus loin que la Métropole, il permet de faire en sorte que toutes les villes de la région soient sécurisées, c'est-à-dire qu'il y ait toujours deux sources d'eau et des capacités doubles de façon à ce qu'on puisse servir nos concitoyens si une usine ne marche plus pour x raisons.

Enfin, je finirai sur le prix. On a toujours voulu que cette société ait des coûts qui soient bien maîtrisés. On a dit qu'on investissait beaucoup plus qu'avant, mais comme les coûts sont maîtrisés, cela se traduit par des prix qui sont très intéressants pour les citoyens. Je l'avais signalé dans le rapport métropolitain la dernière fois. Le prix que l'Aubagnais paye est 25 % en dessous du prix moyen de la Métropole, donc on est dans des excellents prix. On a toujours voulu garder une dimension extrêmement sociale à ce prix. Pour l'eau vitale, on est sur les 30 mètres cubes. C'est vrai que c'est une petite consommation, mais cela suffit pour un couple sans enfant, par exemple. Pour ces 30 mètres cubes, on est les moins chers de tous. L'eau gratuite de Roquevaire, dans la mesure où le mètre cube est à zéro, mais qu'il faut payer 55 euros d'abonnement, cela fait que vos 10 premiers mètres cubes vous coûtent 55 euros, alors qu'ils vous en coûtent 30 euros à Aubagne, c'est-à-dire 75 % moins cher. On est nettement moins cher que le gratuit des autres. Je prends les questions.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. Y a-t-il des interventions ? Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Je voudrais commencer par me réjouir parce qu'on a le rapport 2023 avant la fin de 2024. Celui de 2022 était arrivé en mars 2023, donc cela veut dire qu'on progresse. Peut-être qu'un jour, on aura ce rapport dans des délais raisonnables et peut-être qu'un jour, rêvons, dans les délais réglementaires.

M. le Maire : Restez dans l'esprit de Noël, Madame FARDOUX. Cela vous va si bien.

Mme FARDOUX : Je me réjouis. Ceci dit, comme Monsieur LEVISSE l'a dit, ce rapport refait 325 pages que nous avons à étudier en cinq jours ouvrés, en plus de tous les autres points de l'ordre du jour. C'est compliqué de se réjouir très longtemps. Quitte à attendre 11 mois, on aurait apprécié l'avoir quelques jours avant. Cela nous aurait permis de travailler de façon encore plus performante, mais pour cela, il faudrait concéder à l'opposition plus que ce qui est exigé par les textes, et nous avons compris depuis longtemps que ce n'était pas l'ambiance dans ce Conseil municipal.

Pour en venir au contenu, je vais rebondir sur certains points qui ont été abordés par Monsieur LEVISSE concernant les forages de secours. Vous nous avez parlé du forage exploratoire qui est à Cuges-les-Pins, et vous nous avez dit qu'on avait trouvé tellement d'eau que cela allait pouvoir alimenter toutes les villes du territoire. Est-ce vraiment ce qui est prévu ? Cela ne paraît pas très simple d'acheminer de l'eau de Cuges-les-Pins jusqu'à Aubagne ou jusqu'à La Penne-sur-Huveaune. Ces forages sont nécessaires quand il y a un incident sur le canal de Marseille, quand il y a des travaux de maintenance ou des choses comme cela. On a un problème avec les deux forages qui sont sur le territoire d'Aubagne, qui sont un peu à bout de course et qui dépassent le volume pour lequel on a le droit de forer et d'utiliser l'eau, notamment en lien avec la qualité de l'eau. On aimerait avoir plus d'informations sur les solutions qui sont envisagées pour peut-être diversifier les forages de secours, mais sur la commune.

En second point, vous avez parlé des travaux liés aux déplacements de canalisations liés aux travaux du Val'Tram et du Bus+. On travaille avec 2 millions d'euros chaque année, donc c'est quand même significatif. On regrette qu'ils ne soient pas à la charge de la Métropole, mais de la SPL. Ils finissent quand même sur les factures des usagers. Cela ne nous paraît pas tout à fait juste. Si ces travaux avaient été mis dans les travaux de transport, ils auraient pu bénéficier de subventions conséquentes à différents niveaux.

Sur l'ovoïde, vous nous avez dit qu'il y avait des travaux et on le constate, mais on voudrait bien savoir quand ces travaux seront terminés. Il y a des éboulements. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur LEVISSE, mais ces éboulements ont des conséquences sanitaires puisqu'il s'agit de conduits d'eaux usées qui débordent dans l'Huveaune régulièrement, avec des volumes tellement conséquents que l'Etat a fini par saisir la justice pour que la Métropole réalise les travaux d'ampleur qui sont nécessaires. On voudrait des nouvelles de cette saisine de la justice et des délais dans lesquels on pourra enfin se dire que l'ovoïde ne débordera plus dans l'Huveaune. Merci.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Je vais rebondir sur quelques points soulevés par Monsieur LEVISSE. D'abord, j'aimerais dire que cette journée du mois de septembre, qui était une journée de communication, était très réussie. J'étais partie pour y faire un petit tour d'un quart d'heure ou vingt minutes, mais je suis restée deux heures parce que s'était parfaitement présenté et cela a parfaitement montré tous les efforts qui ont été faits, entre autres, sur les déperditions d'eau et les techniques utilisées.

Vous avez soulevé deux problèmes qui me semblent majeurs, qui sont les réserves d'eau dont nous disposons localement, avec toutes ces rivières, particulièrement la très grosse rivière de Roquefort-la-Bédoule, et toutes les failles qui sont donc répertoriées également sur Cuges-les-Pins, au col de l'Ange et à différents endroits. C'est fondamental puisqu'on sait que dans les années à venir, cette indépendance de l'eau sera totale et qu'on ne pourra pas continuer de compter uniquement sur le canal de Marseille, le canal EDF et le canal de Provence. Il faut anticiper.

Je voudrais aborder un point. Je ne sais pas si vous avez plus d'informations que cela, mais il y a un projet de loi dont je tiens à vous faire part sur la séparation du traitement de l'eau, de l'adduction de l'eau et de l'assainissement. Quand j'avais interrogé le responsable de la SPL, il m'avait dit qu'ils étaient assez opposés à la séparation de ces deux fonctions qui sont le cœur de leur activité. Est-ce que vous avez des informations plus précises ? Est-ce que cette double fonction pourra se pérenniser ? Elle me semble relever du bon sens, mais peut-être pas pour tout le monde puisqu'il est dans les tuyaux de les séparer.

M. LEVISSE : Je vais prendre le forage d'exploration. C'est bien un forage d'exploration, ce n'est pas du secours, ce n'est pas de l'exploitation. Le but est de savoir où passent exactement les rivières souterraines, au cas où on en aurait besoin, mais dans un schéma très large qui est de se dire : « Dans 30 ans, si la Provence a besoin de ceci ou de cela, où allons-nous mettre les usines futures ? » C'est fait avec l'Agence de l'eau et avec l'université d'Aix-Marseille. On est à ce stade. Cela n'a rien à voir avec « il faut que je pompe plus dans le forage de secours du Pin Vert » ou que sais-je. Il s'agit vraiment de l'exploration importante et assez scientifiquement avancée. C'est plutôt en ce sens que je souhaitais le souligner.

Ici, nous n'avons pas de problème de forages qui sont en perte. L'essentiel de nos ressources vient du canal de Marseille, qui n'a pas de problème. Les problèmes d'eau qu'on peut éventuellement avoir sont plutôt sur de l'irrigation dans la plaine de La Crau, par exemple. Les capacités que nous avons pour faire de l'eau potable et même de l'eau industrielle pour les quelques industries qui en consomment beaucoup sur notre territoire sont de 5 % de l'eau consommée au total. On a encore de quoi prendre une douche, même un bain. Il y a un schéma général qui est de sécuriser pour être sûr qu'on a des sources en quantité, c'est-à-dire qu'on puisse tenir trois mois si, pour X raisons, il y a une météorite qui tombe sur l'usine du Pin Vert. Aujourd'hui, on ne sait pas tenir cela. La loi nous demande d'y réfléchir.

Concernant la séparation des deux, je n'ai pas d'information sur la loi, vous êtes mieux placée que moi sur ce sujet, Madame MELIN. Ce qu'on a constaté, c'est que c'était extrêmement efficace d'avoir l'eau et l'assainissement ensemble dans la même structure parce que ce sont des réseaux qui coulent l'un à côté de l'autre. Quand vous déplacez un tractopelle pour refaire une canalisation, vous en faites plutôt deux. Quand vous avez un usager, il paye sur la même facture. Cela évite la multiplication des démarches et c'est assez efficace. À Marseille, ce n'est pas du tout la même structure puisqu'il y a SUEZ qui a l'assainissement et la SEM qui a l'eau potable. Nous, on voit beaucoup de synergies. Si demain, il fallait faire différemment, cela marcherait quand même, mais on serait un peu plus coûteux.

Sur les travaux de l'ovoïde, c'est un ouvrage qui a 130 ans et il ne sera pas réparé tout de suite. On fait beaucoup d'efforts là-dessus. Il y a eu une exploration entièrement en drone à l'intérieur pour réparer ce qu'il faut réparer. Je pense que cela va mettre une bonne dizaine d'années avant que ce soit correctement réparé. On n'arrive pas à tout faire pour X raisons qui ne sont pas seulement budgétaires. Quand vous intervenez sur un ouvrage comme celui-ci, si vous ne pouvez pas arrêter toute la circulation, il faut la dévier. Vous ne pouvez pas juste fermer l'autoroute pendant 10 ans.

Sur le débordement, je ne suis pas sûr que tout le monde soit au courant, mais il y a eu un débordement de ce tuyau d'assainissement majeur au niveau des Escourtines, à la limite de La Penne-sur-Huveaune et de Marseille. L'égout en aval, c'est-à-dire à Marseille, était bouché et quand cela remonte, cela déborde. Le lieu du débordement est sur la commune de La Penne-sur-Huveaune, dans le périmètre de la société qui nous occupe. La cause du débordement est sur le même ouvrage qui est un ouvrage partagé, mais qui est plutôt à Marseille avec un effondrement. Effectivement, il y a eu une intervention de la préfecture en disant : « Il faut que ceci soit réparé ». On est affecté, mais on avait fait ce travail avec le drone pour aller voir ce qui se passe il y a huit ans et il n'a pas forcément été fait partout.

M. le Maire : Il y avait une question de Madame FARDOUX sur les travaux qui ont été engagés sur le Cour Voltaire dont elle aurait souhaité que le financement soit pris par la Métropole.

M. LEVISSE : Oui. C'est vrai qu'on aurait peut-être pu prendre une partie de ces travaux. Cela n'a pas été fait pour x raisons parce que tout n'était pas connu à ce moment-là. Comme dans beaucoup de travaux, si la Ville refait une rue, en général, on demande à l'opérateur EDF, à l'opérateur de gaz ou autre, de refaire ces réseaux en dessous à sa charge. On ne fait pas la rue pour la recreuser dans six mois. À partir du moment où on faisait le Val-Tram, tous les opérateurs ont dû dévoyer leur réseau, souvent à leur charge.

M. le Maire : À partir du moment où le Cour Voltaire était affecté par les travaux du Val-Tram, c'était intéressant d'aller jeter un coup d'œil à ce qui se passait à ce niveau. De mémoire, peut-être qu'André LEVISSE me reprendra sur le sujet, il me semble que ce sont des gros tuyaux qui traversent le centre-Ville d'Aubagne et j'ai cru comprendre que sur les dizaines de vannes qui permettaient de piloter les dérivations de ces canalisations, sept étaient particulièrement bloquées et que si nous n'avions pas fait ce travail, profitant des travaux du Val-Tram sur le Cour Voltaire, on aurait pu se retrouver dans une situation difficile.

Comme l'a très justement expliqué André LEVISSE, à partir du moment où on refait une voie, un cour ou un espace de public, si tous les opérateurs peuvent travailler à ce moment-là sur ce qui est de leur responsabilité, tant mieux. C'est un peu comme au niveau de l'urbanisme, quand on aménage un lotissement, par exemple, on essaie de demander à Enedis d'enterrer les réseaux aériens pour les faire passer en enterré. On est un peu dans cette même formule. Il n'y avait pas d'obligation de la Métropole à faire le travail. Ce n'était pas le Val-Tram qui venait casser quoi que ce soit. Il me semble que c'est plutôt nous qui avons pris la décision de profiter des travaux pour ne pas avoir à ouvrir deux fois les chantiers et pour pouvoir améliorer les canalisations qui passaient sur ce Cour Voltaire, qui sont très importantes dans la gestion de l'alimentation en eau et de l'assainissement de la Ville. André, c'est bien cela ?

M. LEVISSE : Oui, ce sont des connexions en fonte doublé de béton.

Mme FARDOUX : Moi, j'avais cru comprendre qu'il y avait des canalisations qui avaient dû être déplacées du fait de l'installation du Val'Tram ou du Bus+ et que cela aurait été possible de faire rentrer une partie de ces travaux au moins sur la partie de transport, qui pouvait donner lieu à des subventions qu'on n'a pas eues. C'est dommage. Sur les forages, Monsieur LEVISSE, vous avez l'air de dire qu'on n'a pas de problème avec les forages, mais on a un problème avec les forages de secours. On a un arrêté préfectoral d'exploitation qui nous fixe un volume maximum et on double ce qu'on a le droit de prendre dedans depuis plusieurs années. Par ailleurs, cet arrêté prend fin en 2026. C'est demain. Est-ce que vous allez obtenir une prolongation et une augmentation du volume rapidement à partir de 2026 ou est-ce qu'il nous faut avoir d'autres solutions de forage de secours ? C'est une vraie question qui se pose.

M. le Maire : Madame MELIN, vous voulez intervenir à nouveau ?

Mme MELIN : Oui, sans ouvrir de vilain débat, j'aimerais faire remarquer à ma collègue, Madame FARDOUX, que si on peut avoir un maître d'œuvre, un décisionnaire ou un donneur d'ordre qui soit ville ou Métropole, c'est toujours le même contribuable qui paye. Excusez-moi, mais qu'on paye de la main droite ou de la main gauche, il a fallu payer. C'est une distinction qui est importante.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE, pour une dernière intervention sur ce rapport et pour répondre à Madame FARDOUX.

M. LEVISSE : Les volumes de forage sont liés au chômage du canal. On utilise le canal et si le canal est en chômage parce qu'on doit faire une intervention majeure, le canal est fermé et on pompe. Il n'y a pas de problème de forage. C'est le préfet ou l'opérateur qui ferme le canal, donc il sait parfaitement que si vous faites des gros travaux de trois mois, vous allez pomper plus et que dès que le canal est remis en service, on arrête de pomper. Ce n'est pas un souci d'exploitation majeur. Il y a des soucis d'exploitation de forage dont on entend parler qui peuvent concerner la SPL. À Saint-Zacharie, on a un forage qui s'assèche et c'est un vrai problème, mais pas pour Aubagne parce qu'on est dans la rivière.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. On était sur le rapport numéro 7. Je vous demande de prendre acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	34
Excusés	9

08_201224 - Rapport du mandataire de la SPL l'Eau des Collines au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur André LEVISSE, Neuvième Adjoint

M. le Maire : Vous voulez intervenir sur la délibération numéro 8, donc vous avez la parole, Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : À la page 5 du document, il est noté qu'il y a mise à disposition de la SPL des biens mis en concession par la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2023. C'est un peu facile. La Métropole constate que le réseau est vieillissant et que les travaux à réaliser vont lui coûter cher, donc elle donne les travaux à faire à la SPL. Vous l'aurez compris, nous aimons bien cette SPL et nous avons un peu peur qu'elle se retrouve dans des difficultés financières importantes et qu'elle soit dans une situation de gestion insurmontable ou qu'elle soit obligée d'augmenter de manière significative le prix de l'eau pour les usagers pour équilibrer les comptes. La Métropole intervient sur un territoire très large, donc elle aurait la possibilité de pouvoir gérer en fonction des réseaux, qu'ils soient vieillissants ou moins vieillissants, une certaine équité, sans forcément viser l'égalité du prix de l'eau sur tout le territoire, au moins une certaine justice. Je pense que ce n'est pas du tout une bonne nouvelle pour les Aubagnaises et les Aubagnais.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE.

M. LEVISSE : Non, la Métropole ne nous donne pas des travaux qu'on n'aurait pas voulus. Je vais refaire le même commentaire que Madame MELIN. Les actifs, les réseaux et les usines ont été payés par les générations précédentes dans leur prix de l'eau, d'une façon ou d'une autre. À un moment, c'était la Ville, à un autre moment, c'était la Communauté d'agglomération, etc. C'est nous, collectivement, qui avons payé ces choses, donc elles sont à nous. Maintenant, il y a des entités qui sont légales en gestion pour X raisons.

Aujourd'hui, les travaux d'entretien sont faits par la SPL, éventuellement sous délégation de la Métropole pour une série de choses. Nous, on est très contents. Sur l'ovoïde et sur les équipements majeurs de stations d'épuration, c'est-à-dire celles d'Auriol et celles de Cuges-les-Pins qui vont venir, on est quand même très épaulés par la Métropole. On a été plutôt net receveur. Sur la justice, j'ai commencé par dire qu'on était les moins chers, donc j'ai peur que la justice métropolitaine soit plutôt à nos dépenses si jamais elle vient, donc ne la réclamez pas trop.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. Je crois que l'explication est parfaitement claire. Je vous demande de prendre acte de la délibération numéro 8.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	34
Excusés	9

09_201224 - Approbation de l'Avenant n°7 à la Convention de gestion relative à la "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire".

Rapporteur : Monsieur André LEVISSE, Neuvième Adjoint

M. le Maire : Sur la délibération numéro 9, y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°09_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

10_201224 - Approbation de la subvention de fonctionnement du C.C.A.S. Exercice 2025.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Nous changeons de rapporteur. Nous sommes toujours dans cette administration générale et nous donnons la parole à Madame MENET concernant l'approbation de la subvention de fonctionnement du CCAS pour l'exercice 2025.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. C'est inhabituel que nous trouvions cette délibération dans l'administration générale parce qu'elle a été oubliée. On approuve la subvention de fonctionnement du CCAS pour l'exercice 2025, pour un montant de 2 586 411 euros. Vous le retrouverez dans le budget, comme habituellement dans toutes nos lignes budgétaires. Cette subvention est bien portée. C'est simplement la convention et cette délibération qui a été oubliée dans la commission finance. C'est pour cela que nous l'avons raccrochée à l'administration générale.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Évidemment, nous voterons favorablement à l'octroi de moyens financiers indispensables au CCAS, mais c'est la même somme que les années précédentes, malgré l'inflation et l'augmentation des charges d'expertise refacturées par la Ville au CCAS. Inévitablement, le fonctionnement du CCAS en sera impacté et nous le regrettons. Nous aurions préféré que la subvention suive au minimum la revalorisation Insee.

M. le Maire : Je vais répondre. Monsieur GRANDJEAN siège au Conseil d'administration du CCAS. Nous vous faisons systématiquement les réponses. Il n'y a pas que la subvention de la Ville qui vient abonder dans le budget général du CCAS, il y a également des subventions que le CCAS va chercher sur d'autres institutions. La subvention de la Ville reste la même, mais nous demandons bien évidemment à la Direction du CCAS de faire les efforts qu'il faut pour aller chercher les projets et les subventions complémentaires qui permettent de faire en sorte que le budget du CCAS soit plus important dans sa globalité. Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°10_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

11_201224 - Approbation de l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale d'Aubagne relevant du régime forestier.

Rapporteur : Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal

M. le Maire : Nous sommes toujours dans l'administration générale, avec une délibération qui va être rapportée par Monsieur HERMANT sur tout ce qui touche la forêt communale.

M. HERMANT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette délibération porte sur l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale d'Aubagne relevant du régime forestier. Ainsi, la commune décide de faire appliquer le régime forestier sur de nouvelles parcelles pour un total de 100 hectares, 18 ares et 22 centiares. D'autre part, certaines parcelles communales relevant du régime forestier, des faibles surfaces ou

isolées du massif par l'autoroute, dont une partie est occupée par l'aire d'accueil des gens du voyage, doivent être distraites du régime forestier, donc on enlève 3 hectares, 58 ares et 69 centiares. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Madame MELIN.

Mme MELIN : Sur la délibération, nous allons bien entendu voter pour. Juste une petite remarque, la même que l'autre fois, au titre de rappel au règlement, plus de 25 % de nos délibérations n'ont pas fait l'objet d'un examen en commission. Je sais bien que c'est aussi l'occasion d'avoir des débats publics et ce n'est pas désagréable du tout, mais ce serait bien de pouvoir poser plus de questions en amont, certains documents en annexe étant difficiles à récupérer.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°11_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12_201224 - Approbation de la Convention du droit de chasse en forêt communale d'Aubagne.

Rapporteur : Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal

M. le Maire : Nous changeons de thématique et nous parlons d'aménagement du territoire avec la délibération numéro 12, qui nous est aussi rapportée par Monsieur HERMANT.

M. HERMANT : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur le vote d'une convention entre la Commune d'Aubagne et l'association des chasseurs de la commune d'Aubagne. Ainsi, la Commune accorde le droit de chasse à l'association des chasseurs de la commune d'Aubagne sur un ensemble de parcelles totalisant 555 hectares, 72 ares et 60 centiares. La dernière mise à jour de cette convention datait de 2018. Dans cette version 2024 de la convention, nous avons rajouté 16 hectares, 88 ares et 9 centiares à l'assiette des terrains forestiers appartenant à la commune, sous convention de location pour le droit de chasse. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Monsieur PERRIN TOININ.

M. PERRIN TOININ : L'organisation de la chasse telle qu'on la connaît aujourd'hui est un acquis de la Révolution française. Avant, c'était un privilège des nobles et le peuple était réduit au braconnage, qui était aussi une façon de ne pas mourir de faim. La chasse est depuis devenue une activité populaire et les chasseurs interviennent notamment à la demande des autorités sanitaires ou autres pour réguler certaines espèces de nuisibles. C'est le cas régulièrement pour le sanglier dans notre région. Cela a été le cas, par exemple, dans les années 1990 pour réguler la surdensité des renards dans l'Est de la France afin de lutter contre une épidémie de rage qui menaçait les populations.

Au fil du temps, la chasse est devenue aussi un loisir qui demande à être réglementée afin qu'elle puisse notamment se dérouler en harmonie avec les autres pratiques. C'est le but de cette délibération qui porte aussi sur le périmètre du territoire que la Commune autorise à la chasse, ce qui permet également de créer des zones d'exclusion, comme le Vallon de la Bédoule où se situe le terrain des gens du voyage. Nous ne pouvons pas être contre. C'est un sujet qui fait débat dans notre groupe. Le groupe va s'abstenir, sauf moi qui vais voter pour cette délibération.

M. le Maire : Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Dans le tableau de l'annexe, nous voyons des noms de lieux comme Garlaban, la Font de Mai, etc. Personnellement, cela m'évoque beaucoup de balades avec mes enfants. Nous souhaiterions vraiment pouvoir amener nos enfants, nos petits-enfants ou nos amis en balade en nous sentant en toute sécurité. Nous sommes des écologistes,

mais pas foncièrement contre la chasse qui a un rôle régulateur, mais il faut qu'elle se pratique selon certaines règles.

Dans l'article 6, la chasse est fermée les mardis, jeudis et dimanches à partir de 14 heures. Si cela est possible, nous souhaiterions que cette activité cesse, par exemple, le mercredi, jour de congé des enfants, ne serait-ce que la demi-journée et un jour complet du week-end. Ce serait vraiment très bénéfique pour le bien-être de chacune et de chacun. Voilà notre demande, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Je ne résiste pas au fait de vous partager l'article 11 qui concerne le droit des autres utilisateurs de la forêt. La société de chasse s'engage à respecter les droits des autres usagers et utilisateurs de la forêt (promeneurs, randonneurs, ramasseurs de champignons, sportifs, etc.). Cela ne veut rien dire. Il n'y a aucun engagement. On ne peut pas faire plus vague que cela. Je ne comprends pas cet article. Soit il y a des vrais engagements et on sait de quoi on parle, soit il y a du vent et il ne vaut mieux pas l'écrire.

M. le Maire : Monsieur HERMANT.

M. HERMANT : On a bien fait l'examen en commission. Madame BENASSAYA, on ne relève aucun accident de chasse sur les territoires et je touche du bois. Pourquoi ? Ce sont des gens qui sont formés, qui continuent à se former et qui ont bien compris l'intérêt public. Je remercie Monsieur PERRIN TOININ d'avoir fait un point historique sur la chasse. À l'heure actuelle, c'est effectivement un phénomène social. On ne chasse plus exclusivement pour se nourrir. Néanmoins, nous en avons de plus en plus besoin avec les nuisibles. On a de plus en plus de sangliers. Certes, le loup revient sur le territoire et va venir réguler tout seul ce phénomène. Néanmoins, il faut aussi se respecter.

Ce sont des utilisateurs de la forêt, des utilisateurs de la colline, tout comme nous qui allons balader nos enfants, nous qui allons chercher des asperges, nous qui allons chercher des champignons. Quand ils vous disent dans l'article 11 qu'ils vont respecter, c'est tout simplement pour dire qu'à partir du moment où il y a un civil qui est sur la zone de chasse, la chasse s'arrête. Ce n'est pas « ils se déplacent, ils travaillent entre eux et il reste entre eux ». Ils veulent le respect de tous dans la forêt. On utilise tous un outil qui appartient à tous, qui est la forêt, pour être tous ensemble dans un lieu. C'est l'un des rares endroits qui est encore gratuit et qui permet d'offrir un bol d'air à tout le monde. Je suis content de cela et je suis très heureux de signer cette convention avec l'association des chasseurs d'Aubagne.

Mme BENASSAYA : Je ne demandais pas quelque chose d'extraordinaire. Je demandais juste de changer les jours. Un dimanche ? Ce n'est pas mal. Le mercredi, ce n'est pas mal pour les enfants.

M. le Maire : Nous en parlons avec les chasseurs, Madame BENASSAYA, et nous vous rapporterons leur idée sur le sujet. En l'état, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération numéro 12. Qui vote contre ? Le groupe écologiste vote contre. Qui s'abstient ? Le groupe de Madame FARDOUX, sauf Monsieur PERRIN TOININ qui va certainement voter cette délibération. Qui vote pour ? Madame MELIN, Monsieur PERRIN TOININ et la majorité municipale. Merci, Monsieur HERMANT. Vous discuterez avec nos amis, les chasseurs, sur ces jours proposés par Madame BENASSAYA, à laquelle nous ferons un retour.

La délibération n°12_201224 est adoptée à LA MAJORITE

Abstentions : 6

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Valérie BOISSON

Contre : 2

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN

Présents	34
Excusés	9

13_201224 - Annulation de la délibération n°09-250624 du 25 juin 2024 et approbation de la cession d'un immeuble de 214 m², cadastré section AD n°230, situé 2 rue du Château / angle rue Gachiou.

14_201224 - Annulation de la délibération n°010-201123 du 20 novembre 2023 et approbation de la cession d'un local sis 4 rue Mireille Lauze d'une surface de 25 m².

15_201224 - Approbation d'une Convention de servitude ENEDIS Parcelle AD 0354 Lieu-dit Le Colombier.

16_201224 - Approbation d'une Convention de servitude ENEDIS Parcelles DE 0445-DE 0435-DE 1037 Lieu-dit les Cossettes Est.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Je vous rappelle que nous sommes dans cette thématique de l'aménagement du territoire, avec un certain nombre de délibérations qui devaient être apportées par Monsieur Yoann LEANDRE, mais il n'est pas avec nous aujourd'hui. Il est parti rejoindre sa fille sur un lointain autre continent. C'est donc Monsieur ROUSSET qui va rapporter pour lui les délibérations numéros 13, 14, 15 et 16, qui portent sur des servitudes et sur des annulations de délibérations précédentes.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Ces délibérations ont toutes été présentées lors de la commission aménagement du territoire. Les délibérations numéros 13 et 14 annulent une délibération précédente pour refaire voter une délibération parce qu'il y a eu, dans les deux cas, un changement de la raison sociale de l'acheteur. Dans le premier cas, sur la rue Gachiou, c'était une société où Hervé FERRATO, Nicolas CANU et Cédric COSSUT étaient les acheteurs. Aux mêmes conditions de prix, l'acheteur est la société FH IMMO, représentée par Monsieur Hervé FERRATO seul.

C'est la même chose pour la session du local 4 rue Mireille Lauze d'une surface de 25 mètres carrés. C'est aussi un changement de raison sociale de l'acheteur. Dans les deux cas, comme on l'avait indiqué lors des précédentes délibérations, le prix de vente est conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domanial de la DRFIP. Comme à chaque Conseil municipal, vous avez deux délibérations qui portent sur des approbations de conventions de servitude des ENEDIS sur des parcelles qui vous sont indiquées. Ce sont les délibérations numéros 15 et 16.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions sur les délibérations numéros 13, 14, 15 ou 16 ? Aucune intervention. Je mets aux voix pour la délibération numéro 13. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée. Pour la délibération numéro 14, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée. Pour la délibération numéro 15, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée. Pour la délibération numéro 16, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée. Merci, chers collègues.

La délibération n°13_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

La délibération n°14_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

La délibération n°15_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

La délibération n°16_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	34
Excusés	9

FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

17_201224 - Approbation de la clôture 2024 d'Autorisations de Programme.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la thématique concernant les finances, le budget, l'économie et l'emploi. Nous avons neuf délibérations, qui vont de la numéro 17 à la numéro 25. C'est Madame MENET qui va nous rapporter la première d'entre elles, qui est la délibération numéro 17.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. La délibération numéro 17 porte sur l'approbation de la clôture 2024 des autorisations de programme. Les opérations budgétaires et comptables qui concernent ces AP sont terminées depuis 2016, 2017, 2018, donc il convient de les clôturer. Vous avez la liste qui est jointe à la délibération. Clôturer, cela veut dire qu'on ferme ces opérations. Cela ne veut pas dire qu'on récupère des crédits, ce sont simplement des autorisations qu'on avait valorisées qui n'ont pas été utilisées en crédit de paiement, donc on clôture simplement ces opérations.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions sur la délibération numéro 17 ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de la part du groupe de Madame MELIN et le reste de l'assemblée vote cette délibération.

La délibération n°17_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Présents	33
Excusés	10

18_201224 - Approbation de la revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Budget Principal 2025.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : La délibération numéro 18, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 18 porte sur l'approbation de la revalorisation des autorisations de programme et des crédits de paiement pour le budget principal 2025. Fin 2024, le montant des autorisations de paiement s'élève à 46 385 249 euros pour les neuf programmes du PPI, dont 22 468 805 euros qui sont déjà consommés. Sur cette délibération, nous revalorisons les autorisations de programme pour 9 530 000 euros.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Dans ces investissements, dans cette programmation d'investissement et concernant les crédits de paiement pour 2025, cela fait 580 000 euros pour les caméras. On nous a bien spécifié que ces 580 000 euros étaient, à peu de choses près, uniquement dédiés aux caméras et 2 500 000 pour la rénovation et l'aménagement du patrimoine bâti. Quand on met un euro pour les caméras, on met à peine plus de 3 euros pour la rénovation du bâti. Il y a là un aveuglement qui empêche de voir que l'urgence, ce sont les écoles, les maisons de quartier et les gymnases qui prennent l'eau, qui prennent le vent. Aujourd'hui, dans une école que je connais bien, une enseignante remplaçante qui ne connaissait pas l'école me dit : « Il y a la vitre qui vibre toute la journée », et c'est un autre enseignant qui a calé avec du carton la vitre de la classe où des élèves travaillaient.

Les maisons de quartier, les gymnases et les écoles prennent le vent. Ces bâtiments ont des chaudières inopérantes, des rideaux en lambeaux, des sanitaires vieillissants, des murs jamais repeints et gondolés par l'humidité. L'urgence n'est plus d'ajouter des caméras aux caméras. Puisque vous refusez obstinément chaque année de faire voter les AP/CP séparément, bien que nous approuvions évidemment les investissements comme celui fait pour le pôle éducatif des Passons, qui n'a que trop attendu, ce soir, nous voterons contre cette répartition des crédits de paiement. Nous ne voterons pas contre tous les projets d'investissement, mais contre la répartition qui sous-estime les besoins de rénovation du patrimoine bâti au profit d'investissements dogmatiques en faveur de caméras toujours plus nombreuses.

M. le Maire : Je crois qu'on ne peut pas accepter vos propos, Monsieur GRANDJEAN, pour la simple et bonne raison que vous savez que depuis plusieurs années, on a mis en place une relation avec l'ensemble des écoles à travers les Directeurs via un outil qui s'appelle e-Atal, qui permet aux Directeurs d'école de remonter tous les dysfonctionnements qui existent dans l'école. C'est nous qui avons mis en place cette application qui permet à tous les Directeurs de remonter les problématiques rencontrées. À chaque fois, dans les conseils d'école, les sujets sont abordés. Ce que vous décrivez est assez éloigné des retours que nous avons de l'ensemble des écoles sur la façon dont nous fonctionnons et dont nous réparons les écoles. C'est le premier point.

Le deuxième point, Monsieur GRANDJEAN, est qu'on a mis en place, avec l'équipe municipale ici présente et avec la précédente, un programme de rénovation des écoles, alors que la quasi-totalité des écoles, hors le groupe maternel de Beaudinard qui représente trois écoles, n'ont pas eu aucune réhabilitation depuis 40 ans. Nous avons mis en place un programme qui a fait que nous avons changé l'ensemble des sanitaires des écoles, que nous avons augmenté l'ensemble des classes dans les écoles, que nous avons divisé par deux les classes qui sont dans les quartiers prioritaires, que nous avons engagé une végétalisation des cours d'école qui sera terminée en 2025 et que nous avons lancé systématiquement des moyens financiers qui n'avaient jamais été accordés dans les écoles. Monsieur GRANDJEAN, je ne peux pas vous laisser dire cela. Permettez-moi de vous le dire que c'est malhonnête de votre part.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, d'abord, je ne vous autorise pas à me laisser dire ou ne pas me laisser dire. Mes propos ne sont pas diffamatoires. Ils sont ceux qui sont portés par tous les acteurs de la ville qui connaissent les écoles.

M. le Maire : Non, par vous-même.

M. GRANDJEAN : J'ai eu la politesse de ne pas vous interrompre, Monsieur le Maire. Vous perdez votre sang-froid ou quoi ?

M. le Maire : Allez-y, Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Des élus de votre majorité siègent dans les conseils d'école de certaines écoles qui sont vieillissantes. Vous semblez, du moins, j'espère que vous faites semblant, découvrir ou ne pas voir ou ne pas savoir dans quel état sont vos écoles, mais aussi vos gymnases et vos maisons de quartier. Vous semblez ne pas le savoir. Quand je vous parle d'une vitre qui vibre, je vous parle d'un sujet, dans une école qui n'est autre que la plus grosse école de la ville, qui est abordé depuis cinq ans à tous les conseils d'école. Il s'agit de la qualité du vitrage, de l'altération du bâti et des châssis qui tiennent ces vitrages qui sont là depuis des décennies. Il ne s'agit pas d'une vitre cassée non signalée par un Directeur d'école.

Quand vous dites : « On a rénové tous les sanitaires », non, il y a encore beaucoup de sanitaires dans nos écoles qui ont plus de 10 ans. Il y a même des sanitaires qui ont été rénovés à cinq centimes le mètre carré et qui, aujourd'hui, quand il y a un grand ménage dans les sanitaires, les faillances tombent les unes après les autres. C'est la réalité. Non, Monsieur le Maire, il ne s'est pas rien

passé pendant 40 ans en attendant votre arrivée. Les classes étaient repeintes régulièrement. Il ne se passait jamais 10 ans sans qu'une classe soit repeinte dans cette ville. Aujourd'hui, les peintures sont lamentables. Les enseignants qui arrivent des autres villes, y compris de la ville de Marseille, sont catastrophés de ce qu'ils constatent. Pourtant, le patrimoine bâti des écoles de la ville de Marseille est connu pour être catastrophique.

Oui, Monsieur le Maire, des souris vagabondent de plus en plus dans l'école de la Tourtelle. Oui, Monsieur le Maire, les chaudières étaient encore en panne aujourd'hui dans l'école du Charrel. Oui, Monsieur le Maire, les Directeurs ne cessent de taper sur l'outil e-Atal en faisant remonter un par un tous les soucis, cet éclairage qui ne fonctionne plus, cette électricité qui a lâché parce qu'on a dû mettre des radiateurs électriques parce que les chaudières sont insuffisantes. Oui, c'est la réalité des gens qui travaillent dans les locaux de la ville. Quand je dis « qui travaillent dans les locaux de la ville », j'y incorpore les 3 800 élèves de nos enfants, les enfants de notre ville, les enfants qui sont nés pendant vos mandatures, Monsieur GAZAY.

M. le Maire : Nous ne partagerons absolument pas ce point de vue. Je pense que vous êtes dans une caricature totale. Nous ne nions pas qu'il n'y ait pas des problèmes dans certaines écoles. Nous ne nions pas que toutes les peintures n'ont pas été refaites. Nous en avons refait un certain nombre et nous en refaisons tous les ans dans toutes les écoles. Nous prenons le temps, avec Madame AMARANTINIS, d'aller inspecter les travaux qui sont faits. Tous les ans, j'ai vu les services de la Ville d'Aubagne travailler et repeindre les classes. Vous ne pouvez pas caricaturer comme vous le faites la situation des écoles d'Aubagne. Ce n'est pas vrai.

En ce qui concerne le reste, je suis désolé de vous le dire, mais nous avons récupéré une situation dans laquelle cela faisait 40 ans qu'aucune école n'avait été engagée dans des travaux parce que le coût est important pour la Ville d'Aubagne. Tout à l'heure, nous allons entrer dans une discussion budgétaire, donc nous verrons bien les difficultés qu'a encore la Ville d'Aubagne. Elles sont très loin de celles que nous avons récupérées en 2014. Nous continuons dans un programme d'aménagement et nous continuons dans un programme de réhabilitation. Ce sont 15 millions d'euros qui sont mis sur l'école des Passons. Nous continuerons à faire ce travail.

Concernant les gymnases, peut-être que Pascal AGOSTINI pourra vous dresser la liste de tout ce qui a été fait tout à l'heure. On ne nie pas qu'il n'y a pas quelques fuites, notamment sur les gymnases du Bras d'Or, mais elles ont été réparées. Je crois que vous êtes dans une caricature, Monsieur GRANDJEAN. Je peux comprendre que vous ne soyez pas satisfaits qu'on mette 500 000 euros sur les caméras. Ce n'est pas votre doctrine. Vous nous l'avez dit et répété. On mesure parfaitement les résultats que les maires qui sont de votre couleur politique ont au niveau de la sécurité dans leur commune. Comme vous, ils refusent la mise en place de caméras. Nous sommes très fiers et nous sommes très heureux de pouvoir dire aux Aubagnaises et aux Aubagnais : « Mesdames et Messieurs, nous continuerons à investir pour votre sécurité », qui est la première des libertés de nos concitoyens. Nous continuerons à investir en cette année 2025.

Cela ne vous aura pas échappé qu'on s'était engagés de manière extrêmement solide sur la sécurité. Nous avions dit que nous aurions 100 agents de police municipale à la fin de l'année 2025 et que nous aurions 200 caméras. Nous allons nous tenir aux engagements. Je vous le dis en vous regardant droit dans les yeux. Si, budgétairement, nous avions pu faire mieux et si nous avions pu faire plus, nous aurions rajouté encore plus d'argent sur les caméras, nonobstant le fait qu'on aimerait aussi, si nous le pouvions, mettre encore plus d'argent sur les écoles.

Sur ce que nous savons des écoles, je ne suis peut-être pas le mieux placé parce que je ne suis pas au contact quotidien avec les enseignants, mais il me semble qu'il y a une bonne satisfaction du travail qui est fait par la Ville et une bonne écoute du travail qui est fait par la Ville. J'en veux pour preuve les réunions que nous avons faites en fin d'année avec les enseignants qui nous l'ont dit. Je crois que les propos que vous avez ne sont pas sincères et ne reflètent pas la vérité des écoles, des gymnases et des équipements publics sur la Ville d'Aubagne. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix cette délibération numéro 18. Qui vote contre ? Le groupe de Monsieur GRANDJEAN et celui de Madame FARDOUX. Qui s'abstient ? Madame MELIN et le reste du Conseil municipal vote cette délibération.

La délibération n°18_201224 est adoptée à LA MAJORITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Contre : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	33
Excusés	10

19_201224 - Approbation du vote des taux 2025 des impositions directes locales.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Madame MENET, pour la délibération numéro 19.

Mme MENET : Elle le porte sur l'approbation du vote des taux 2025 des impositions directes locales. Je vous rappelle que ces taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2014. Pour 2025, ils seront à 49,13 % pour la taxe foncière, à 50,65 % pour la taxe foncière sur le non-bâti et à 22,01 % pour la taxe d'habitation pour les résidents secondaires.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame MELIN.

Mme MELIN : Madame MENET, vous avez toujours la même phrase tous les ans. Je vais dire la même phrase, comme d'habitude. Cela aurait été le bouquet, si vous les aviez augmentés.

Mme MENET : Vous devriez quand même vous en réjouir parce que c'est une phrase qui n'est pas communiquée dans beaucoup de conseils ou même au niveau de l'État. Je pense qu'on peut se réjouir de cette phrase qui dit que les taux sont inchangés depuis maintenant la onzième année.

Mme MELIN : Je ne sais pas, Madame MENET, si vous allez dans les immeubles comme on y va tous régulièrement. Quand j'ai commencé à faire des campagnes il y a bientôt 30 ans, aller dans des immeubles moyens, pas de grand luxe, mais tout à fait convenables, il y avait un couple qui s'approchait de la cinquantaine, qui avait eu des enfants et qui avait acheté un T3 ou un T4 et qui a vu les enfants partir.

Je suis repassée 15 ans après, sauf qu'entre temps, l'un des deux était décédé et la personne restante, le veuf ou la veuve, tenait encore à peu près le coup. Quand on repasse maintenant, ils ne tiennent plus le coup. Ils ne peuvent plus rester dans certains endroits. Les taxes font actuellement qu'on ne peut pas rester véritablement au même endroit, mais on ne peut pas aller ailleurs non plus parce que ce que Monsieur le Maire appelle « le parcours résidentiel » s'arrête là compte tenu des taxes sur notre commune. Dans la vraie vie de ces gens, je sais bien que vous ne pouvez pas baisser les assiettes, mais cela aurait été bien de trouver une solution, non seulement de ne pas les augmenter, mais peut-être de les baisser aussi. Cela permettrait à certains de passer une retraite beaucoup plus sereine.

M. le Maire : Compte tenu des prix de l'inflation, Madame MELIN, ne pas augmenter les taux, c'est quasiment les abaisser. On fera le calcul pour savoir de combien a monté l'inflation. Nous n'avons pas augmenté les taux, donc c'est l'équivalent d'avoir baissé les taux. On pourrait certainement faire mieux, mais c'est l'objet du débat budgétaire tout à l'heure. Gérer, c'est décider et nous avons décidé de maintenir les taux, de ne pas les augmenter. Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Il me semble que vous faites une petite erreur de mathématiques. Les bases augmentent et les taux ne changent pas, mais ils s'appliquent sur une base plus importante. L'inflation sur les impôts existe, mais les impôts suivent l'inflation. Ils ne vont pas plus vite que l'inflation parce que les taux restent inchangés. Les bases augmentent chaque année. Les contribuables le constatent. J'imagine que vous le constatez vous-même aussi en payant vos impôts. Elles augmentent chaque année de l'inflation et heureusement pour les finances de la commune.

M. le Maire : Oui, mais cela ne vous aura pas échapper que certaines communes augmentent aussi leurs taux d'imposition, ce que nous n'avons pas fait. Bien sûr que les bases augmentent et c'est une décision qui appartient au Parlementaire. On prend acte de cela, mais je vous

rappelle que c'est la commune qui décide des taux et que beaucoup de communes ont augmenté leurs taux, en plus des bases.

Mme MENET : Je vais rajouter un mot. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons constaté ces taux. Ce n'est pas nous qui les avons menés à cette hauteur. Si nous en sommes arrivés à ces taux si élevés, c'est parce que pendant des années, au préalable, les personnes qui tenaient cette commune ont fait des choix au niveau fiscal qui étaient d'augmenter chaque année non seulement les bases, mais aussi d'augmenter les taux chaque année. Il y avait une augmentation des bases et une augmentation des taux. Vous venez de nous dire que ce qu'on fait n'est pas bien, alors que depuis 11 ans, on ne touche pas les taux. C'est invraisemblable.

M. GRANDJEAN : Madame MENET, on n'a pas dit que ce n'était pas bien. On va voter pour cette délibération. On a juste corrigé l'erreur mathématique de Monsieur le Maire qui pensait que les impôts diminuaient parce que l'inflation n'était pas calculée dedans.

M. le Maire : Par rapport aux autres communes qui augmentent leur taux, je suis désolé, mais nous avons des gains par rapport à cela. Sur cette délibération, qui vote contre ? Madame MELIN vote contre. Qui s'abstient ? Le reste de la majorité vote cette délibération.

La délibération n°19_201224 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Présents	33
Excusés	10

20_201224 - Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal 2025.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Nous sommes à la délibération numéro 20. Nous allons vous laisser la parole, Madame MENET, puis nous passerons ensuite la parole aux oppositions.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Suite au rapport d'orientation budgétaire qui a été présenté le 18 novembre 2024, je vous présente ce soir les budgets de la Commune pour l'année 2025. La Ville comptabilise aujourd'hui un budget principal et deux budgets annexes, qui sont le budget annexe des pompes funèbres et le budget annexe du réseau de chaleur urbain. Ces deux derniers budgets feront l'objet des deux délibérations suivantes.

Comme vous le savez, nous sommes dans un contexte politique national particulier. Le projet de loi de finances 2025 n'a pas été voté en raison d'une alliance des contraires qui a plongé notre pays dans de nouvelles difficultés et retardé d'autant le sursaut tant attendu par les Français. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il est heureux pour la Ville d'Aubagne, contrairement aux injonctions de l'opposition dernièrement, que nous ayons conservé notre calendrier budgétaire. Bien sûr, nous devons tenir compte des décisions budgétaires nationales qui ont un impact sur les finances locales, mais nous ne sommes pas soumis ni tenus, heureusement, par les décisions politiques hasardeuses de certains partis. Nous avons la maîtrise de la gestion communale et nous sommes autonomes et responsables de nos décisions budgétaires.

En attendant la prochaine loi de finances pour 2025, nous sommes donc sous le régime du projet de loi spéciale qui a été adopté définitivement par le Parlement le 18 décembre 2024. La loi spéciale ne remplace pas la loi de finances. C'est un dispositif transitoire qui permettra la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025. Elle autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.

Cette loi précise aussi les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en reprenant le niveau de la loi de finances de 2024. Elle autorise l'État et les organismes de sécurité sociale à emprunter pour 2025. En ce qui concerne les

collectivités, cette loi spéciale permet donc de sécuriser le versement des dotations à partir du mois de janvier 2025. La DGF sera donc versée sur la base de son montant et des règles d'attribution connues sur l'année 2024. Les règles du FCTVA ne changeront pas par rapport à 2024, comme il avait été envisagé.

Cette loi spéciale provisoire sera remplacée tôt ou tard par la loi de finances. En 2025, il faudra bien qu'un budget soit adopté au niveau de l'État. En attendant, notre budget communal va permettre la poursuite de la transformation de notre commune en s'appuyant sur quatre points majeurs : les politiques publiques ambitieuses, la fiscalité sans augmentation des taux communaux, la poursuite du désendettement et la stabilité de l'épargne.

Le premier point concerne les politiques publiques ambitieuses, qui se traduisent par nos projets d'investissement déclinés au sein de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). En 2025, les autorisations de programme seront abondées de 9,5 millions d'euros, comme je vous l'ai présenté tout à l'heure. Les crédits ouverts s'élèveront à 16 393 465 d'euros. Cela va couvrir tous nos investissements pour l'année 2025.

Le deuxième point concerne la fiscalité. Comme on le disait, pour la onzième année consécutive, la Ville d'Aubagne maintiendra ses taux d'imposition communaux à l'identique pour l'année 2025. Nous venons de voter cette délibération.

Le troisième point, qui est l'endettement, reste toujours une préoccupation de la Commune, car le remboursement de l'annuité de la dette charge toujours lourdement les finances de la Commune. Aujourd'hui, nous nous sommes des endettés de 45 millions d'euros et notre capacité de désendettement est de 16 années. Aujourd'hui, la dette s'élève à 2 672 euros par habitant. C'est encore très élevé, mais c'est quand même 750 euros de moins par habitant par rapport à 2014. Cette trajectoire confirme une fois de plus la pertinence et la vision de nos choix politiques, alors que certains nous conseillaient même la mise sous tutelle comme le seul moyen de sortir notre commune de ses difficultés financières. Aux décisions courageuses, Monsieur le Maire, celles de cette majorité municipale ont permis d'obtenir les résultats que nous pouvons constater aujourd'hui. Bien sûr, la situation est toujours très fragile et le chemin est encore long, mais la réalité et les chiffres sont là.

Le quatrième point concerne l'épargne, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses que nous pouvons dégager au budget primitif. Cet indicateur est bien provisoire sur le budget primitif, mais on en tient compte. Il est prévu à la hausse pour 2025 par rapport à l'année 2024. Ce budget s'élèvera, en 2025, à 111 995 304 euros, soit 84 108 004,31 euros en fonctionnement et 27 887 299,91 euros en investissement. S'agissant de la section de fonctionnement, nous avons aligné les montants de 2025 globalement sur la prévision d'atterrissement de l'année 2024, avec une hausse des dépenses et des recettes prévues à environ 2 %, alors que pour la section d'investissement, le volume financier engagé sera en forte hausse par rapport à 2024.

Concernant cette section de fonctionnement, pour les recettes, s'agissant de la fiscalité directe, lors de l'élaboration de ce budget, les recettes fiscales ont été estimées avec une actualisation forfaitaire de 1,9 %. Les autres impôts et taxes présentent une estimation supérieure par rapport au budget 2024 du fait, d'une part, des signes de reprise du marché immobilier qui impactent la prévision des droits de mutation à titre onéreux. Nous avons prévu un montant de 1,1 million d'euros par rapport à 1 million d'euros en 2024. D'autre part, c'est dû également à l'ajustement à la hausse de certaines taxes, notamment la taxe sur la publicité extérieure ou la taxe sur l'électricité et les droits de place, en fonction de nos réalisations et du prévisionnel de l'année 2024.

Concernant la fiscalité indirecte, la hausse de la dotation de solidarité aux communes versée par la Métropole connaît une forte augmentation et atteint 1 158 millions d'euros, conformément à l'enveloppe attribuée par la Métropole. Les dotations sont évaluées en légère hausse à 0,7 % et les participations, notamment les versements de la CAF, sont prévues à +5 % en raison du dynamisme des différentes actions menées par la Commune dans le cadre de la petite enfance. Les produits de gestion sont en hausse à 5 135 130 euros et les dépenses, dont les charges à caractère général, comme annoncées aussi au rapport d'orientation budgétaire, se rapprocheront de l'atterrissement prévisionnel du BP 2024 à 17,2 millions d'euros.

Ce montant comprend des postes en hausse, tels que les primes d'assurance et le nouveau marché d'enlèvement des déchets, mais aussi des postes en baisse, tels que la facture énergétique. Les charges de personnel, quant à elles, sont prévues à hauteur de 45 686 000 euros. Elles représentent 60,8 % du budget de fonctionnement. C'est conforme à la moyenne de la strate et c'est pour nous le premier poste de dépenses.

Cette estimation tient compte, entre autres, de la refacturation au CCAS des missions d'expertise qui sont assurées par la Ville dans le cadre d'une convention, tient compte aussi de la dotation au COS, de la couverture prévoyance à hauteur de 7 euros par agent et de la réforme indemnitaire des agents de la police municipale. L'enveloppe des subventions aux associations sera reconduite pour 2025, hors dotation du COS, ce qui est compris dans le 012. S'agissant des frais financiers, le montant toujours trop élevé reste stable par rapport à 2024, à hauteur de 7 139 000 euros.

À ce stade de la présentation budgétaire, j'attire votre attention sur une dépense d'ordre de 425 000 euros correspondant à une provision à recouvrer, due à une transaction dans laquelle il y a eu un détournement de fonds suite à une cyberattaque dans le cadre d'une cession d'un terrain pour un montant de 1 600 000 euros. La restitution des fonds est en cours. L'instruction de l'affaire se poursuit auprès des autorités compétentes.

Passons à la section d'investissement. Au niveau des recettes réelles, elles sont prévues en hausse, principalement sur les postes du FCTVA pour 1,9 million d'euros et des subventions reçues pour 8 700 000 euros en raison de tous les travaux entrepris. L'emprunt est prévu à hauteur de 8 millions d'euros. Les dépenses d'équipements s'élèvent à 16 393 000 euros et sont en hausse de près de 30 %. Elles représentent 61 % des dépenses réelles d'investissement. Ces dépenses sont réparties par programme, avec les AP/CP que nous avons vus tout à l'heure. Nous en avons vu le détail financier. Voici quelques exemples des investissements qui auront lieu en 2025.

D'abord, il y a les équipements nouveaux, qui représentent 47 % de ces dépenses, soit 7,5 millions d'euros, et qui portent principalement sur le chantier du pôle éducatif qui démarra pleinement en 2025. Ensuite, 2 467 000 euros seront consacrés à la modernisation et à l'aménagement durable de l'espace public. Avec plus de 123 kilomètres de voirie communale à gérer, la sécurisation du domaine routier reste une priorité de la Ville. Divers travaux de rénovation, de voirie et d'aménagement urbain seront programmés dans les divers quartiers de la commune. Enfin, 1 780 000 euros seront consacrés à la rénovation énergétique.

Dans le cadre du contrat CREM, les points lumineux et armoires techniques seront rénovés sur 19 lignes complètes de départ d'éclairage public. Ces travaux continueront de contribuer à la réduction des consommations énergétiques, avec pour objectif une réduction de plus de 70 % des puissances installées, entraînant près de 80 % cumulés d'économies d'énergie. De plus, 180 000 euros seront consacrés à la restauration du patrimoine. En 2025, la Ville poursuivra ses missions d'inventaire de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine communal. Deux chantiers de restauration et d'embellissement seront menés et concerneront le monument aux morts dit « de la Victoire » et le monument Jean-Baptiste CHAULAN.

Ce sont 580 000 euros qui seront consacrés à la protection de l'espace public. La commune doit assurer de manière permanente le fonctionnement des points d'eau incendie présents sur son territoire en 2025. Des travaux de maintenance, d'exploitation et éventuellement de remplacement de ces bornes incendie seront programmés. La Direction de la police municipale poursuit ses actions et les investissements entrepris sur le premier et le second mandat, en augmentant le nombre des caméras déployées sur l'ensemble du territoire, qui est passé de 113 en 2020 et passera au moins à 200 caméras à l'horizon 2025-2026, soit environ 21 à 25 caméras par an. S'agissant toujours des dépenses d'investissement, ce poste comprend aussi le remboursement capital de la dette qui s'élèvera pour 2025 à 10 151 000 euros.

En conclusion, mes chers collègues, ce budget 2025 répond pleinement à l'ambition que nous avons pour notre commune : une gestion maîtrisée avec des prévisions budgétaires en cohérence avec les possibilités financières de la Commune, des projets structurants nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens, le rayonnement sportif avec un soutien sans faille aux associations et aux clubs qui portent haut les couleurs de la Ville d'Aubagne, le rayonnement culturel de notre commune autour de la filière Argile, comme nous l'avons vu tout à l'heure avec l'entrée de la ville dans la Route européenne de la céramique, également autour de Marcel Pagnol parce que nous aurons l'occasion de fêter les 130 ans de sa naissance et autour de nos établissements culturels emblématiques, tels que le Théâtre Comoedia pour son centenaire, mais aussi pour l'anniversaire du Conservatoire et celui de la Médiathèque.

Enfin, un dernier mot de remerciement aux services qui ont fortement contribué à la construction de ce budget, ainsi qu'à vous tous, mes chers collègues élus dans vos délégations. Des remerciements aussi à Madame LUBRANO, Directrice des Finances, pour son expertise et ses réponses précises à toutes ces interrogations. Merci aussi à son équipe, à Monsieur le Directeur

Général des Services, pour son implication dans cette préparation budgétaire. Merci, Monsieur le Maire, pour votre confiance.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Dans l'ordre, Monsieur SALONE, Monsieur LATZ, Monsieur GRANDJEAN, Madame MELIN. Monsieur SALONE, c'est vous qui avez la parole.

M. SALONE : C'est dommage que cela arrive maintenant parce que la salle s'est vidée et tout le monde s'est un peu endormi. Je vais essayer de réveiller tout le monde. On n'est pas fatigué, j'ai attendu. Juste avant de commencer mon intervention, il n'a échappé à personne que ce qui se passe aujourd'hui au niveau de l'État. C'est surprenant. Cela n'a échappé à personne qu'il y a eu un président qui a dissous son assemblée. Cela n'a échappé à personne qu'il y a eu des législatives aussi. Le résultat de ces législatives n'a échappé à personne non plus.

Des groupes sont arrivés premiers, deuxièmes, troisièmes. Culturellement, le Président prend le premier groupe qui arrive en tête des législatives. Il n'a pas pris le premier, il n'a même pas pris le deuxième. Il a pris un Premier ministre issu de sa majorité. Cela ne va pas. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes dans cet état.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe aux finances, vous savez que nous n'avons pas la même vision que vous sur les chiffres. Vous nous demandez de voter ce soir sur l'avant-dernier budget de notre mandature. Il s'agit de votre douzième budget, qui sera le dernier, pleinement exécuté par votre majorité. Le prochain budget, celui de 2026, doit être normalement exécuté en partie par le nouveau Conseil municipal. Vous comprendrez, en conséquence, que mon intervention concerne le présent budget, mais aussi votre gestion catastrophique depuis 11 ans.

Parlons tout d'abord de l'endettement puisque c'est votre cheval de bataille depuis 2014 et votre continue excuse depuis votre élection pour justifier votre liquidation du patrimoine de la Ville. Quand on achète une affaire, on regarde l'actif et le passif. L'actif, c'est le patrimoine de la Ville d'Aubagne. Le passif, ce sont les 165 millions d'euros dont vous parlez tout le temps. Monsieur le Maire, Madame l'adjointe aux finances, en face de l'endettement, il faut regarder et évaluer le patrimoine acquis et les investissements faits.

Dois-je rappeler la cuisine centrale, la piscine, la piste d'athlétisme tant prisée par les athlètes, la salle des fêtes, l'espace des libertés, sans compter les biens acquis pendant des années par cette ville ? Si l'encours de la dette est passé de 161 millions d'euros à 135 millions d'euros en 2023, selon vos propres chiffres, soit un désendettement de 26 millions d'euros, dans le même temps, vous avez vendu pour des dizaines de millions d'euros, sans compter les cadeaux. Vous avez vendu du patrimoine communal. Rien que pour cette année 2024, cela a été de 5 millions d'euros, avec une aberration, la carrière Borie, que vous avez louée 180 000 euros sur trois ans et qui va rapporter à Bronzo plus de 13 millions d'euros. À votre place, je la retirerais avant que cela démarre. Tout cela pour quel investissement en contrepartie ? Quasiment aucun.

Dans le même temps, vous avez fait des économies drastiques sur la prestation due à la population et sur les budgets des services. Vous avez même affaibli tout le potentiel culturel de la Ville, de la Médiathèque aux animations de rue, en passant par la MJC, le festival du son et de l'image disparaît de votre fait. Aubagne ne rayonne plus. Aubagne, ville éteinte. Sans parler de privatisation, notamment la cuisine centrale et celle envisagée de la piscine, jusqu'où voulez-vous aller ?

Cette gestion, on la retrouve dans votre budget 2025. Quelques chiffres. L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne de fonctionnement, moins le remboursement de la dette, un signe de la santé financière de la ville, est de -6 millions de 2014 à 2023. Elle s'est aggravée de 50 % par rapport aux six ans qui ont précédé votre activité. La masse salariale représente 61 % d'un budget de fonctionnement de 84 285 648 euros, mais avec 75 978 766 euros de dépenses réelles. C'est une dépense de fonctionnement en constante augmentation depuis votre arrivée, ce qui est bien, mais avec une hausse entre 2023 et 2025 passant de 42 978 000 euros à 45 571 264 euros, une progression bien inférieure à l'inflation. Dans le même temps, les effectifs ont diminué, ce qui rend de plus en plus difficile le travail des employés municipaux, à qui je veux rendre hommage aujourd'hui parce qu'ils travaillent toujours dans le même dévouement, dans le sens du public et dans des conditions de plus en plus difficiles. Merci à vous.

Vous anéansez le service public communal, vous démantenez et vous privatisez toujours davantage. Par votre gestion, vous avez étouffé les services à dire à la population. Il en est de même pour votre budget d'investissement. Beaucoup de promesses, peu de réalisations. Il n'y a qu'à voir la

situation de nos écoles, comme cela a été dit par mon collègue. Vous avez laissé se dégrader l'immense richesse de l'équipement sportif. Où est passée l'attractivité du centre-ville ? La situation financière de la Ville s'est aggravée depuis 2014 et cela se voit dans la Ville. Je le martèle depuis 2020, à ma façon.

Pendant ce temps, vous bétonnez encore et encore. Oui, il y a une liste de travaux d'embellissement, c'est bientôt Noël ou peut-être 2026 qui arrive à grande vitesse. Monsieur le Maire, ce sont les chiffres réels, pas ceux qui vont illustrer les magnifiques tableaux de l'AJJ. Les chiffres vont tous dans le même sens. Je verrai et nous verrons bien tous à la fin de 2025 ce qui restera de toutes ces promesses. Monsieur le Maire, comme cela a été dit, les Aubagnais méritent mieux que cela. Je le dis à chaque fois. Ils vous le diront bientôt. Rendez-vous en 2026. Pour terminer, Monsieur le Maire, nous sommes le 20 décembre 2024. À la veille de Noël, permettez-moi de souhaiter un joyeux Noël aux Aubagnaises et aux Aubagnais, et un bon bout d'an ainsi qu'à mon frère parce que c'est son anniversaire, d'autant que j'ai perdu l'un de mes frères il n'y a pas si longtemps.

M. le Maire : Monsieur LATZ.

M. LATZ : Bonsoir. Je voudrais discuter un peu du budget. J'ai deux problèmes sur le budget, l'un qui porte plutôt sur le fond et l'autre plutôt sur la forme. Sur le fond, c'est le même débat qu'on a tous les ans, vous dites que les taux sont stables. Le nombre de recettes liées aux impôts a augmenté de 1,5 million d'euros cette année par rapport à l'année dernière. L'année dernière, cela avait augmenté de 1 million d'euros par rapport à l'année d'avant. L'année d'avant, cela avait encore augmenté de 500 000 euros. Sur trois ans, on améliore les recettes de 3 millions d'euros sur le fonctionnement, on maintient les dépenses et derrière, la grande question est : « Est-ce qu'on voit le résultat de tout cela ? » Il y a une vraie augmentation des efforts des Aubagnais en termes de volume monétaire fiscal sur la Ville d'Aubagne, donc c'est normal que le niveau d'exigence augmente dans le temps.

Entre ces millions d'euros et les 800 000 euros de subventions pour Q-Park qui disparaissent, on n'a pas forcément le service attendu. Dans la partie investissement, on voit qu'on est dans une continuité totale, hormis le gros projet structurel des Passons. On se demande bien comment le Plan vélo qui a été présenté au dernier Conseil municipal pourra être financé, quand il était présenté de façon importante et qu'on ne retrouve pas ces chiffres dans le budget 2025.

Comme vous l'avez souligné, Madame MENET, lors du ROB d'avant, on a souhaité que le budget soit décalé. Vous dites : « On a bien fait de ne pas le faire », mais je ne comprends pas ce qui amène à cela puisqu'aujourd'hui, on a une instabilité nationale qui fait que l'épée de Damoclès n'est absolument pas enlevée. Si le budget 2025 avait été voté comme c'était présenté, ce serait plus de 3 millions d'euros ponctionnés sur la Ville d'Aubagne, à travers d'une ponction directe et à travers la baisse de la FCTVA. Le nouveau gouvernement présentera un budget dans quelques mois, mais on n'a aucune idée de ce que cela va donner.

Il se trouve que le Premier ministre est aussi maire d'une ville très endettée, un peu moins qu'Aubagne, et qu'il va demander des efforts à tout le monde. Ce sera très difficile de poser l'argument des villes endettées pour ne pas y participer puisque lui-même sera dans ce lot. Tout cela étant dit, nous avons proposé de décaler le budget afin d'avoir une vraie visibilité et un vrai débat.

J'en viens au sujet de la forme. Je prends un peu de recul. Il y a un gros problème de débat sur le sujet du budget. C'est un sujet structurant pour la Ville. C'est aussi un sujet structurant pour nous autres, élus, puisque le vote du budget est traditionnellement l'endroit où l'on retrouve les oppositions et la majorité. Je rappelle que la structure de l'institution du Conseil municipal apporte une prime à la majorité. Il suffirait d'une voix pour que vous ayez un nombre d'élus plus important et que ce Conseil municipal représente les institutions, mais pas forcément proportionnelles aux votants qu'il y a eu aux dernières élections. C'est bien normal. C'est comme cela que cela fonctionne.

Néanmoins, on se retrouve en opposition avec un nombre d'élus bien inférieur à ce qu'on aurait besoin et un volume de travail conséquent. Face à cela, cela fait des années qu'on demande à recevoir les budgets en temps et en heure pour pouvoir les étudier, d'une part, pour que le débat démocratique ait lieu et, d'autre part, pour que le débat démocratique ait lieu de façon officielle au Conseil municipal. Au lieu de cela, les commissions ont lieu avant la réception du budget ou deux jours avant et on se retrouve ici, en Conseil municipal, avec un faux débat puisque la moitié des questions est d'ordre technique et l'autre moitié est d'ordre politique. On passe notre temps à dire : « Non, ce n'est pas vrai, vous ne voyez pas les chiffres comme cela ». Cela nous pose un vrai problème.

Heureusement, la loi prévoit une visibilité sur les budgets pour l'opposition. On est passé sur le référentiel M57. C'était votre volonté il y a deux ans. Cette année, le budget primitif est présenté sur le M57. Pour ceux qui l'ont reçu vendredi dernier, c'est une centaine de pages à lire en 5 jours. Le problème qu'on a, c'est que la loi prévoit qu'on le reçoive 12 jours avant, alors qu'on ne le reçoit pas 12 jours avant. Cela me pose un problème. Ce budget est absolument illégal. On aurait dû recevoir ce budget 12 jours ouvrés avant la présentation et on ne l'a pas eu. Le seul document qui est passé de 5 à 12 jours, c'est le budget primitif. Le reste continue à être donné tous les 5 jours.

Aujourd'hui, on rentre en commission et on n'a pas le budget global. On a un budget synthétique, donc on n'a pas le détail. Vous venez de dire, Madame MENET, que le budget des associations est identique. Oui, le budget global est identique, sauf que le football est passé de 200 000 à 250 000 euros et le budget global est identique. Cela veut bien dire qu'il y a 50 000 euros qui sont partis sur d'autres associations qui ont disparu. Tout cela fait qu'on a quand même besoin d'avoir des questions techniques lors des commissions pour pouvoir débattre de façon politique lors du Conseil municipal. Je pose la question de légalité de ce budget et de l'intérêt de le poser 12 jours avant d'être présenté au Conseil municipal. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je crains que les informations apportées par mon collègue montrent que nous sommes ici dans un débat qui sera à refaire probablement début 2025. Permettez-moi d'intervenir en repartant du propos final de Madame MENET, qui remerciait la haute administration pour la préparation conséquente qui a été faite et qui amène à ce document budgétaire. Bien sûr, nous nous associons à ces remerciements, mais nous voulons aussi associer l'ensemble des agents de la Ville qui déclinent, jour après jour, avec les difficultés qui ont été évoquées par Arthur SALONE, à un budget extrêmement compressé. Nous les remercions ici avec des mots parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Nous constatons amèrement que cette année encore, ils ne seront pas remerciés par le CIA qui a été supprimé ou du moins pas doté. Ils ont appris cela il y a une semaine.

Pour revenir au débat budgétaire, plus que les chiffres, ce sont des questions politiques qui se posent. Lors du débat d'orientation budgétaire, vous nous avez dit tout le bien que vous pensiez du courageux Premier ministre qui s'était chargé du sac de pierres qui devait s'alléger en jetant un caillou sur les collectivités territoriales. Pour Aubagne, cela aurait été 1 à 3 millions d'euros en moins. Un caillou sur les écoles, avec les 4 000 suppressions de postes à Aubagne, qui auraient fait deux fermetures de classe. Deux cailloux sur le climat, avec 30 % d'aides en moins pour l'ADEME et la suppression du Fonds vert.

Heureusement, ce projet de budget a été censuré. Vous, Monsieur le Maire, vous le déplorez dans les colonnes de la Provence. Nous ne le déplorons pas parce que ce n'était sûrement pas un projet de budget dans l'intérêt des Aubagnais. Ainsi, les pierres restent donc dans le sac, repris par un très proche de Macron, qui est le Président qui a, je vous cite, Madame MENET, « cramé la caisse ». Vous savez, le Président qui est aussi soutenu par vos amis Vassal, Muselier, mais aussi par des membres de votre majorité, adhérents du MoDem ou Horizon. C'est compliqué.

Souhaitons que le bon sens l'emportera et que le sac, dont il faut bien admettre qu'il est toujours chargé de cailloux, s'allègera grâce à la contribution des plus riches, comme cela est possible et comme cela avait été amendé dans le projet de finances voté par l'Assemblée, puis détricoté par vos amis sénateurs. Souhaitons-le vivement, car dans le cas contraire, notre budget municipal serait dangereusement impacté et nul doute que son équilibre, déjà précaire, se réajusterait au détriment des investissements urgents plutôt qu'à ceux moins indispensables.

Je vous imagine déjà préparant votre argument récurrent sur la politique menée par François HOLLANDE, que les écologistes ont soutenu en 2012 sur sa promesse de s'attaquer à la finance et de s'engager dans la transition écologique et qui a baissé les dotations des villes. Néanmoins, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous rappeler que c'était à partir de 2014. Sur ce désaccord, les écologistes n'étaient plus dans le gouvernement.

Pour revenir à Aubagne et à aujourd'hui, vous nous proposez donc un budget 2025 dans la lignée des précédents, avec des choix que nous contestons année après année, sans que vous ne prêtiez aucune attention à nos arguments. Le vrai espoir, ce soir, est que ce budget soit le dernier dans cette lignée. Il s'exécutera en 2025, si l'actualité nationale le permet. En 2026, il sera largement temps de faire d'autres choix afin de réparer notre ville abîmée et de donner un nouveau souffle à ses services publics, ses bâtiments, son ambition écologique et son épanouissement culturel.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MENET. Je voudrais commencer par un préliminaire pour vous dire que ce soir, au nom de mon groupe, je vais participer à un vote positif sur à peu près les deux tiers des délibérations. Est-ce que je m'allie avec vous ? Je ne crois pas. Nous votons en conscience des délibérations qui nous semblent bonnes pour les Aubagnais.

Dire, dans un élément de langage convenu, que nous nous sommes alliés avec des forces qui avaient présenté la même motion de censure que nous sur la forme, mais totalement différente sur le fond, n'est pas possible. Ce ne sont pas des alliances. Je pense qu'en politique, il faut faire attention aux mots qu'on emploie. C'est donc volontiers que je vote les deux tiers de vos délibérations. Il n'est pas possible de dire que le vote de la censure qui a été fait par mon groupe et moi-même, en l'occurrence, sous une autre casquette, était une alliance. C'est important parce que cela doit permettre la compréhension de la politique.

Pour ce qui est de la délibération, évidemment, les éléments nationaux ne peuvent que démultiplier nos problèmes locaux. En ayant pris une stratégie dangereuse dès la première année de 2014, entretenant la dette d'une curieuse manière, alors que vous l'avez d'ailleurs plus contournée qu'autre chose, alors que nous étions déjà en surendettement et non en endettement, vous l'avez cristallisée. Vous vous êtes cachés derrière la gestion de la partie toxique prise en charge par l'État pour penser être quittes de cette dette. Vous êtes restés aveugles sur le dossier écossais qui s'est imposé à nous avec plusieurs dizaines de millions d'euros d'intérêts.

Je vais donc reprendre mon totem, qui est le totem classique que vous avez un peu repris, d'ailleurs, Madame MENET. Je dois commencer à déteindre un peu sur votre raisonnement. Le totem, qui est le compte administratif de 2013, est la seule possibilité pour nous d'avoir une base de raisonnement dans le temps puisque, plombés par la dette, nous sommes coincés par le temps. Ainsi, si on reprend les tableaux, les dépenses liées au fonctionnement par rapport au nombre d'habitants sont restées stables, ce qui veut dire que, quelque part, vous n'avez pas baissé de train de vie.

Les recettes de fonctionnement par rapport au nombre d'habitants, avec une population de 25 % au seuil de pauvreté et une taxation parfois limitée parce qu'on ne peut pas aller plus loin sur les classes moyennes, effectivement, tout cela est resté au même niveau. Les dépenses d'équipement par habitant sont stables, mais à quel prix ? Aux prix d'emprunts qui, à ce jour, sont de 10 % du budget.

Vous avez noté, Madame, que l'encours de la dette par habitant avait baissé, mais pour quelles raisons une très légère augmentation de la population, soit 855 personnes en 10 ans, d'après les recensements ? Cela veut dire qu'Aubagne n'est peut-être pas si attractive que cela, mais je dois noter qu'effectivement, il y a quatre ou cinq ans, il y a eu une baisse tout à fait notable et qu'à force de construction et de bétonisation un peu aveugles, nous avons réaugmenté notre population.

Le prix aussi, Madame. Si vous nous dites qu'on a remboursé 45 millions, je suppose que vous comptiez dedans les intérêts. Si on fait la somme année par année, cela fait un peu plus. En tout état de cause, sur 11 exercices, nous avons remboursé 27 millions d'euros puisque l'encours de la dette était de 161 millions d'euros quand vous avez pris la mairie et il est toujours de 133 millions d'euros. Je ne parle que du capital.

Pourquoi encore ces problématiques ? Parce que vous avez transféré la dette aux co-financeurs puisque nous avons besoin d'appeler au secours des co-financeurs en permanence pour le moindre projet. Au-delà de l'emprunt, pas uniquement à cause d'Aubagne parce que Madame VASSAL, présidente du Conseil départemental, a fait cela toute seule et très bien pour être sûre d'être réélue, nous avons maintenant des collectivités territoriales qui sont elles-mêmes endettées. Nous en arrivons à une situation qui nous cristallise un peu dans cette dette.

Concernant les dépenses de personnel, nous avions la chance d'être sept points en dessous des autres villes de même strate à l'époque. Là, vous avez raté cette occasion de rester avec une charge salariale pas trop importante. Je ne parle que des ratios. Je sais bien qu'il y a eu les points d'indices. C'est ce que vous allez me dire et c'est ce que vous nous dites depuis plusieurs années. Oui, il y a des décisions nationales dont on doit dire qu'elles ne sont pas toujours réfléchies. Je partage votre point de vue là-dessus. C'est un poste sur lequel toutes sortes de communes assez vertueuses ont fait des possibilités d'assainissement de leurs finances.

Quant aux ratios de dépenses de fonctionnement et donc de remboursement de la dette, par rapport aux recettes du même domaine, c'est resté stable et cela veut dire qu'il n'y a aucune

dynamique. C'est ce qui me gêne. Mes propos ne sont pas de la critique. C'est un constat de plus en plus désolé d'une ville qui n'arrive pas à émerger de cette gangue. Certes, on l'a déjà dit, Monsieur le Maire, si c'était nous qui avions récupéré la Ville, nous aurions eu beaucoup de mal. Cela s'entend bien, mais malgré tout, à la lecture de ces ratios, c'est vraiment une façon de voir que rien ne bouge, rien n'avance et que là où on aurait dû être en augmentation sur certains ratios ou en baisse, on se retrouve engainé.

Est-il raisonnable d'initier un projet comme le pôle éducatif à tant de millions d'euros, qui va nécessiter des cofinancements exorbitants et donc un endettement des Aubagnais sur un autre domaine ? Est-il raisonnable de faire arriver la voie du Val'Tram côté gare plutôt que de la faire arriver côté quai, là où elle arrivait avant ? Franchement, on sait très bien que c'est ce qui a fait capoter le premier projet en 2011 ou 2012. Cela a plombé le projet de 30 %. On se retrouve encore avec cette dépense. Puisque la L2, c'est fini, puisque les trois tubes ou les deux tubes du passage de Toulon, c'est fini, il faut bien qu'il y ait de la commande publique pour les entreprises de la région. J'entends bien, mais pas sur le dos des Aubagnais. C'est quelque chose qu'il aurait fallu réfléchir.

Pour toutes ces raisons, comme d'habitude, nous n'allons pas voter votre budget, mais je ne me place pas dans une opposition qui critique pour critiquer. Ce n'est pas cela. Je suis franchement désolée pour les Aubagnais. Est-ce qu'un jour, peut-être, vous entendrez ma parole ? Je n'en sais rien. Dans ce cas, nous serons obligés de prendre les choses en main personnellement dans quelques mois.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame MENET, pour répondre à ces différentes interventions, nous vous écoutons.

Mme MENET : J'ai noté quelques remarques. Monsieur SALONE, vous vous lancez dans une liste de choses qui ne sont pas précises du tout. Vous me parlez de réductions drastiques des services à la population. J'aimerais bien savoir de quoi vous parlez. Est-ce que vous avez un exemple ? Je ne comprends pas ce que cela veut dire. Qu'est-ce qu'on a réduit de manière drastique dans les services qu'on rend à la population ? Il faut bien identifier.

M. SALONE : Les aides que vous avez diminuées par rapport aux associations.

Mme MENET : Ce ne sont pas des réductions drastiques des services à la population. On ne parle pas de la même chose. Les subventions que nous versons aux associations ne sont pas des aides, ce ne sont pas des services dus à la population. Ce n'est pas du tout la même chose. Quand on catégorise certaines choses, il faut savoir de quoi on parle. Les réductions drastiques des services dus à la population, je ne sais pas ce que c'est. Vous nous accusez de cela, mais je voudrais bien savoir ce qu'il y a derrière. Je vous demande une explication de texte.

Ensuite, vous dites qu'on privatisé chaque jour davantage. Là aussi, je demande une explication de texte. Je ne sais pas ce qu'on privatisé chaque jour davantage. Je ne comprends pas non plus ce que cette expression veut dire et en quoi elle s'applique concrètement à notre fonctionnement, aux décisions et aux choix que nous faisons.

Ensuite, Monsieur LATZ, vous nous parlez du Plan vélo. Dans le programme 1, nous avons mis 2,5 millions d'euros de crédit de paiement. C'est dans ce cadre que nous ferons éventuellement des travaux conséquents au Plan vélo. Néanmoins, ce que nous avons bien dit aussi dans le rapport de présentation du budget, le Plan vélo est sujet aussi aux aménagements de la Métropole. Bien sûr que nous aménagerons les pistes cyclables. Nous ferons aussi le Plan vélo au regard des aménagements de la Métropole. Nous avons d'ores et déjà lancé des demandes de subventions pour ce Plan vélo et nous inscrirons, au fur et à mesure des subventions que nous recevrons, les dépenses qui seront afférentes pour mener à bien ce plan qui a été défini.

Un mot sur le vote du maintien du budget. Vous nous dites d'attendre, mais on ne peut pas attendre indéfiniment les décisions de l'État. Surtout, on ne peut pas désorganiser les services. On va attendre janvier, février, mars, et comment va fonctionner la Commune ? Comment vont fonctionner les services ? Nous avons un calendrier budgétaire et nous l'appliquons parce que derrière, il y a des responsabilités et des conséquences, notamment sur les services dus à la population. On ne peut pas dire : « On ne vote pas le budget en décembre. On attend et on verra bien ce qui se passe au mois de mars ». Ce n'est pas possible. Nous avons une responsabilité et nous sommes bien obligés, dans notre calendrier budgétaire, de démarrer comme nous l'avons prévu, d'allouer les crédits en début d'année aux services pour qu'ils puissent fonctionner. C'est quelque chose d'important. Voter un budget ou ne pas le voter a des conséquences concrètes.

Pour l'envoi des documents, apparemment, les 12 jours ouvrés concernent la Métropole, mais ne concernent pas les communes. Ensuite, vous m'avez interpellée sur la liste des associations. Le budget, vous l'avez reçu dans les documents. Il fait 150 pages. Pour vous, comme pour moi, il est long à lire. La liste des associations et les montants qui sont alloués à ces associations, vous les trouverez en page 135. Vous pouvez comparer d'une année sur l'autre les associations qui sont là, qui n'y sont plus, les montants qui sont alloués, etc. Tout est connu et identifié. Les informations sont données dans ce document budgétaire, qui est très complet.

Monsieur GRANDJEAN, vous avez parlé du CIA et du budget qui est censuré. On est sous le dispositif de cette loi spéciale, mais il ne faut pas oublier que cette loi spéciale va avoir un effet sur des millions de contribuables puisque le barème de l'impôt sur le revenu n'a pas été mis à jour. Cela va avoir des conséquences qui ne sont peut-être pas favorables pour tout le monde.

Madame MELIN, je sais que vous regardez attentivement les indicateurs et les ratios de la première page de nos documents budgétaires. Non, de 2013 à 2025, les ratios, notamment les ratios d'endettement, ne sont pas stables puisque nous avons remboursé 45 millions d'euros de dettes. Je crois que c'est Monsieur SALONE qui me parlait de ce que nous avons vendu. On le communique chaque année dans le budget, mais sachez que nous avons fait des cessions, ainsi que des achats de locaux commerciaux puisque nous avons acheté de nombreux locaux commerciaux dans le centre-ville, notamment dans le centre ancien. Nous avons acheté la Maison de quartier pour 380 000 euros, nous avons acheté le Camp Lambert pour 1,6 million d'euros. Non, ce ne sont pas que des cessions. Nous avons aussi augmenté le patrimoine et favorisé, suivant nos choix politiques, l'achat de locaux commerciaux et de ce que je viens de vous lister, entre autres, puisque je n'ai pas la liste complète de tous ces achats.

Madame MELIN, je reviens sur vous. Vous dites « 850 personnes en 10 ans » et c'est vrai que 85 personnes par an en plus dans la ville, cela ne fait pas beaucoup. Quand on nous traite de bétonneurs, je ne vois pas sur quoi cela repose. Une fois de plus, je demande aussi une explication de texte. Merci beaucoup.

M. le Maire : Bien. D'autres interventions ? Monsieur LATZ.

M. LATZ : Je voulais rebondir par rapport aux réponses. Vous nous dites qu'on a besoin d'un budget pour les services, mais il y a de nombreuses collectivités qui votent leur budget au mois de mars. Il y a une date butoir fin mars ou début avril, de mémoire. Jusqu'à maintenant, on a toujours soutenu le fait que d'avoir les budgets fin décembre ou début janvier et un compte administratif en mars, c'était très bien.

Là, il y a une variable d'ajustement qui est monstrueuse devant nous. Si elle tombait, elle va impliquer ne serait-ce que la moitié de ce qui a été annoncé, c'est-à-dire 50 % de ce que vous prévoyez du passage de fonctionnement vers l'investissement. On se doute bien que vous n'allez pas récupérer cet argent s'il tombait sur les associations puisque ce sont 2 millions d'euros sur les subventions d'associations et c'est impossible d'aller chercher cela là. Il va donc y avoir des choix autres et ces choix autres méritent débat. Vous ne pouvez pas faire ces choix maintenant parce que vous ne connaissez pas l'ampleur du phénomène, mais il arrive. Vous nous dites que vous le faites parce qu'il faut le faire au 1^{er} janvier, mais on n'est pas obligé de le faire. C'est juste un élément complémentaire. Je soutiens que cela concerne toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Le dernier point qui correspond exactement à la raison pour laquelle je vous demande cela, c'est que vous me dites que le détail des associations est en page 135, mais je le sais parce que je l'ai vu. Je n'ai pas de problème avec cela. L'ayant vu avant la commission, j'aurais pu vous poser des questions pendant la commission et faire gagner à cette assemblée et à nos concitoyens une demi-heure, ce qui aurait permis d'avoir un débat si on est d'accord ou pas d'accord et pas un débat technique. C'est exactement le propos que je tiens. Ce document, nous l'avons reçu après la commission et c'est bien cela, le problème. J'aurais préféré pouvoir vous poser ces questions en commission, qui est un espace démocratique républicain qui nous permet d'échanger, plutôt que sur un conseil qui est plus un espace politique.

M. le Maire : Nous avons été dans l'opposition. Je reconnaissais que c'est compliqué, notamment sur les questions budgétaires. Comme vous, on recevait le document trop tard pour des raisons qui sont légales et il fallait qu'on fasse comme vous. Il fallait qu'on prenne ces documents, qu'on les envoie à des gens qui sont un peu plus spécialistes que ce que nous sommes quand nous sommes dans l'opposition.

Maintenant, on est un peu plus formé puisque cela fait 10 ans qu'on essaie de comprendre les budgets et de les faire fonctionner. Comme vous, on passait des heures et des parties de nuit à discuter avec des gens qui savaient un peu plus que nous, avec qui nous partagions les documents et on essayait, maladroitement, comme vous, de faire un raisonnement qui essayait d'expliquer notre vision politique versus les budgets qui nous étaient présentés. Je pense que c'est le lot de toutes les oppositions. C'est la démocratie qui le veut. Ce sont les textes de loi qui sont ainsi faits. Ce n'est ni vous ni moi qui pouvons changer cela. Madame MELIN pourrait peut-être changer tout cela, mais il faudra qu'on nous explique comment faire pour établir les budgets plusieurs semaines avant, les discuter plusieurs semaines avant et pouvoir les caler dans un calendrier qui est un calendrier de Conseil municipal.

C'est compliqué et je le reconnaiss. On est passé par là, on a vécu les mêmes difficultés que vous et on s'en est sorti comme on a pu. Parfois, on a été pertinent. Parfois, on ne l'a pas été. Parfois, on a manqué de temps. Parfois, il nous a manqué des informations. Ainsi va la vie démocratique. Personne ne peut être au courant de tout dans une collectivité. D'ailleurs, c'est pour cela qu'il y a une équipe municipale. Le maire que je suis a une certaine vision, l'adjoint aux finances a plus de pertinence que le maire, l'adjoint au sport a plus de pertinence sur le sport, etc. Quand il y a des politiques publiques, c'est qu'il y a des adjoints pour que les politiques publiques puissent s'adapter.

C'est comme cela, Monsieur LATZ, mais si je prends un peu de hauteur par rapport à vos propos et que je regarde les interventions de Monsieur SALONE, les vôtres ou celles de Monsieur GRANDJEAN, on sent que c'est très politique derrière et on sent que vous êtes déjà en campagne électorale, mais vous avez le droit. Franchement, vous avez le droit. Madame MELIN a fait un peu plus d'efforts pour aller chercher des ratios qui ne sont pas de l'actualité d'aujourd'hui, qui datent un peu. Ce sont les ratios de l'Insee que vous avez en main, mais ce ne sont pas forcément les derniers en date. Vous avez fait un effort là-dessus. Vous nous faites un certain nombre de remarques et il faudrait qu'on prenne du temps pour analyser tous les ratios que Madame MELIN a exprimés. On ne va pas le faire en séance parce c'est particulièrement compliqué à faire. On pourrait rebondir aussi politiquement là-dessus.

Pardon de le dire, mais je n'ai rien trouvé de pertinent dans vos interventions sur le plan budgétaire parce que vous ne mettez pas en défaut le fait que la Ville est en difficulté. On va rappeler les chiffres puisque vous avez rappelé un certain nombre de ratio. En 2014, ce sont 57 années d'annuité d'endettement. Aujourd'hui, on est à 18 années d'annuité. Il faudrait qu'on soit à 8 annuités d'endettement pour être dans la norme des strates de villes de 40 000 ou 50 000 habitants. C'est parlant. Cela veut dire que les efforts ont été faits. Cela veut dire qu'on le fait.

Comme je l'ai dit sur les interventions précédentes, Madame MENET l'a rappelé à Monsieur SALONE également, ce n'est pas vrai que les services publics ont été dégradés à Aubagne. C'est de la politique politique. Ce n'est pas vrai non plus que nous n'avons pas construit. Oui, on a vendu d'un côté et on a racheté de l'autre parce que c'est faire de la gestion financière, de la gestion publique. On achète parfois des biens et on en vend quand on pense qu'ils ne sont pas tout à fait pertinents.

On a acheté plusieurs biens rue Rastègue et rue Martinot, dans le centre ancien, parce que nous avons le sentiment qu'il faut aider les commerces en y installant des boutiques et des artisans sur cet espace. Ce sont des politiques qui vont et qui viennent. Rien n'est figé. Tout évolue et on le fait au gré de notre vision politique sur l'ensemble des politiques publiques que nous menons.

Dans les oppositions, j'ai noté qu'il y avait aussi des contradictions. Quand Madame MELIN nous dit : « Pourquoi faire un pôle éducatif qui coûte 15 millions d'euros ? », vous avez raison. On aurait pu ne pas faire un pôle éducatif de 15 millions d'euros, alors que ce pôle est soutenu par les autres oppositions. Nous voulions arrêter cette spirale infernale du fait qu'aucune école n'avait été faite et qu'il faut donner des signes parce que nous refaisons l'école des Passons cette année. Plus tard, dans les budgets suivants, nous ferons d'autres écoles. Il fallait engager cette réforme en profondeur.

Au sein des oppositions, vous engagez des projets qui ne sont pas forcément financés par la Ville d'Aubagne. Le Val'Tram est financé par la Métropole. Non, le Val'Tram n'aurait pas pu rentrer par la voie de Valdonne. Jamais aucun accord n'avait été donné sur ce sujet par la SNCF, Madame MELIN. Si vous discutez avec tous les responsables à ce niveau, ils vous diront que jamais aucun accord n'a été donné sur ce sujet.

Il fallait la voie de Valdonne, qui est reconnue aujourd'hui par tous les maires de la vallée de la Valdonne, Roquevaire, la Destrousse, Auriol, Saint-Zacharie, etc. Cela ne nous aura pas échappé

que ces maires ne sont pas forcément de la même couleur politique que nous. Tous ont dit : « Oui, il faut qu'on le fasse » et il y a eu unanimité des maires sur le sujet. Ces projets ne sont pas faits « sur le dos des Aubagnais », comme vous le dites, ils sont faits sur les budgets de la Métropole. Nous, Ville d'Aubagne, si c'était nous qui avions dû engager ces politiques au niveau des transports, on n'aurait pas pu le faire.

En synthèse, effectivement, c'est difficile de lire un budget quand on est dans l'opposition. Vous partez dès à présent pour faire une campagne électorale, mais je crois que les Aubagnais n'attendent pas cela de nous aujourd'hui. Encore une fois, chacun est libre dans sa stratégie, chacun est libre dans sa façon de faire, chacun est libre d'engager ou pas le combat sous cet angle. Nous étions dans un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025. Je regrette un peu, pour ma part, qu'il n'y ait pas eu plus d'éléments qui permettent de confronter les visions qui sont les nôtres avec les visions que vous avez apportées.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs, concernant le budget. Nous allons passer à l'acte qui va permettre de faire en sorte que les agents de la Ville puissent, dès le 1^{er} janvier, avoir une ligne de conduite et des lignes budgétaires qui leur permettent d'avancer dans leurs projets. C'est important de pouvoir rassurer. On a bien vu la différence puisqu'en 2016, on faisait les budgets au mois de mars. Ensuite, au niveau de l'administration, on a mesuré comme c'était important d'engager des budgets en fin d'année pour que ces budgets puissent être mis en œuvre dès le début de l'année au niveau de l'ensemble de nos services.

Vous avez remercié, Madame MENET, l'ensemble des services. Effectivement, je le fais aussi bien volontiers de mon côté, ainsi que l'ensemble des élus parce qu'un budget, c'est beaucoup de travail au niveau des services. Vous avez engagé, Madame MENET, dès le mois d'octobre, un certain nombre de rencontres avec l'ensemble des élus et des services pour arriver à cette feuille de route 2025, même si elle n'est pas appréciée par tout le monde. En tout cas, elle va pouvoir se mettre en place dès le 1^{er} janvier. Madame MELIN.

Mme MELIN : Monsieur le Maire, je vais essayer d'être brève. Quand vous étiez dans l'opposition, vous avez interrogé des sachants, ce que nous avons fait aussi. Ces sachants nous disent tous la même chose. Avec les pièces qui nous sont présentées, il n'est pas possible de faire de croisement. Entre autres, il faudrait la totalité des factures, la totalité de la présentation des éléments probants et autres pour pouvoir mieux comprendre les biais. Les indications génériques et les lignes comptables ne sont pas suffisantes pour avoir la clarté. C'est ce qui nous est dit. Effectivement, cela nous maintient tous dans cet état où on sent bien qu'il faudrait pouvoir avoir une lecture et une analyse plus poussées, mais on ne peut pas l'avoir. C'est bien dommage.

Cela fait deux ans et demi que je suis à l'Assemblée nationale. J'ai vécu trois budgets. Le budget de l'Etat a été soumis à approbation et on s'aperçoit, à la troisième année de cette mandature, que les chiffres ne sont pas ceux qu'on nous a donnés. Je ne fais pas d'extrapolation avec vous. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je vous donne des exemples. Au niveau du budget de l'Etat, tout le monde s'est aperçu que les chiffres n'étaient pas les bons chiffres.

À titre personnel, je suis en charge du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, dont je m'occupe depuis une trentaine d'années. Il est ahurissant d'avoir, depuis 30 ans, une Cour des comptes qui nous dit, concernant la Sécurité sociale, qui n'est pas votée avec un budget tel que dans les collectivités territoriales ou au niveau de l'État, qu'elle ne peut pas certifier certaines branches parce qu'il y a des anomalies de lignes comptables majeures et qu'il y a une dizaine de domaines où il n'y a pas d'éléments probants à chaque fois.

Par extrapolation avec notre budget, il nous faudrait, pour nous sentir à l'aise et voter dès demain, pourquoi pas, avoir les éléments probants. Cela ne dit pas que ces éléments probants cachent quoi que ce soit derrière, mais notre analyse est bloquée par un manque d'éléments. Cela apparaît clairement dans les analyses des comptes de l'État puisque la Cour des comptes s'occupe aussi de certifier les comptes de l'Etat, mais avec au moins 400 recommandations qui tuerait n'importe quelle boîte du privé et pareillement pour la Sécurité sociale. Il y aurait sans doute une nécessité à réfléchir pour savoir comment, au niveau des collectivités territoriales de taille moyenne très humaine et très maîtrisable, comme nous avons ici, à Aubagne, nous puissions avoir la possibilité d'accéder à plus de pièces pour pouvoir faire ces vérifications croisées qui soient simplement la bonne indication et la bonne information de tous les citoyens. Rien de plus. Il n'y a pas de suspicion dans mes propos. Sachez que la gestion des budgets, qu'ils soient de l'Etat, de la Sécurité sociale ou des collectivités territoriales, pose d'énormes problèmes, malgré tout.

M. le Maire : Je ne veux pas faire un débat, mais il y a deux points. D'abord, vous avez toute latitude pour rencontrer les services quand vous le souhaitez. Cela a été fait par d'autres personnes de l'opposition qui ont rencontré les différents services, soit sur le plan financier, soit sur l'urbanisme. Il y a peut-être d'autres services. C'est ouvert pour vous ou pour votre colistière, qui n'est pas là ce soir.

La différence qu'il y a par rapport au budget de l'État, Madame MELIN, c'est que nous faisons des budgets à l'équilibre. Cette obligation, que l'État n'a pas, mais que nous avons, fait en sorte que nous devons d'équilibrer nos budgets. En plus, la Ville d'Aubagne est sur le réseau d'alerte depuis 2012. Cela veut dire que c'est une collectivité qui est regardée de près par les services de l'État, par le préfet, notamment par la Direction générale des Finances publiques. Tous les ans, avec le Directeur général des services, la Directrice financière, Madame MENET et moi-même, nous devons nous expliquer sur un certain nombre de sujets.

Jusqu'à présent, ils nous disent : « On vous plaint parce que vous avez pris une situation catastrophique. On voit bien que vous faites des efforts, mais vous avez encore des efforts à faire ». On a ce garde-fou au niveau des collectivités locales, que l'État n'a pas puisque l'État est un peu seul, même si la cours des comptes y jette un coup d'œil, comme la Chambre régionale des comptes a jeté un coup d'œil au niveau de la Ville d'Aubagne, et que nous attendons donc le rapport qui devrait arriver certainement au mois de janvier. Ce rapport de la Chambre régionale des comptes fera l'objet d'une discussion en Conseil municipal vraisemblablement au mois de juin.

Comme vous le savez, la Chambre régionale des comptes fournit un premier rapport, qui est donné à la Collectivité pour qu'elle fasse ses remarques avec un délai d'un mois. Ensuite, il y a un deuxième rapport définitif qui est émis par la Chambre régionale des comptes, à laquelle la Collectivité apporte ses commentaires. Pour le mois de mars, cela me paraît un peu court. Je pense qu'on n'aura pas le retour définitif de la Chambre régionale des comptes, mais sachez qu'au mois de juin, nous mettrons ce rapport en discussion au niveau du Conseil municipal. Nous verrons bien à ce moment-là, Madame MELIN, ce que la Chambre régionale des comptes a dit sur la façon dont nous gérons la Collectivité. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Permettez-moi de rebondir sur votre phrase « vous avez toute latitude pour rencontrer les services quand vous le souhaitez ». Non seulement nous n'avons pas toute latitude pour rencontrer les services quand nous le souhaitons, mais nous n'avons même pas le droit d'envoyer un mail aux services. C'est la nouvelle règle depuis quelques mois. Vous regarderez à quel moment cela a commencé. Il faut que vous assumiez cela. Vous nous empêchez de faire notre travail. Quand vous utilisez l'artifice : « Moi aussi, j'ai été dans l'opposition et je sais que c'est dur » et que vous en profitez pour nous insulter, ce n'est pas possible. Il y a un moment où vous devez nous respecter.

Vous avez la possibilité absolument légale de mettre à notre disposition tout un tas de documents avant les cinq jours francs. La loi ne dit pas « après » et elle ne dit pas « avant ». Vous faites le choix de nous empêcher de rencontrer les services et de communiquer avec eux par voie électronique, vous faites le choix de nous communiquer les documents à la dernière minute, vous faites le choix de balayer l'information qui a été communiquée par Monsieur LATZ, qui est pourtant aisément vérifiable et qui fait que ce budget va se retrouver comme illégal. C'est absolument ahurissant et plein de mépris pour les oppositions qui, je le rappelle, ont été amenées dans cette instance par près de la moitié de la population qui s'est déplacée dans les urnes le 28 juin 2020. Ce n'est pas raisonnable.

M. le Maire : Je ne crois pas avoir insulté qui que ce soit. Je crois avoir dit un certain nombre de choses qui vous déplaisent. C'est un peu différent. Oui, il y a des règles. C'est un peu comme l'intervention que nous avons eue avant le début du Conseil municipal, où j'ai dit très simplement à l'association qui est intervenue : « Si vous passez par les canaux pour faire les demandes au bon endroit et au bon moment, on va vous répondre ». On ne peut pas accepter que des demandes soient faites dans tous les services. Il y a un Directeur de cabinet, donc vous faites votre demande au Directeur de cabinet. Je ne crois pas que Monsieur GRANDJEAN n'aït pas rencontré Monsieur BONINO. On n'est pas allé à côté de Monsieur GRANDJEAN et de Monsieur BONINO quand ils se sont vus. Monsieur GRANDJEAN, il me semble que vous avez aussi rencontré les finances de la Ville.

M. GRANDJEAN : C'était au mandat précédent.

M. le Maire : D'accord. Madame FARDOUX, je sais que vous appartenez à un mouvement où tout peut se faire. Nous, on est un peu ordonné. On aime bien que les choses se fassent dans les règles. Quand vous nous faites la demande, on la prend en considération et je ne crois pas qu'on ait empêché qui que ce soit de rencontrer les services. Cela demande un peu d'organisation et un peu de

préparation. C'est pour cela que nous le faisons de cette manière. Allez-y, Monsieur GRANDJEAN, et on va terminer.

M. GRANDJEAN : Dans l'esprit de Noël, je me demandais si vous nous feriez le cadeau d'une promesse. Nous allons débattre du rapport de la Cour régionale des comptes. Comme vous l'aurez largement plus de cinq jours avant la date du Conseil municipal, est-ce que vous nous feriez la promesse démocratique et républicaine de nous l'envoyer au moins une quinzaine de jours en amont ?

M. le Maire : Si nous faisons un Conseil municipal le 30 juin, par exemple, je prends la date la plus éloignée puisqu'on doit faire un Conseil municipal par trimestre, et que le rapport m'arrive le 25 juin, vous l'aurez le 25 juin. De toute façon, quand le rapport de la Chambre régionale des comptes revient, il est public, donc vous aurez accès à ce rapport puisqu'il sera mis sur le site de la Chambre régionale des comptes. La transparence est totale. Je suis heureux de vous avoir donné cette information.

Si vous le voulez bien, on va passer au vote de ce budget. Nous sommes sur la délibération numéro 20 concernant l'approbation du budget primitif 2025 du budget principal. Y a-t-il des oppositions ? Toutes les oppositions s'opposent au budget. Nous sommes tout à fait dans le classique. Y a-t-il des abstentions ? Le reste du Conseil municipal vote cette délibération. Merci, Madame MENET, de nous avoir rapporté cette délibération.

La délibération n°20_201224 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	31
Excusés	12

21_201224 - Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 21 concernant le budget des pompes funèbres.

Mme MENET : Monsieur le Maire, nous allons faire plus court pour le budget primitif du budget annexe des pompes funèbres. Pour 2025, en exploitation, il est d'un montant de 260 367 euros et en investissement, d'un montant de 100 000 euros. C'est un budget pour lequel les dépenses concernent les charges à caractère général et les charges de personnel. Les recettes comprennent des prestations de services et des ventes de caveaux rénovés.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe de Madame MELIN. Le budget est adopté.

La délibération n°21_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Présents	31
Excusés	12

22_201224 - Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : La délibération suivante porte sur l'approbation du budget primitif 2025 du budget annexe du réseau de chaleur urbain. Madame MENET.

Mme MENET : Le budget primitif 2025 du budget annexe du réseau de chaleur urbain 2025 est un budget qui s'élève à 549 766 euros en exploitation et à 247 509 euros en investissement. Il est en hausse par rapport à l'année 2024. Je laisse ma collègue Cécile BOURGUIGNON vous le présenter.

Mme BOURGUIGNON : Merci, Madame MENET. Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. En préambule, je souhaiter dire quelques mots sur ce réseau de chaleur urbain, qui est situé dans le quartier de la Tourtelle et dont la Commune d'Aubagne est devenue le gestionnaire depuis janvier 2023, suite au transferts de la compétence par la Métropole Aix-Marseille-Provence en application des dispositions de la loi 3DS.

Je vais vous donner quelques caractéristiques de cette installation. La réception est effective depuis le 23 janvier 2013. Sa source d'énergie est constituée de deux chaudières à bois de respectivement 600 et 300 kilowatts et d'une chaudière d'appoint au fioul de 1 000 kilowatts, avec un objectif d'utilisation de 95 % de la partie bois. La longueur du réseau s'établit à 608 mètres linéaires, c'est-à-dire 608 mètres de tuyaux. L'énergie produite est de près de 3 000 mégawatts, c'est-à-dire environ 4,4 mégawatts par mètre linéaire.

Il y a environ 10 sous-stations qui alimentent 450 logements, principalement des logements qui sont liés à 13 Habitat et Cogefim, 1 000 mètres carrés de commerce et le centre de maintenance du tramway. Le prix moyen d'un mégawatt produit par ce réseau de chaleur est de l'ordre de 100 euros hors taxes, quand on compare le tarif de base de l'EDF qui est de 252 euros hors taxes du mégawatt.

Cette installation est opérée par un gestionnaire externe. Il fournit les prestations d'énergie P1, les prestations P2 qui sont l'installation des entretiens et les prestations P3 qui sont le renouvellement du matériel. Corrélativement, ce gestionnaire facture aux abonnés les prestations de consommation et les prestations d'abonnement, comme on le fait avec EDF.

Quelles sont les démarches qui ont été engagées au titre de l'année 2023 suite à la réception de ce réseau de chaleur ? Un audit externe a été conduit sur l'année 2024, en se concentrant sur trois volets. D'abord, il y a le volet financier, avec la validation des flux financiers au regard de l'activité et du contrat. Ensuite, il y a le volet technique d'identification et de collecte des informations opérationnelles sur le fonctionnement des équipements et des ouvrages qui permettent d'apprécier les conditions d'exploitation des installations, c'est-à-dire la chaufferie, le réseau en lui-même et les sous-stations. Enfin, le troisième volet est un volet plus prospectif, qui est le potentiel de développement de ce réseau de chaleur.

Sur la base des caractéristiques de cette installation, il a été procédé à l'analyse des projets de développement et de leur viabilité technique, financière, réglementaire et juridique. Les conclusions de cet audit sont assez simples. Cela a permis d'identifier quelques travaux d'entretien qui étaient nécessaires et qui ont été engagés sur des montants non significatifs. Cela a surtout mis en lumière un potentiel de développement pour des bâtiments complémentaires qu'on raccorderait à l'existant.

Aujourd'hui, la question à se poser est : « Quel est l'intérêt d'un réseau de chaleur à base d'énergie renouvelable puisque les principales chaudières sont des chaudières à bois ? » Dans un contexte d'extension de ce réseau, on a deux volets particuliers. D'une part, il y a l'intérêt écologique puisque l'énergie est par définition une énergie renouvelable, donc cela nous permet de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, mais également de contribuer à un environnement plus sain et plus propre. C'est un aspect qui est pleinement en cohérence avec la volonté de la municipalité.

Le deuxième aspect est un aspect financier, d'une part, parce que vis-à-vis des abonnés, la fiscalité est plus avantageuse. Le taux de TVA est de 5,5 %, quand le taux EDF est de 20 %, ce qui rend le coût de l'énergie plus abordable pour les usagers. Au-delà de la fiscalité, il y a également une économie dans le coût d'achat puisque l'énergie primaire, c'est-à-dire les plaquettes de bois, ont un

coût largement inférieur à celui des énergies fossiles. Autre point d'intérêt, il y a une mutualisation des besoins qui permet l'optimisation des ressources et la réduction des coûts pour chacun. Enfin, c'est une infrastructure robuste et efficace qui assure un approvisionnement constant en énergie en limitant les risques de panne, mais également les coûts de maintenance individuelle. Forts de ces constats, nous avons conclu que le potentiel identifié pouvait être exploité au bénéfice de la Commune, mais également de certains usagers dans un périmètre proche de l'installation.

Quels sont donc les projets de développement pour cette infrastructure ? Le premier, qui va donner lieu à des études techniques préalables qui seront conduites à partir de 2025, est la piscine Alain-Bernard. Elle est actuellement chauffée avec des chaudières à gaz et elle pourrait être raccordée à ce réseau de chaleur, dans un souci d'économie de coûts d'énergie, mais également dans un aspect plus écologique.

Dans un deuxième temps, nous lancerons des études de faisabilité sur le raccordement potentiel de certains équipements municipaux qui seront proches de l'installation du Charrel, comme le groupe scolaire ou le gymnase. On proposerait également le raccordement à l'ensemble des logements de la résidence du Charrel. D'ailleurs, au niveau de la résidence du Charrel, on est en train de proposer à Eriilia cette option qui sera entre ses mains. Comme vous le voyez, au-delà des économies pour la Ville, la poursuite du développement du réseau de chaleur est au bénéfice de particuliers qui aidera ces derniers à maîtriser dans la durée leurs dépenses liées à l'énergie. On croit fortement à ce réseau de chaleur.

En conséquence, je vais vous présenter brièvement le budget pour 2025. Les recettes, qui sont de l'ordre de 436 000 euros, sont constituées principalement des refacturations aux abonnés. Je vous ai parlé de la partie abonnement et de la partie consommation. À ces recettes, s'ajoutent des recettes d'ordre d'exploitation qui correspondent à des reprises de subventions de la partie investissement. Ce sont plutôt des écritures techniques. Ces recettes d'ordre sont en retrait par rapport au budget précédent dans la mesure où, lors du budget précédent, la municipalité venait de récupérer l'équipement et avait constaté dans ces recettes à la fois l'exercice 2023, mais également l'exercice 2024, ce qui explique le retrait.

Au niveau des dépenses, elles sont estimées à environ 300 000 euros. Elles concernent principalement les achats de fluides, c'est-à-dire de l'eau, de l'électricité, mais également d'autres charges, comme de la téléphonie, des honoraires et des achats de prestations auprès de l'opérateur, à la fois des achats de fournitures d'énergie, d'entretien et de renouvellement. Elles augmentent d'environ 38 % en raison de l'évolution du coût des combustibles. Les dépenses d'ordre d'exploitation, qui sont à nouveau des écritures techniques, comprennent principalement les dotations aux amortissements. Là encore, on observe une baisse dans la mesure où, lors du budget précédent, on avait le double. On avait à la fois les dotations aux amortissements de l'exercice 2023, mais également l'exercice 2024. Là, par opposition, on a uniquement les dotations aux amortissements de l'exercice 2025. On a également un virement de compte à compte avec la section investissement.

Sur la partie investissement, les recettes sont constituées des transferts de la partie dont on a parlé, qui sont des dépenses au niveau du budget d'opération et également des coûts d'études, notamment pour l'extension de ce réseau, qui sont de l'ordre d'environ 33 000 euros et des dépenses d'amélioration de 100 000 euros. Voilà pour le budget.

M. le Maire : Merci, Madame BOURGUIGNON. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Ce n'était pas un sujet simple. Vous avez compris qu'on a récupéré cette compétence il y a seulement deux ans, qu'il a fallu comprendre comment a été géré ce réseau de chaleur, qu'il a fallu récupérer un certain nombre de documents de la Métropole et qu'il a fallu engager une réflexion politique sur l'utilisation de ce réseau de chaleur et sur les perspectives que nous avait présentées Madame BOURGUIGNON. Merci d'avoir accepté de reprendre cette délégation. C'est une belle délégation, mais je sais qu'elle n'est pas simple. En tout cas, elle est vraiment porteuse d'avenir pour notre commune. S'il n'y a pas de questions sur ce budget, je mets aux voix le budget primitif 2025 du budget annexe du réseau de chaleur urbain. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Madame MELIN. Le reste vote cette délibération.

La délibération n°22_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

23_201224 - Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Madame MENET, vous reprenez la main pour les trois dernières délibérations qui concernent les finances, avec la première d'entre elles qui concerne l'approbation des rapports de la CLECT.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport de la CLECT qui porte sur les transferts d'équipements culturels et sportifs sur le périmètre des communes d'Aix-en-Provence et de Miramas. C'est un rapport de la CLECT qui fait l'objet d'une délibération concordante et qui doit être présentée dans chaque Conseil municipal des communes de la Métropole. Rien de particulier

M. le Maire : Monsieur PERRIN TOININ.

M. PERRIN TOININ : Cette délibération est caractéristique de ce que nous dénonçons depuis le début en ce qui concerne la métropolisation forcée, à savoir le gigantisme, 92 communes pour la Métropole Aix-Marseille et l'éloignement des lieux de décision qui en découlent. Cette délibération nous demande de nous prononcer sur des transferts de compétences qui nous concernent de très loin puisqu'elle ne concerne que les communes d'Istres, Miramas, Aix-en-Provence ou Grans. C'est difficile de se faire une opinion sur chacun de ces dossiers. C'est pour cette raison que nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame MELIN. Qui la vote ? Le reste de l'hémicycle, sauf le groupe de M. PERRIN TOININ, qui ne prend pas part au vote, vote cette délibération. Merci.

La délibération n°23_201224 est adoptée à L'UNANIMITE**Abstentions : 2**

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Ne prend pas part au vote : 7

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	31
Excusés	12

24_201224 - Approbation des Tarifs de Droit de Place et d'Occupation du Domaine Public Communal 2025.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Madame MENET, pour la délibération numéro 24.

Mme MENET : Elle porte sur l'approbation des tarifs de droit de place et d'occupation du domaine public communal pour l'année 2025. Cette redevance a été vue en commission paritaire, avec les représentants des commerçants non sédentaires, avec les représentants des taxis et avec tous ceux qui occupent le domaine public. Nous les avons informés de cette réévaluation qui se réfère à l'indice Insee de 1,1 %. Vous avez la grille des tarifs qui est annexée à la délibération.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de Madame MELIN. Elle est adoptée.

La délibération n°24_201224 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 2
Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Présents	31
Excusés	12

25_201224 - Approbation de l'Avenant 1 à la Convention de mutualisation Ville / CCAS.

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

M. le Maire : Madame MENET, pour la délibération numéro 25.

Mme MENET : La délibération porte sur l'approbation de l'avenant numéro 1 à la convention de mutualisation Ville/CCAS. La Ville et le CCAS ont conclu, le 22 janvier dernier, une nouvelle convention cadre permettant de fixer à nouveau les liens fonctionnels existants entre les services de la Ville et ceux du CCAS, avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des contributions apportées réciproquement par chacune des deux entités. Au regard de l'exercice écoulé, des ajustements s'avèrent nécessaires. C'est ce qui est présent dans cet avenant. Ce sont des ajustements pour mettre à jour la nature et la quotité des contributions réciproques.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur cette délibération.

La délibération n°25_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	12

SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE

26_201224 - Approbation de l'actualisation de la tarification des activités des Maisons de Quartier.

Rapporteur : Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

M. le Maire : Nous changeons de thématique sécurité, préventions, citoyenneté et ville numérique, avec deux délibérations dont la première est rapportée par Monsieur KOURICHI et la deuxième par Monsieur RUSCONI. Monsieur KOURICHI, c'est à vous pour la première.

M. KOURICHI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. La délibération que je propose ce soir est simplement l'actualisation des tarifs des animations au niveau des maisons de quartier. Ce tarif est basé selon l'indice Insee. Je me permettrai aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de pouvoir un peu présenter ce qui est fait, à l'heure où les certitudes tant sur le plan national qu'international sont nombreuses, à l'heure où certains, notamment les extrêmes, cherchent à monter les habitants les uns contre les autres, nous, à Aubagne, nous travaillons avec l'ensemble des services et partenaires, tous aussi nombreux, dans une même direction qui est celle de favoriser le bien-vivre, mais surtout le bien-être dans notre ville. Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien plus que des mots, ce sont des actions concrètes qui sont réalisées au quotidien par notre volonté politique.

L'année 2024 a été une année exceptionnelle et riche en événements sur tous les plans. De janvier à décembre, je tiens à remercier l'ensemble des services pour leur mobilisation et leur grand sens du service public. En janvier et février, ce sont les séjours ski qui permettent à 300 personnes issues des quartiers de pouvoir profiter de la montagne. En mars, c'est le Grand Carnaval qui a lieu au centre-ville qui réunit plus de 5 000 personnes. En avril, c'est une fête de Pâques inter-quartier sur notre magnifique parc Jean-Moulin qui réunit plus de 500 personnes. En mai, c'est la clôture du Foot pied d'immeuble qui réunit aussi beaucoup de familles.

En juin, nous avons eu la chance aussi d'avoir le lancement de la période estivale avec une soirée et de nombreux concerts à l'Espace Art et Jeunesse. Je n'oublie pas les 50 ans du Charrel qui a réuni de nombreux habitants. En juillet, ce sont aussi les nombreuses activités et sorties d'été, mais aussi les soirées inter-quartiers qui ont eu lieu au parc Jean-Moulin avec la présence de nombreux habitants. En septembre, c'est aussi la reprise des prêts de salles aux associations, avec la reprise des activités et de l'aide aux devoirs pour les plus jeunes.

En octobre, c'est le forum emploi qui a eu lieu au Charrel avec tous nos partenaires qui travaillent sur cette mission. Cela a été aussi une fête d'Halloween inter-quartier pour laquelle des jeunes issus de tous les quartiers ont pu partir sur Saint-Vincent-les-Forts à titre gracieux. En novembre, c'est le lancement du Foot pied d'immeuble, mais cela a été aussi le lancement de notre grand plan de lutte contre le harcèlement scolaire qui, je tiens à le rappeler ici, est unique dans notre région. Il y a eu une mobilisation remarquable de nos partenaires, tant au niveau de la police nationale que municipale, des acteurs judiciaires, des acteurs associatifs, des établissements scolaires et de l'Education nationale, que je remercie aussi infiniment pour cette détermination commune à combattre ce fléau. Il s'agit là aussi d'une volonté politique forte.

Pour finir l'année en beauté, il y a deux jours, ce fameux Noël inter-quartier intergénérationnel et inclusif a eu lieu avec de nombreux participants également. En plus de cela, il y a toutes les activités qui sont proposées chaque jour par les maisons de quartier et les associations. Mes chers collègues, je tiens à vous dire que ce bilan est le vôtre. C'est aussi celui des directions générales et celui des agents. Il est riche, intense et il mérite d'être communiqué. Non, il ne se passe pas rien, comme certains aiment à le dire. Je ne laisserai personne faire croire cela. Certains sont en campagne. Nous, nous travaillons pour les habitants.

Je vais aussi en profiter pour répondre à Monsieur GRANDJEAN sur l'investissement sur les maisons de quartier et les conditions de travail des agents. Comme nous l'a rappelé Danielle MENET, la Collectivité a acheté les murs de la maison de quartier du centre-ville. Celle-ci bénéficie aussi de travaux, qui sont faits à la fois pour améliorer les conditions de travail des agents, mais aussi pour le public. Nous avons aussi équipé toutes les maisons de quartier avec des systèmes de climatisation qui profitent au public, mais aussi aux agents. Nous avons aussi rénové les anciens locaux de la police municipale afin d'y installer les services vie des quartiers et prévention qui participent au bien-être des agents. J'en suis certain.

Cessons la politique politique pendant cinq minutes et voyons la réalité en face. Notre engagement sur ces sujets est total. En cette fin d'année, je remercie publiquement l'administration pour ce travail transverse, mais aussi mes collègues élus de quartier et les autres pour leur implication sur tous ces sujets. Monsieur le Maire, merci pour votre confiance sur les différentes délégations que vous m'avez confiées. Nous serons engagés et à la hauteur en 2025, car de nombreux défis nous attendent. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur KOURICHI. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°26_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	12

27_201224 - Approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions des subventions au titre de la programmation du CISPD 2025.

Rapporteur : Monsieur Vincent RUSCONI, Troisième Adjoint

M. le Maire : Monsieur RUSCONI, pour la délibération numéro 27.

M. RUSCONI : Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est le versement de la participation de la Ville aux associations et aux organismes porteurs des actions dans le cadre de la Maison de la Justice et du Droit. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre

l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. C'est une instance de concertation qui vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité et à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés. C'est pourquoi, comme chaque année, un financement est prévu en faveur des associations qui interviennent au sein de la Maison de la Justice et du Droit, prioritairement, afin d'aider les victimes et de favoriser l'accès au droit. Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission.

M. le Maire : Merci, Monsieur RUSCONI. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Merci, Messieurs.

La délibération n°27_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	12

CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE

28_201224 - Approbation des Conventions de subventionnement des associations culturelles.

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

M. le Maire : Nous changeons de thématique et nous passons à la culture, événements culturels et patrimoine. Nous avons six délibérations. Monsieur AMY va en porter cinq et Madame MORFIN portera la sixième. Monsieur AMY, pour la première d'entre elles.

M. AMY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération numéro 28 porte sur l'approbation des conventions de subventionnement de six associations culturelles qui sont l'association METIS à hauteur de 90 000 euros, l'association En Phase à hauteur de 50 000 euros, l'association Nomades Kultur pour 90 000 euros, l'association Art'Euro pour 40 000 euros, l'association Aubagne Développement Culture et Création pour 90 000 euros et l'association Les Acteurs de la Distillerie pour 39 000 euros.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération renouvelle les mêmes arbitrages financiers de l'enveloppe des subventions culturelles que l'an dernier. Nous l'avions dit et aujourd'hui, nous le répétons, ces choix permettent à certaines de ces associations une aisance, alors que d'autres, tout aussi essentielles, restent en grande difficulté. Par exemple, la Distillerie, pourtant saluée dans cette délibération de « rôle fédérateur », je vous cite, se voit allouer la plus petite somme. Les 2 000 euros supplémentaires octroyés à Art'Euro ne suffiront pas à masquer cette réalité. En cohérence, comme l'an dernier, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Je voudrais faire une remarque qui est assez générale lorsqu'on nous propose un tir groupé. Autant l'Association de Développement Culturel, qui dépend de la Ville d'Aubagne, me semble importante et certaines associations sont aussi intéressantes, mais d'autres, compte tenu des sommes qui leur sont allouées, sont un peu moins convaincantes quant à leur programmation. C'est assez gênant de les avoir toutes en même temps. Si l'on avait eu des votes séparés, cela aurait été très simple. Là, cela ne l'est pas et cela me peine pour celles que je soutiendrai volontiers. Je serai en abstention.

M. le Maire : Allez-y, Madame MELIN, si vous voulez vous exprimer sur celles que vous souhaitez soutenir et celles que vous ne souhaitez pas soutenir. Vous pouvez le faire. Ce sera pris dans le procès-verbal.

Mme MELIN : J'entends bien, mais pour cela, il aurait fallu que j'ai le temps de voir vos services pour avoir les éléments constitutifs du dossier pour lesquels vous les subventionnez, si leurs bilans sont bien là, si elles ont répondu à tous les critères, etc. Je n'ai qu'Internet pour aller chercher un peu ce qui s'y passe et certaines que je connais par ailleurs.

M. le Maire : Monsieur AMY, vous voulez répondre ?

M. AMY : Pour répondre à Madame MELIN, la réponse que vous donnez est un peu trop facile. Vous dites que vous aimeriez sanctionner plus des associations et en soutenir plus d'autres sans les nommer. Je trouve que le trait est un peu gros. Venant de votre part, je m'attendais à beaucoup mieux. On a toujours ce même débat. Cette année, nous avons réussi à maintenir le même niveau de subventionnement des conventions sur ces associations. Je vais me répéter, comme chaque année, mais ce n'est pas grave. De cette façon, cela rentrera peut-être un peu dans vos esprits.

Pour beaucoup de municipalités aujourd'hui qui sont dans des difficultés, la variable d'ajustement est la subvention aux associations, notamment aux associations culturelles. Je voudrais souligner aujourd'hui l'engagement de notre maire qui soutient ces associations culturelles. C'est un acte politique fort. Quand vous prenez votre cheval de bataille sur la Distillerie, mais bien sûr que je rencontre la Distillerie. On travaille avec la Distillerie, mais vous vous arrêtez toujours au même constant, c'est-à-dire l'aide financière. Vous ne voyez jamais les aides indirectes qu'on porte à la Distillerie, qui sont au-delà du montant des subventions qu'on donne aux autres associations.

Quand on voit le coût que nous payons aujourd'hui sur l'augmentation des fluides et que la Distillerie ne supporte pas puisqu'on lui donne quand même la liberté d'occuper les bâtiments municipaux, cela a un coût aussi. Chaque année, je me répète. Oui, on a réussi à maintenir les subventions des associations. J'ai eu un petit delta de 2 000 euros et je l'ai donné à l'association Art'Euro. Vous devriez vous en féliciter. Vous le faites ? J'en suis ravi.

Je ne vais pas épiloguer plus longtemps parce que j'ai l'impression de me répéter chaque année. Je voudrais encore soutenir et féliciter notre maire pour le soutien qu'il accorde aux associations et aux subventions de conventionnement pour toutes ces associations qui, contrairement à ce que certaines disent, font rayonner la ville. Ce soir, j'ai entendu des choses qui m'ont horripilé. Aubagne ne rayonne ni culturellement ni sportivement ? Mesdames et Messieurs, c'est à croire que vous ne sortez jamais de votre salon.

Venez fréquenter un peu nos événements. Venez voir comment les Aubagnais prennent plaisir à fréquenter nos équipements culturels et nos différents événements que nous faisons sur la ville. Peut-être que vous apprécieriez le rayonnement, comme peuvent l'apprécier aussi certains des élus d'autres villes qui me disent : « Chapeau, parce qu'avec toutes les difficultés que vous avez sur la Ville d'Aubagne, vous arrivez à faire des choses culturellement et sportivement magnifiques », mais je ne voudrais pas parler à la place de mon collègue et ami Pascal AGOSTINI. Je vais rester dans ma délégation. Quand j'entends cela, ce n'est pas rendre hommage à la Direction de la Culture, ni aux agents qui la composent et qui font un travail formidable sur la Ville d'Aubagne. Je leur adresse toutes mes félicitations, tous mes remerciements et tous mes meilleurs vœux pour cette fin d'année. L'année 2025 va encore briller de mille feux.

M. le Maire : Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Monsieur AMY, vous pouvez vous emporter sur ce que vous entendez et sur ce qui vous énerve. Croyez bien que c'est partagé. Nous aussi, on entend des choses qui nous énervent. Il y a une forme de communion entre nous. C'est mignon. Je suis dans l'esprit de Noël. Ce ne sont pas les mêmes propos. Est-ce qu'on peut revenir sur la Distillerie ? L'année dernière, vous leur avez dit : « Arrêtez de toujours vouloir qu'on vous donne des sous. Allez chercher de l'argent ailleurs ». Ils y sont allés. Ils sont en train de monter un projet de création de postes. Vous les avez encouragés à cela.

La réalité est qu'ils essayent, mais que, bien évidemment, quand on va avoir une autre collectivité, l'autre collectivité regarde si la première, celle où est implantée l'association, met des sous. Il y a un projet de création de postes, mais si vous n'augmentez pas la subvention de la Distillerie, il ne va pas se faire, alors qu'ils avaient joué le jeu et qu'ils avaient respecté ce que vous leur aviez demandé de faire. C'est désolant. Je ne comprends pas.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Je vais un peu répéter ce que vient de dire Madame FARDOUX. Ce n'est pas la peine de prendre une grosse colère, Monsieur AMY, surtout quand vous n'écoutez peut-être pas la totalité des mots qui ont été prononcés. Tout à l'heure, j'ai parlé des choix de programmation. Choix de programmation, c'est choix de programmation. Je vais voir très régulièrement tous les spectacles qui sont présentés sur les sites de toutes les associations, il y a ceux qui me semblent correspondre à l'intérêt du plus grand nombre et ceux qui ne correspondent peut-être pas à l'intérêt du plus grand

nombre au regard du besoin de culture des habitants de cette ville. Peut-être que c'est très subjectif et peut-être que je me trompe.

En revanche, je ne crois pas que vous puissiez vous permettre de dire, en ce qui me concerne, qu'il y a un mépris des associations. Mon autre casquette m'autorise et me permet chaque week-end de voir plusieurs associations différentes lorsqu'il y a des événements séparés et d'en voir une cinquantaine lors de manifestations qui sont groupées. Il est clair qu'aujourd'hui, sans les associations, les villes seraient franchement éteintes. Les associations sont fondamentales. Pour beaucoup, elles se sont prises en main, elles se sont bien coordonnées et elles donnent véritablement une vie.

Il est certain que les municipalités s'appuient sur elles et inversement. Là-dessus, c'est véritablement le fait de société depuis 10 ou 15 ans. On s'aperçoit que le souci va être maintenant le manque de volontaires parce que les associations tournent grâce au bénévolat. Toutes se plaignent. D'ailleurs, l'an dernier, il y a même eu une manifestation sur la place d'Aubagne pour rechercher des bénévoles. On arrive là.

M. le Maire : Tous les ans.

Mme MELIN : Tout à fait. Durant celle de l'an dernier, à laquelle j'avais pu participer parce que c'était en semaine, c'était vraiment intéressant d'entendre le degré de difficulté du bénévolat. Oui, Monsieur AMY, les associations sont fondamentales. Oui, cela pourrait être éventuellement une variable d'adaptation. C'est pour cela qu'il faut que cela corresponde au goût de la majorité. Il peut y en avoir de très particulières qui sont prisées par les uns et pas par les autres, mais très sincèrement, dans l'esprit général et dans la philosophie qu'il me semble être bonne, cela doit être à l'intérêt général et le plus grand nombre doit y trouver son intérêt. C'est simplement ce que je voulais dire tout à l'heure. Il n'y a rien d'autre à dire de plus.

M. le Maire : Monsieur AMY, pour clore le débat.

M. AMY : Oui, Monsieur le Maire. Madame MELIN, je vais vous répondre sur ce que vous venez de dire. Quand vous parlez de la programmation de certaines associations, j'ai l'impression que vous remettez en question le bienfait de certaines associations qui ne correspondraient peut-être pas aux valeurs que vous voulez défendre. C'est votre droit, Madame. Moi, ce que je constate, c'est que la plupart des manifestations que nous faisons sur le plan culturel sur la Ville d'Aubagne sont appréciées par une majorité d'Aubagnais.

Certes, il y a toujours une minorité qui n'est pas satisfaite et je pense que notre position en fait bien l'écho aujourd'hui. Moi, je me contenterai de regarder un peu les chiffres de fréquentation de nos établissements culturels, de voir le taux de fréquentation de nos événements culturels sur la ville via nos associations qui sont importantes aussi. Je ne dénigre pas le travail fait par nos associations. Bien au contraire. J'aurais aimé que vous souligniez que l'effort est fait de maintenir les subventions de fonctionnement pour ces associations, d'autant plus quand je dis que beaucoup d'entre elles, dans d'autres villes, voient malheureusement leurs subventions en forte baisse. Je voudrais encore remercier, Monsieur le Maire, pour m'avoir entendu, pour avoir entendu les services et pour avoir entendu les associations afin de maintenir ces conventions de subventionnement. Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir pour vous répondre, en vous souhaitant à tous de voter à l'unanimité ces subventions.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY. Nous étions à la délibération numéro 28. Je vais passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Toute l'opposition s'abstient. Quelle surprise ! Le reste de l'hémicycle vote cette subvention.

La délibération n°28_201224 est adoptée à LA MAJORITE

Abstentions : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	31
Excusés	12

29_201224 - Approbation de la revalorisation des tarifs forfaitaires pour la rémunération des jurys d'examen intervenant au Conservatoire à Rayonnement Communal et l'instauration de tarifs forfaitaires pour les prestations artistiques professionnelles.

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

M. le Maire : Monsieur AMY, pour la délibération numéro 29.

M. AMY : C'est l'approbation de la revalorisation des tarifs forfaitaires pour la rémunération des jurys d'examen intervenant au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Aubagne et l'instauration de tarifs forfaitaires pour les prestations artistiques professionnelles. Le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Aubagne peut être amené à recourir au recrutement d'intervenants extérieurs afin d'assurer la mission de jurys d'examen ou de concours. Jusqu'à maintenant, le taux horaire de rémunération de ces intervenants était fixé à 15,76 euros. Il était en deçà des rémunérations habituellement pratiquées dans ce secteur.

La Ville d'Aubagne entend revaloriser ce montant des tarifs forfaitaires afin d'inciter et de faciliter le recrutement nécessaire d'intervenants extérieurs. Cette revalorisation concerne également des artistes professionnels pouvant être amenés à assurer des masterclasses, car il n'existe pas à ce jour de tarification spécifique pour ces prestations. Les enseignants du Conservatoire peuvent également assurer ce type de prestations, qui ne sont pas considérées comme accessoires nécessaires aux obligations de service auxquelles ils sont soumis. C'est pourquoi il convient d'instaurer une tarification propre à la rémunération des prestations artistiques professionnelles, suivant le tableau qui est en annexe à cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°29_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	12

30_201224 - Approbation de l'adhésion au réseau Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud et Corse (PAM).

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

M. le Maire : Monsieur AMY, pour la délibération numéro 30.

M. AMY : C'est l'approbation de l'adhésion au réseau Pôle de coopération des acteurs de la filière musicale en région Sud et Corse, nommée PAM. L'Avant-Scène, qui est la scène de notre Espace Art et Jeunesse inscrite dans le schéma des scènes d'Aubagne, est un lieu de création, de résidence et de diffusion artistique en direction de la jeunesse autour des esthétiques que sont l'humour et les musiques actuelles. La politique d'accompagnement à la création mise en place pour L'Avant-Scène rejoint les actions du PAM, regroupant près de 150 adhérents et constituant l'antenne iNOUïS PACA du Printemps de Bourges.

L'adhésion au PAM mettra en lumière au niveau régional et national les actions de soutien à la création et les actions de programmation des musiques actuelles, s'inscrivant dans la politique culturelle de la Ville d'Aubagne, notamment sur cette scène, qui est un véritable tremplin pour nos artistes du territoire et de notre région Sud. Dans ces deux esthétiques, la cotisation annuelle est de 50 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°30_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

31_201224 - Approbation de l'adhésion à la Fédération des Festivals d'Humour francophone (FFH).

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

M. le Maire : Monsieur AMY, pour la délibération numéro 31.

M. AMY : C'est l'approbation de l'adhésion dans la Fédération des Festivals d'Humour francophone. Dans le cadre de son projet culturel établi, le Théâtre Comoedia accueille et coorganise depuis trois ans le festival Aubagne Comedy Fest, événement mettant en lumière la richesse de l'art oratoire humoristique, que ce soit pour des artistes confirmés ou des artistes émergents. Cet événement remplit pleinement les conditions d'accès à l'adhésion à la dite fédération. C'est une ladite structure qui regroupe 50 festivals positionnés dans un espace francophone.

Véritable réseau d'échanges de soutien à l'émergence de nouveaux talents, cette adhésion à la Fédération des Festivals d'Humour francophone permettra de faire rayonner au niveau national et international la programmation et le travail de soutien à la jeune scène humoristique entreprise pendant le festival Aubagne Comedy Fest, mais aussi d'avoir des taux réduits négociés sur les droits SACEM, de contribuer à l'observatoire des ventes de la billetterie pour leurs banque de donnée, la visibilité dans tout l'espace francophone de notre festival et la facilitation des relations et des demandes auprès du Centre national de la musique, qui est un organisme sous tutelle du ministère de la Culture. Cette cotisation annuelle est d'un montant de 100 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions. Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°31_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

32_201224 - Approbation de l'Appel à projet « Parcours d'Art Public Urbain ».

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

M. le Maire : Monsieur AMY, pour la délibération numéro 32.

M. AMY : C'est l'appel à projets « Parcours d'Art Public Urbain » qui est porté par la Ville d'Aubagne dans le cadre de ses actions de valorisation par la culture, de son patrimoine et de son territoire. Le but est de rendre hommage au 130^e anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol par des œuvres actuelles et pérennes qui seront installées sur des sites préalablement définis par la collectivité. Cinq artistes seront retenus et bénéficieront d'une aide plafonnée à 20 000 euros pour la réalisation et la mise en œuvre. Une soutenance sera également demandée aux présélectionnés avec une maquette du projet et une prise en charge à hauteur de 1 000 euros maximum sur cette présentation avec justificatif. Outre l'aménagement de l'espace urbain sur ces cinq lieux, cette déambulation proposée illustrera des thèmes chers à notre académicien et offrira un regard actuel créant une passerelle entre patrimoine et modernité.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur PERRIN TOININ.

M. PERRIN-TOININ : J'étais présent à la commission qui a débattu de ce sujet et cela a été effectivement étudié en commission, mais pour des raisons techniques, l'annexe nous avait été envoyée à la dernière minute, ce qui n'a pas permis d'avoir toutes les explications nécessaires pour éclairer notre vote. Aussi, j'ai quelques points qui me posent encore question. D'abord, sur le nombre d'œuvres dont il est question, lors de la commission, il était question d'un nombre entre cinq et huit. Dans le document que vous nous avez présenté ce soir, on parle de cinq œuvres, mais il est proposé six emplacements. Comment expliquer cette différence ?

Ensuite, lors de la commission, dans les annexes, il y avait des photos qui ne sont plus dans le dossier de ce soir. Je pense notamment à la fresque de l'extrémité de l'avenue des Goums qui représente le pasteur Martin Luther King, avec écrit « J'ai fait un rêve » et une planète Terre d'où jaillissent des mains qui se serrent par-dessus les continents. Pouvez-vous me confirmer que cet emplacement a été abandonné pour mettre plutôt une œuvre dans la jardinière en face ?

C'est tout du moins ce qu'on pourrait conclure et cela me paraît être une sage décision, car si cette fresque est très abîmée par le temps, il serait dommage de la faire disparaître et, avec elle, le message de fraternité de Martin Luther King dont nous avons bien besoin actuellement. Plutôt que de la recouvrir, je suggère que la Ville remette cette fresque à neuf. D'ailleurs, tout à l'heure, j'ai entendu que 185 000 euros de rénovation du patrimoine sont prévus. D'autant plus que 2025 sera l'année du 60^e anniversaire du droit de vote pour les Noirs aux USA et cela pourrait être un beau symbole d'inaugurer la rénovation de cette fresque à cette occasion.

Enfin, puisqu'il est question de parcours d'art, je voudrais dire un mot de ces 12 œuvres sculptées en marbre de Carrare qui ont été disséminées dans la Ville à l'occasion du Festival international de sculpture présidé par le sculpteur César en 1986. Une de ces sculptures a été placée rue de la République au croisement avec la rue de la Fraternité. Suite aux travaux dans la rue de la République, elle a disparu. Pouvez-vous nous dire ce qu'elle est devenue ? Je vous remercie.

M. AMY : Monsieur PERRIN TOININ, sur la dernière question que vous m'avez posée, je ne suis pas capable de vous répondre. Il faudra que vous vous mettiez en relation avec les services techniques. Je ne maîtrise pas cette délégation.

Monsieur PERRIN TOININ, vous voyez que les commissions culturelles que nous faisons portent leurs fruits. Lorsque vous m'avez interrogé sur le rond-point Martin Luther King avec la fresque, j'ai été sensible à vos remarques. J'ai donc travaillé la délibération pour faire disparaître cet emplacement qui avait été présélectionné par les services de la Ville pour éventuellement mettre une œuvre en face dans la jardinière qui est à l'angle du rond-point Martin Luther King, avenue des Goums. Vous voyez que les commissions peuvent porter leurs fruits et je me réjouis aussi de votre remarque qui a été vraiment très intéressante.

Pourquoi y a-t-il six emplacements alors qu'il y a cinq artistes sélectionnés ? Ces appels à projets vont répondre sur deux critères de fresques. Cela peut être soit une fresque sur un plan, c'est-à-dire une fresque murale, soit une réalisation en 3D, comme une sculpture. On sélectionnera cinq lauréats et on leur laissera le choix de pouvoir s'exprimer sur six sites qui leur sont proposés, mais à l'arrivée, il n'y en aura que cinq qui seront retenus. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

M. PERRIN-TOININ : Sur le 60^e anniversaire du droit de vote des Noirs aux USA, je pense que cela vaut le coup d'avoir une rénovation de cette fresque. Est-ce que cela pourrait être envisagé ?

M. AMY : Tout peut être envisageable en temps et en heure, Monsieur PERRIN TOININ. Il faudra voir ce que nous orientons avec les services de la Ville. Le mur appartient à l'hôpital, mais on peut toujours trouver des ententes avec l'hôpital. Ce n'est pas un souci particulier. On examinera cela en temps et en heure, Monsieur PERRIN TOININ. Merci d'avoir souligné cet anniversaire.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY, pour l'ensemble de vos délibérations et en particulier pour cette dernière. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde vote la délibération numéro 32. Merci, Monsieur AMY.

La délibération n°32_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

33_201224 - Approbation de la Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Rapporteur : Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe

M. le Maire : Madame MORFIN, pour la délibération numéro 33.

Mme MORFIN : Merci, Monsieur le Maire. La Fondation du patrimoine a été créée en 1996 par la loi du 2 juillet. C'est un organisme privé indépendant à but non lucratif qui a été reconnu d'utilité publique moins d'un an après sa création. Essentiellement composée de bénévoles, la Fondation du patrimoine est organisée en délégation régionale et a pour mission de sauvegarder et valoriser le patrimoine français. Elle accompagne donc les projets de restauration en favorisant leur financement, que ce soient des projets de particuliers ou de collectivités.

À cette fin, elle a reçu délégation de l'État pour accorder un label qui permet aux propriétaires réalisant des travaux de bénéficier de déductions fiscales significatives et organise des opérations de financement participatif ainsi que de mécénat d'entreprise. Cette délibération propose donc d'approuver la signature d'une convention de partenariat entre la Fondation du patrimoine et la commune qui aura pour objectif de sauvegarder et valoriser le patrimoine public et associatif de territoire aubagnais, mais également d'assister les propriétaires privés dans la conservation de leur patrimoine bâti non habitable. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame MORFIN. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°33_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

34_201224 - Approbation de la Convention de subventionnement avec l'association LASER pour l'année 2025.

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la thématique enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur. Il n'y a qu'une seule délibération qui nous est rapportée par Madame AMARANTINIS. Vous avez la parole, Madame.

Mme AMARANTINIS : Merci. La délibération que je vous présente aujourd'hui concerne l'approbation de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec l'association LASER, Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche. Cette collaboration s'inscrit dans une démarche constante de soutien à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des jeunes talents sur notre territoire, car Aubagne possède tous les atouts pour accueillir et accompagner les 1 100 étudiants qui suivent chaque année leur cursus dans l'une des 10 écoles et instituts de formation que compte notre ville : BTS, écoles spécialisées, centres de formation qualifiante et diplômante, du bac +2 jusqu'au master 2. Notre ville répond aux ambitions de chacun.

Notre ville est la troisième ville universitaire du département des Bouches-du-Rhône, avec notamment la fierté d'avoir sur notre territoire le SATIS, quatrième école de cinéma public de France, véritable référence nationale. Dans cette dynamique, l'association LASER joue un rôle essentiel depuis plusieurs années. Elle accompagne les étudiants dans des projets audiovisuels concrets et professionnalisants, en produisant chaque année des documentaires, des fictions, des films de fin d'études et en organisant des rencontres professionnelles qui font rayonner notre territoire.

Cette année, un projet tout particulier sera mis à l'honneur, l'association LASER préparant une série de courts-métrages en hommage aux 130 ans de la naissance de Marcel Pagnol, cet enfant

de notre territoire qui a porté au plus haut l'art cinématographique. En célébrant son œuvre et son héritage, ces réalisations mettront en lumière l'histoire, la culture et la créativité qui font la richesse d'Aubagne. Cette convention prévoit une subvention de 30 000 euros pour l'année 2025. Elle permettra à l'association LASER de poursuivre son travail d'accompagnement, d'innovation et d'ouverture vers l'international. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame AMARANTINIS. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°34_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE

35_201224 - Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

Rapporteur : Madame Magali ROUX, Conseillère Municipale

M. le Maire : Nous passons à une autre délibération dans cette thématique. C'est Madame Magali ROUX qui va la rapporter à deux voix avec Madame AMARANTINIS également. Madame ROUX, vous avez la parole.

Mme ROUX : Bonsoir. Je vous présente cette délibération en remplacement de Madame DUPLAN, élue aux Séniors, qui est absente ce soir. Cette délibération porte sur l'approbation de la convention de partenariat avec le groupement de coopération médico-social, le Fil Rouge Alzheimer, pour l'année 2025. Comme nous le savons tous, la maladie d'Alzheimer est un défi majeur pour notre société. Elle bouleverse non seulement la vie des personnes atteintes, mais également celle de leurs familles et des aidants qui, souvent, font face à cette épreuve avec courage, mais dans l'isolement.

Depuis 17 ans, le GCMS le Fil Rouge Alzheimer, joue un rôle essentiel sur notre territoire. Il propose un accompagnement innovant et humain des malades et de leurs proches en mettant en place des actions concrètes, telles que des ateliers de stimulation cognitives et d'art-thérapie pour les personnes malades, des activités physiques adaptées aux malades et aux aidants, des groupes de parole et des formations dédiées aux aidants pour mieux les soutenir au quotidien.

L'engagement du Fil Rouge est guidé par des principes forts : mettre la personne malade au cœur de la prise en charge, accompagner la famille avec des solutions adaptées et garantir une coopération efficace entre les professionnels de santé et les intervenants médico-sociaux. Pour l'année 2025, la Ville d'Aubagne propose de renouveler son soutien financier en attribuant une subvention de 15 000 euros au GCMS le Fil Rouge Alzheimer. En parallèle, la Ville continue de mettre à disposition des locaux municipaux pour faciliter l'action de l'association et encourager son développement.

Ce partenariat prend également tout son sens à travers des événements que nous portons ensemble, comme le forum santé, la journée du bien vieillir ou encore la semaine bleue, autant d'occasions pour sensibiliser et informer nos concitoyens. En renouvelant cette convention, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la solidarité, du bien vieillir et du soutien aux familles qui en ont tant besoin. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement cette délibération afin de permettre au Fil Rouge Alzheimer de poursuivre son action précieuse et essentielle au service des habitants de notre territoire. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame ROUX. Madame AMARANTINIS voulait intervenir pour dire un mot sur le départ de Monsieur MONTIES.

Mme AMARANTINIS : Tout d'abord, je précise que je ne prends pas part au vote. En complément de cette délibération, permettez-moi de rendre un hommage appuyé à une figure emblématique de la médecine et de l'humanité, le professeur Jean-Raoul MONTIES. Cet homme d'exception, qui nous a quittés le 5 novembre dernier à l'âge de 90 ans, a marqué à jamais l'histoire de la chirurgie cardiaque et bien au-delà, par son génie, son humilité et son sens profond de l'innovation.

Né à Marseille, il avait fait d'Auriol sa ville d'adoption depuis plus de 40 ans, tout en conservant cet attachement viscéral à sa région natale.

Dès l'âge de 34 ans, il inscrit son nom parmi les pionniers de la chirurgie en participant avec les professeurs HENRI et BAILLE à la première greffe cardiaque réalisée à l'APHM, offrant au patient Emmanuel VITRIA non seulement 18 ans de vie supplémentaire, mais aussi un espoir immense pour des milliers de malades à travers le monde. Chef de service, enseignant et chercheur infatigable il a transformé des vies, notamment celles des enfants bleus, souffrant de malformations cardiaques en développant des protocoles révolutionnaires.

Au-delà de ces réussites médicales, c'était un homme profondément humain, engagé à améliorer le regard porté sur les plus vulnérables, notamment les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En 2007, le professeur Jean-Raoul MONTIES a créé à Aubagne le Fil Rouge Alzheimer. En créant ce groupement, il a pu ainsi réunir plusieurs partenaires médico-sociaux au service des personnes atteintes de troubles importants de la mémoire, Alzheimer et maladies apparentées et de leurs proches.

Par cette création, il a su créer un lieu unique sur le pays d'Aubagne dédié à l'accueil, l'orientation et l'accompagnement, en favorisant une prise en charge adaptée à la spécificité de cette maladie, en lien avec les structures médicales, sociales et administratives concernées. Cet engagement, empreint d'une profonde humanité et d'une détermination sans faille, est un exemple pour nous, et témoigne de sa volonté inébranlable de placer la dignité et le bien-être des patients au cœur de son action.

Ses élèves, comme le professeur Frédéric COLLARD, se souviennent d'un maître exigeant et inspirant, d'un mentor à l'humanité rare. À sa promotion de médecine en 2008, il disait ces mots puissants : « Conduis ta vie de telle sorte qu'à ta mort, tout le monde pleure et que tu sois le seul à sourire ». Le sourire du professeur MONTIES est aujourd'hui gravé dans nos mémoires et son héritage vivra pour des générations. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame MELIN, vous l'avez connu ?

Mme MELIN : Je l'ai croisé plusieurs fois, mais je ne l'ai pas connu vraiment. Par contre, j'ai fait toutes mes études quand il était jeune médecin et on a tous vécu avec émotion les premières greffes cardiaques. J'ai toujours suivi sa façon de faire sur la circonscription. Ce qu'il avait de particulier, vu de loin, c'était cette façon d'être un éternel étudiant, un éternel homme émerveillé et toujours disponible. Je crois que c'est ce qu'on doit à nos concitoyens dans tous les domaines. Lui l'a fait, surtout en tant que médecin, de manière tellement spontanée et humaine que c'est un vrai plaisir d'avoir pu croiser sa route un peu et de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui.

M. le Maire : Effectivement, parmi les personnes que nous avons rencontrées avec Sophie, qui le connaissait peut-être un peu avant, et moi, dans mes fonctions de maire, c'est quelqu'un qui aura marqué mes rencontres, en particulier par sa simplicité, sa gentillesse, son dévouement pour la cause. C'est une perte pour notre territoire. Merci à tous pour votre témoignage. J'ai sauté la délibération numéro 35. On va y revenir tout à l'heure. Sur la délibération numéro 36, qui concerne le Fil Rouge Alzheimer et pour laquelle Madame AMARANTINIS se déporte. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

La délibération n°36_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

36_201224 - Approbation de l'actualisation de la tarification des activités, repas conviviaux et séjours organisés par l'Espace Aubagne Séniors.

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

M. le Maire : Je reviens vers vous, Madame AMARANTINIS, avec la délibération numéro 35 que j'avais sautée précédemment. Je vous laisse la rapporter.

Mme AMARANTINIS : Je la rapporte aussi au nom d'Irène DUPLAN, qui n'est pas présente de ce soir en tant qu'élue aux Seniors. Il s'agit de la délibération portant sur l'actualisation de la tarification des activités, repas conviviaux et séjours organisés par l'Espace Aubagne Séniors. Tout au long de l'année, notre Ville déploie de nombreuses actions en direction du public senior : bals, voyages, sorties, ateliers et repas partagés. Ces activités connaissent un franc succès et s'inscrivent dans la volonté municipale de lutter contre l'isolement et de favoriser le lien social pour nos aînés. Depuis notre arrivée en 2014, les inscriptions ont connu une croissance remarquable. Nous sommes passés de 350 seniors inscrits à plus de 5 000 en décembre 2024.

Cette année, nous avons inscrit plus de 4 500 seniors à l'ensemble des activités pour plus de 90 000 participations seniors recensées sur l'année 2024, dont 9 bals et près de 110 sorties annuelles en bus. Afin de rester en phase avec l'évolution économique et de prendre en compte l'indice Insee des prix à la consommation, il est désormais nécessaire d'actualiser la grille tarifaire de l'Espace Aubagne Séniors. Cette revalorisation, effective au 1^{er} janvier 2025, permettra de maintenir le caractère attractif et accessible des activités proposées, tout en veillant à répondre aux besoins des seniors Aubagnais. Les tarifs resteront adaptés et préférentiels pour les résidents de la commune, avec des conditions spécifiques pour les participants venant de l'extérieur. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°35_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS

37_201224 - Approbation des Conventions de subventionnement des associations sportives pour l'année 2025.

Rapporteur : Monsieur Pascal AGOSTINI, Cinquième Adjoint

M. le Maire : Nous quittons la politique sociale, santé et solidarité pour passer au sport et événements sportifs. Monsieur AGOSTINI, pour la délibération numéro 37.

M. AGOSTINI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation des conventions de subventionnement de huit associations sportives dont la subvention municipale est égale ou supérieure à 23 000 euros pour l'année 2025. Dans le cadre de ces dernières, les clubs participent à l'éducation, à l'animation sportive pour l'ensemble de la population ainsi qu'au rayonnement de la ville à travers de nombreuses compétitions.

Au regard de leur engagement au sein de la commune au cours de l'année 2024, il convient de renouveler ces conventions de subventionnement qui fixent les conditions d'attribution des subventions correspondantes. Elles remplissent pleinement les conditions fixées dans leurs conventions de subventionnement initiales, notamment la production de rapports moraux et financiers.

Ces associations sont Aubagne Carnoux Volleyball avec 33 000 euros, Aubagne Football Club avec 250 000 euros, Aubagne Garlaban Basket avec 39 000 euros, l'Office Municipal des Sports avec 32 000 euros, Pays Aubagne Handball Agglomération avec 38 000 euros, Roller Hockey Aubagne avec 26 000 euros, Rugby Club Aubagnais avec 110 000 euros et l'Union athlétique de la Vallée de l'Huveaune avec 40 000 euros. Cette délibération présentée et approuvée en commission municipale propose l'approbation de ces huit conventions de subventionnement.

Monsieur le Maire, je sais que c'est un peu tard, mais j'ai entendu tellement de choses sur les gymnases, donc cela m'a un peu interpellé et cela a irrité mes oreilles. Je vais essayer de ne pas trop me perdre. Je me suis marqué quelques points. Je n'ai pas la chance d'avoir, comme certains, un document qui m'est présenté à lire, mais si Danielle MENET m'interroge, je pourrais y répondre. C'est un avantage. Monsieur GRANDJEAN, il est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Vous savez

qu'en moins de 10 ans – parce que 2014 n'a servi qu'à découvrir les horreurs – Danielle MENET vous parle très souvent de la dette, mais elle oublie souvent de vous parler de la dette cachée. L'une est colossale et l'autre est abyssale. La dette cachée, c'est tout ce patrimoine sportif dégradé – pour ne pas dire parfois insalubre – qu'on doit doucement réparer.

L'enseignant que vous êtes doit certainement apprendre aux enfants que le chemin est long du projet la chose, mais avec un boulet à la jambe droite qui s'appelle « dette » et un boulet à la jambe gauche qui s'appelle « dette cachée », le chemin est encore plus long. Pour autant, nous avons réussi pas mal de choses. Permettez-moi de vous en faire quelques extraits. Tout d'abord, nous avons réparé l'ensemble de tout ce qui est canalisations d'eau dans tout le patrimoine sportif en deux ans. La légionellose étant présente, on se devait de réparer ce problème de salubrité. Après, il se peut qu'il y ait encore une fuite qui apparaisse quelque part dans un gymnase. Parfois, les fuites reviennent.

Rappelez-vous quand même que lorsque vous regardez le gymnase du Charrel, vous devez y voir une toiture toute neuve et celle du Bras d'Or également. À l'époque, on jouait au roller hockey ou au basket avec des seaux au milieu, ce qui était compliqué. Certes, parfois on a des plots pour pratiquer, mais avec des seaux, c'est un peu plus ennuyeux. Je tiens à vous rappeler également que l'ensemble des sols des gymnases de la Ville a été refait, pour Mouren, Mesonès, Bras d'Or, Mermoz et le Charrel. Les lumières LED consomment beaucoup moins et éclairent beaucoup mieux. Si vous pouviez jouer encore au volley, vous pourriez voir que c'est beaucoup plus facile. Tous les gymnases ont été refaits.

Après, on a refait les vestiaires de Mouren, qui étaient insalubres. Vous devez vous en rappeler, quand vous jouiez au volley, c'était le XIXe siècle. On a refait Delattre et Bras d'Or, en permettant aussi d'avoir des vestiaires pairs parce que c'est toujours mieux. On a refait des vestiaires qui permettent aussi d'avoir des arbitres féminins parce que le sport féminin est important. Ensuite, je ne vais pas vous réexpliquer ce qui concerne la piscine, avec le changement du filtre pour lequel il a fallu casser les murs, car on avait emmuré des filtres, ne sachant pas qu'il faudrait les changer un jour. Le bassin s'est effondré et on l'a réparé. Pour vous, c'est anecdotique, mais c'est quand même important.

Pour la sécurité, on a remis des alarmes et des badges partout, au lieu de ces clés qui étaient perdues et employées par tout le monde. Nous avons fait installer un filet pare-ballons sur le terrain du Charrel afin de protéger la résidence la Cabre d'Or parce qu'à l'époque, on avait mis un filet pour le city, mais c'était quand même un terrain de football. Il y a également le club house du rugby et le nouveau terrain de pelouse. Nous avons assumé le fait qu'il soit dévasté, mais c'est toujours un coût. Avec le stade JoBonnel, nous avons enfin un terrain écologique au bord de l'Huveaune. Au moins, lorsque l'Huveaune débordera, maintenant, elle débordera un peu moins grâce aux travaux qu'on va faire. On n'enverra que du liège dans l'Huveaune et on en est ravis.

Il y a également le clos à vue et l'éclairage pour la magnifique accession de l'AFC et l'achat du miroir du fou. En tant qu'enseignant, vous devez amener vos enfants en toute irrégularité sur un site dit « aubagnais » et qui appartenait à quelqu'un. On a pu acheter six hectares en pleine nature, d'où le fait qu'on arrive à 70 %. À force d'acheter des espaces verts, on arrive à des belles choses. Il y a également le Tennis Club. On a refait deux cours, on a créé un padel, puis la reprise de l'éclairage. Le boulodrome de Beaudinard a également eu son petit lieu de vie. À l'époque, Beaudinard n'existe pas. Pourtant, c'était à Aubagne. On a aussi réhabilité tous les terrains. Récemment, on a refait le parking et l'extension de l'éclairage parce qu'il n'y a pas qu'en centre-ville et certains clubs qui peuvent jouer le soir. Tout le monde peut jouer le soir.

On a également implanté des aires de fitness en plein air pour tout le monde, pour ce sport nature qu'on aime tant. On a refait le plateau des Espillières, qui était abandonné, dans l'état dans lequel je l'ai découvert quand j'avais dix ans. Maintenant, il est magnifique. Les gens s'y retrouvent en famille et ils sont heureux. On a mis des tableaux d'éclairage afin qu'on puisse noter les scores à la manière du XXIe siècle, sans avoir à tourner les documents pour dire qu'on a marqué un point. Il ne faut pas oublier tout cela. On sait d'où l'on vient, mais il faut savoir où l'on est aujourd'hui. Je peux vous dire qu'on a fait mentir le Grand Molière parce qu'on a réussi à faire tout cela en moins de 10 ans et on peut en être ravis. Monsieur le Maire, merci pour votre confiance.

M. le Maire : Merci, Monsieur AGOSTINI. Des interventions ? Monsieur PERRIN TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Je voudrais revenir à ce qui motive cette délibération, notamment au regard de ce que disait Monsieur LATZ tout à l'heure, c'est-à-dire le fait que la dotation globale aux associations ne bouge pas pour 2025, alors que ce qui retient le plus notre attention dans cette liste

d'associations sportives est la subvention de 250 000 euros pour Aubagne Football Club, soit une augmentation de 50 000 euros pour le fonctionnement. Il faut dire que les résultats sportifs et les classements de l'équipe en national prouvent la vitalité de ce club, qui mérite effectivement d'être encouragé. Nous voterons donc pour cette délibération.

Nous avons bien noté que la Ville a fait des efforts pour l'amélioration de l'éclairage du stade et que dans les délégations du maire que vous allez nous présenter tout à l'heure, en fin de Conseil municipal, figurent trois rubriques concernant la réhabilitation des vestiaires de football du stade SergeMésonès pour une somme totale de 152 944 euros. Même si cette somme n'est pas directement en rapport avec la montée en national, à moins que ce soit pour des entraînements, c'est toujours pour le football.

C'est une facture qui est importante et nous ne voudrions pas que ces dépenses, très largement supérieures à ce qui est fait pour tous les autres sports, se fassent au détriment de sports amateurs ou d'éducation au sport pour les jeunes, voire même que des associations culturelles ou autres aient à souffrir de la surexposition médiatique du football. C'est là que j'en reviens à cette histoire de dotation globale aux associations. Où prend-on les 50 000 euros de plus pour le football ?

M. AGOSTINI : Décidément, je pense qu'on va rentrer tard. Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. Par exemple, le VCA a fêté ses 100 ans cette année, donc ils avaient une subvention en rapport avec cela. Cette année, ce sont les 101 ans, mais on ne va pas faire une fête tous les ans, donc leur subvention est moindre. Nous regrettons qu'Harmonie Cyclisme s'arrête, mais Jean CAPUTO, qui est un ami qui m'a vu naître, était fatigué. Quelque part, le VCA récupère la course existante par Jean Moulin, mais il n'y aura pas de subvention parce qu'ils le font pour les enfants. Cette subvention n'y est pas non plus. Cela s'équilibre.

Je pensais que vous alliez me dire que ce n'est pas assez, au regard d'autres villes que vous connaissez et des subventions qu'elles donnent pour le football. Je ne vais pas vous parler de Martigues, mais vous m'avez compris. Vous parlez des vestiaires et c'est très bien parce que ce sont des vestiaires qui sont souvent utilisés par le rugby, par les clubs de courses, très peu par les footballeurs, et qui servent surtout aussi aux écoles et aux événements. Ce sont vraiment des vestiaires qui ne sont pas dédiés qu'au football et c'est très bien.

Tout à l'heure dans ma liste, j'ai oublié de dire qu'on a refait des vestiaires du stade de Lattre, qui servent également aux écoles. C'est important que les écoles aient des vestiaires. Les étudiants peuvent aussi se changer dans des vestiaires, sans avoir à aller dehors, comme ils le faisaient à l'époque. On essaye de répartir tant bien que mal. Une association avec 40 sportifs ne peut pas avoir autant d'infrastructures que celles qui en ont 800. Je pourrais dire à l'AFC que vous êtes ravis pour cette augmentation. Cela nous fera plaisir.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, est-ce que vous voulez répondre à Monsieur AGOSTINI pour le bâtimentaire ?

M. GRANDJEAN : Non, on est sur la délibération des subventions.

M. le Maire : Oui, mais il a parlé du bâtimentaire puisque vous avez interpellé le côté sportif dans une autre délibération et cela a agacé un peu Monsieur AGOSTINI, qui vous a répondu. Est-ce que vous avez une réponse à faire ?

M. GRANDJEAN : Je me mets à votre place, Monsieur le Maire, en tant que président des débats, vous auriez dû ramener les interventions au bon moment du débat. Ce n'est pas le moment de débattre des investissements sur le patrimoine bâti.

M. le Maire : C'est toujours le moment de débattre la vérité, Monsieur GRANDJEAN. C'est toujours le moment d'apporter des éléments de vérité. Nous vous écoutons. Il ne veut plus parler. Très bien. Nous actons donc que Monsieur GRANDJEAN ne répondra pas à Monsieur AGOSTINI sur l'aspect bâtimentaire. Nous passons au vote de cette délibération numéro 37. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité. Merci, Mesdames et Messieurs.

La délibération n°37_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

38_201224 - Information de l'avis du Comité Social Territorial relatif au Rapport Social Unique 2023.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Nous passons à la dernière thématique concernant la Direction des ressources humaines, avec près d'une dizaine de délibérations. C'est Monsieur ROUSSET qui va commencer par la première d'entre elles.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. La première délibération que je vais vous présenter aujourd'hui concerne le RSU. Lors du Conseil municipal du mois de novembre, nous avions voté deux RSU, celui de 2022 et celui de 2021. Je vous avais dit qu'on allait essayer de rattraper le retard pour qu'on ait, à la fin de l'année 2024, le rapport RSU 2023. C'est le cas. Je ne vais pas commenter la totalité de ce Rapport Social Unique. Je vais répondre à cette petite musique de Monsieur GRANDJEAN, qui, lors d'une des premières interventions, a expliqué qu'on traitait mal le personnel et qu'on n'avait pas versé le CIA cette année. C'est vrai. Cette année, on n'a pas versé le CIA parce que les finances de la Ville ne le permettaient pas. Est-ce que le personnel de la Ville est lésé pour cela ?

Dans le contexte actuel de baisse de pouvoir d'achat et de difficultés pour terminer le mois pour beaucoup de familles, en m'appuyant sur les chiffres du RSU 2023, je veux vous donner trois chiffres. Pour les agents de catégorie A, c'est-à-dire les cadres de la Collectivité, leur salaire annuel net est en moyenne de 50 000 euros. Presque toutes les entreprises dans le public et dans la majorité des collectivités payent sur 12 mois, donc cela fait 4 100 euros par mois. Pour les agents de maîtrise, c'est-à-dire les cadres moyens, leur salaire annuel est de 36 300 euros. Ce sont des chiffres qui sortent du RSU 2023. En divisant par 12, ils ont 3 000 euros nets par mois.

Enfin, les agents de catégorie C, c'est-à-dire les agents d'entretien et les agents de la régie, par exemple, touchent en moyenne 32 000 euros nets par an, ce qui signifie qu'ils ont 2 650 euros par mois. Je sais que ce n'est jamais assez, mais j'estime que dans le contexte actuel, les agents de la Ville d'Aubagne ne sont pas trop mal payés.

Je voudrais ajouter aussi qu'avec les règles qu'on a mises en place depuis un certain nombre d'années, pour un agent vacataire comme pour un titulaire, on ne recrute pas à moins de 1 800 euros nets par mois. Cela devrait vous faire plaisir, Madame FARDOUX, parce que je crois que c'est votre leader, Monsieur MELENCHON, qui a proposé le SMIC ou quelque chose d'équivalent. Oui, la Ville n'a pas versé le CIA cette année, mais non, cela ne met pas les agents dans des conditions difficiles. Il y avait d'autres points dans le RSU sur lesquels on peut débattre, si vous avez des questions.

M. le Maire : Merci, Monsieur. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : J'éclaire sur un des aspects qui n'a pas été dit. Les agents de la Collectivité d'Aubagne sont payés en fonction de leur grade, échelon et ancienneté. Ils touchent le juste salaire qui leur est dû selon les grilles qui sont imposées à la Ville, donc il n'y a pas une générosité exemplaire de la Ville d'Aubagne à l'égard de ces agents.

Le point qui n'a pas été mis en exergue et qui est un point de vigilance pour nous tous, est que dans les 1 000 agents de la Ville d'Aubagne, la moyenne d'âge est juste avant 50 ans. C'est une richesse en termes d'expérience professionnelle, mais c'est aussi ce qui justifie que les salaires en évolution de la fonction publique grossissent et arrivent à des sommes convenables. Le Complément Indiciaire Annuel (CIA) est imposé par la loi. On l'a construit ensemble au travers la libération des débats, qui ont fait évoluer les choses sur l'application du facteur de Bradford.

Il est dû aussi aux agents, sauf situation exceptionnelle. Les agents sont légitimes à l'attendre. Pour un certain nombre d'entre eux, cela contribue à les motiver, notamment à limiter le nombre de jours d'absence et à fluidifier les relations hiérarchiques. Quand ce paiement n'intervient pas deux années sur trois, cela pose un problème par rapport à quelque chose qui est normalement dû et qui, finalement, est exceptionnellement donné.

M. le Maire : Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Concernant le facteur de Bradford, comme Monsieur GRANDJEAN en a parlé, on commence à avoir un peu d'expérience puisque cela fait trois ans que vous l'avez imposé. Vous nous l'avez présenté comme étant l'arme ultime pour empêcher les gens de prendre des congés maladie de complaisance. Est-ce que vous pouvez démontrer au bout de trois ans que cela fonctionne ? C'est la première chose.

La deuxième chose, effectivement, nous avons parlé du non-paiement au CIA. Au-delà du fait que je pense aussi que cela est dû aux agents, il y a aussi la façon de faire. L'aspect « on ne prévient pas, on le dit à la dernière minute et d'une façon pas très correcte » est très mal perçu et on le comprend. On n'a pas parlé de la disparition de la NBI des agents d'accueil, qui leur serait versée d'une façon plus ou moins indue. On va être très gentil et on ne va pas vous demander de rembourser ce que vous avez perçu indûment, mais cela doit s'arrêter.

Annoncer juste avant les vacances de Noël pour une application en janvier, en privant les agents de toutes possibilités de recours, en privant les représentants de ces agents de pouvoir essayer de construire, avec l'administration, quelque chose qui puisse éviter des erreurs, qui puisse faire en sorte que les choses se passent convenablement. C'est la façon de faire qui pose problème aussi. Vous n'arrêtez pas de dire que nos agents sont choyés et qu'ils gagnent plein de sous, mais c'est relativement désagréable à entendre parce que lorsqu'on discute avec eux, on sent qu'ils sont dans des difficultés financières certaines, surtout quand on parle aux catégories C. La façon de faire est problématique également.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Oui, c'est légitime qu'ils l'attendent, mais le CIA n'est pas distribué de façon systématique. La loi laisse la libre distribution du CIA à la collectivité. À Aubagne, le CIA existe depuis 25 ans. À la différence de la plupart des collectivités qui nous entourent, à Aubagne, il y a un treizième mois. Le Conseil Régional n'a pas de treizième mois. Il a une prime de 1 800 euros. La Métropole n'a pas de treizième mois. La ville de La Ciotat a une prime de fin d'année limitée à 800 euros.

La preuve la plus tangible est que les neuf personnes de la filière Argile se sont toutes retrouvées avec des rémunérations supérieures à ce qu'elles avaient à la Métropole. On a voté une délibération à ce sujet en début de Conseil municipal. Je ne nie pas, Madame FARDOUX, les difficultés inhérentes au contexte d'aujourd'hui. Je dis simplement que par rapport à la moyenne générale des rémunérations des Français, à Aubagne, les agents de la Ville pourraient bien sûr être mieux rémunérés, mais ils ne sont pas trop mal.

Bradford nous a fait gagner plus d'un point de taux d'absentéisme. Aujourd'hui, je reconnais qu'on est sur un palier. Comme on parle d'absence, je vais vous laisser vous interroger sur un point. Le taux d'absentéisme des fonctionnaires est de 10,43 %. Le taux d'absentéisme des agents contractuels, ceux qui viennent travailler pour la collectivité, mais qui ont un contrat d'un an ou de six mois, est de 3,77 %.

Mme FARDOUX : Vous pouvez expliquer la conclusion que vous en tirez, Monsieur ROUSSET ? Ce serait très intéressant pour les agents titulaires. Allez-y. Comment analysez-vous les choses ?

M. ROUSSET : Je dis simplement que les agents qui ont des contrats à durée limitée sont plus présents dans la collectivité que les agents titulaires et ils font des missions identiques. Dans un service, on peut avoir deux contractuels et huit titulaires. Sur ces mêmes personnes font des missions identiques, j'ai 10 % d'absentéisme d'un côté et j'ai autour de 4 % de l'autre côté. Je ne sais pas comment expliquer cela. C'est pour cela que je vous posais la question. Comment vous expliquez cela ?

Le troisième point concerne la NBI. Aujourd'hui, il y a différents types de NBI. Vous avez trois grands familles. La NBI d'accueil signifie que le fait d'accueillir un administré représente au moins 50 % de votre activité dans la journée. La NBI d'encadrement signifie qu'il faut encadrer plus de cinq personnes pour bénéficier de cette bonification indiciaire. Enfin, la troisième NBI, qu'on peut appeler une NBI de technicité, où l'on reconnaît à la fois l'encadrement et la compétence que vous pouvez avoir.

Aujourd'hui, on travaille sur la NBI d'accueil parce que la chambre régionale des comptes nous a expliqué que nous étions hors-la-loi. Nous avons accordé cette NBI d'accueil à des personnes qui ne voient jamais personne pendant toute l'année. Cela représente 40 euros bruts par mois et cela

concerne 80 agents sur l'ensemble de la Collectivité. Nous avons étudié la NBI pour chaque agent au sein de la collectivité et nous nous sommes aperçus qu'il y avait des agents qui ne bénéficiaient pas de la NBI alors qu'ils auraient dû bénéficier. Pour ceux-là, dès janvier, nous allons accordés la NBI. Je comprends que c'est difficile, mais vous connaissez le fil rouge de cette équipe municipale : « toute la loi, rien que la loi ». J'entends le petit message qui est de dire : « Ce sont des préconisations, donc vous n'êtes pas obligés de le faire ». Nous avons une préconisation de la Cambre Régionale des Comptes. Nous essayons de faire en fonction de ce que nous dit la loi et de ce que nous demande la Cambre Régionale des comptes. C'était le dernier point.

Mme FARDOUX : Vous nous avez dit que le coefficient de Bradford fait un point de moins dans les absences des titulaires. Pouvez-vous nous donner les chiffres exacts ? Je ne les ai pas trouvés.

M. ROUSSET : Les chiffres sont ceux qui figurent dans le rapport, donc vous les avez.

Mme FARDOUX : Pas du tout. Il n'y a aucun comparatif dans le rapport.

M. ROUSSET : Le mois dernier, on vous a donné le RSU de 2022 et le RSU de 2021.

Mme FARDOUX : Très bien. Je prends note que je vous pose une question et que vous me dites d'aller chercher dans les documents qui sont à ma disposition. Je vais le faire, Monsieur. Pas de problème. Vous nous dites qu'il y a un point sur les absences des titulaires. Les absences ont baissées d'un point ?

M. ROUSSET : Vous pouvez le regarder. J'ai pris mon rapport 2022 et je l'ai comparé au rapport 2023.

Mme FARDOUX : Je n'ose suggérer que le comparatif figure dans le rapport lui-même.

M. ROUSSET : Madame FARDOUX, je voudrais prendre un exemple sur les interventions de Monsieur LATZ et de Madame BENASSAYA. Quelques fois, quand on n'est pas d'accord avec vous, vous avez un ton qui s'apparente à de la violence verbale. Vous faites un grand sourire, mais vous êtes beaucoup plus vindicative que la moyenne. Moi, je suis quelqu'un de calme et vous commencez à m'énerver.

Mme FARDOUX : J'en suis désolée, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Je vais vous expliquer, même si nous l'avons déjà expliqué. Ce n'est pas nous qui produisons ces données. Ce sont des données qui sont envoyées au CDG et le CDG nous sort ce rapport. D'ailleurs, j'ai râlé parce que la forme du rapport 2022 et la forme du rapport 2023 ne sont pas les mêmes et cela m'a beaucoup gêné dans le comparatif. On n'a pas la main sur ce rapport. C'est une synthèse qui nous est envoyée par le CDG. Je veux bien qu'on fasse les rapports, mais il faudrait que je mette quelqu'un pour reprendre les chiffres de l'année précédente pour vous faire un tableau lors de la délibération.

Mme FARDOUX : Pas de problème, Monsieur ROUSSET. J'irai faire la comparaison. Je n'ai pas eu le temps de le faire pour ce soir parce que j'étais sur d'autres sujets. Pour revenir sur la NBI, vous nous annoncez que 80 agents sur l'ensemble de la Collectivité vont perdre leur NBI d'accueil et que certains allaient gagner une NBI d'accueil.

M. ROUSSET : Ce sont 80 agents maximum. Comment avons-nous travaillé ? Normalement, chaque agent a une fiche de poste, mais on a des mutations et des mobilités au sein de la Collectivité. Quelquefois, je l'avoue, sur 1 000 agents, la fiche de poste n'intègre pas la mobilité de l'agent. Il est possible que sur les 80 personnes qui font partie du panel des personnes qui n'ont pas eu la NBI d'accueil, on va peut-être retrouver à l'intérieur une dizaine de personnes qui justifieront de l'avoir. De la même façon, nous avons travaillé aussi sur ceux qui ne l'avaient pas et à qui nous allons pouvoir la donner.

Mme FARDOUX : Est-ce que vous avez un chiffre à nous donner sur les gens qui pourraient en bénéficier nouvellement ?

M. ROUSSET : Non. À date, j'en ai cinq, mais il risque d'y en avoir plus.

Mme FARDOUX : Merci. Nous sommes très contents d'avoir ce chiffre parce que j'ai croisé tout à l'heure la représentante de la CGT et elle me disait qu'elle n'avait pas réussi à avoir ce chiffre, qu'on lui avait dit qu'on ne pouvait pas le lui donner et qu'on n'était pas sûrs qu'on pourrait lui donner un jour.

M. ROUSSET : Je vais vous expliquer. C'est plus une question d'avancement dans le travail effectué qu'une volonté de ne pas le donner. Il n'y a rien à cacher dans ces informations.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, vous voulez intervenir également ?

M. GRANDJEAN : Je ne veux pas trop allonger le débat, mais ces questions de DRH, qui sont quasiment 20 % de notre Conseil municipal de ce soir, qui sont quasiment 60 % des dépenses de fonctionnement, on se retrouve à en débattre là parce qu'il n'y a que là qu'on peut en débattre politiquement. Il serait vraiment intéressant que ces questions puissent être posées dans une commission préalable de préparation du Conseil municipal parce qu'on les a.

Monsieur ROUSSET, tout à l'heure, vous avez questionné Clémentine FARDOUX, mais il y a sans doute des pistes d'explication. Pourquoi est-ce qu'il y a plus d'absences chez les titulaires que chez des contractuels ? Il y a 10 ans décart de moyenne d'âge. C'est un des éléments d'explication. Cela n'explique pas le facteur 5 entre les deux. Si on veut vraiment comparer les choses, il faut aussi dire qu'un contractuel est sur un contrat de six mois à un an, donc il faut prendre les six premiers mois ou la première année d'un titulaire pour comparer les choses qui sont comparables. Si vous voulez qu'on travaille ensemble sur ces questions, je pense que le groupe de Madame FARDOUX ou le mien seront tout à fait disposés à le faire.

M. le Maire : Merci. Tout le monde prend acte de cette délibération.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	30
Excusés	13

39_201224 - Approbation de la Convention d'adhésion au COS Méditerranée.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : La délibération numéro 39 est une délibération que nous allons devoir voter. Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : La Ville d'Aubagne, dans le cadre de son action sociale et en concertation avec les représentants du personnel, a fait le choix en 2016 d'adhérer au COS Méditerranée pour des prestations sociales et familiales en faveur des agents de la Ville et du CCAS. Cette convention, qui est actuellement en vigueur, arrive à échéance le 31 décembre. Il convient de la reconduire à compter du 1^{er} janvier. Pour rassurer tout le monde, cette nouvelle convention est signée dans les mêmes conditions et à la hauteur des mêmes montants que la précédente. Elle accompagne les prestations dites classiques, comme le mariage, la rentrée scolaire, la participation aux activités sportives spécifiques de la collectivité, telles que les prestations naissances ou fins de carrière.

Par contre, il y a des prestations qui existaient dans l'ancienne convention et qui ont été supprimées. Ce sont toutes les prestations qui étaient liées au Noël adulte et enfant, qui avaient été instaurées en 2022 et 2023 sous la forme de e-bon. Ces prestations ont été supprimées parce qu'on a constaté que la liste des commerces qui acceptent les bons COS dématérialisés sur le territoire communal n'était pas suffisamment développée. De nombreux bons ont été utilisés à l'extérieur du territoire aubagnais, alors que les sommes dépensées pourraient représenter un véritable levier pour aider le commerce aubagnais.

Nous avons donc supprimé ce type de dispositif dans la convention que nous signons avec le COS Méditerranéen et nous nous laissons le soin, sur l'année 2025, de trouver un nouveau prestataire. Il y aura une consultation qui nous permettra, pour décembre 2025, d'avoir des prestations

qui couvrent plus largement les commerces aubagnais. Je vous propose d'approver la nouvelle convention d'adhésion au COS Méditerranée avec les règles que je viens de vous fixer.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°39_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

40_201224 - Approbation de la mise à jour de la liste des missions et cycles de travail bénéficiant de réduction du temps de travail.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro 40.

M. ROUSSET : Je pense que tous les membres de cette assemblée se souviennent de nos délibérations concernant les 1 607 heures. La mise en place des 1 607 heures et des cycles de travail y afférent a fait qu'on avait la possibilité, selon les facteurs de risque du poste occupé, de prétendre pour les agents d'avoir 4 ou 8,5 jours de compensation par an. C'est ce qu'on a appelé les « sujétions ». Il y a trois facteurs de risque qui avaient été définis.

Premièrement, cela concernait ceux qui travaillent avec des rythmes et des conditions de travail spécifiques, en particulier pour les horaires en décalé et pour la propreté qui commence à 5 heures du matin, entre autres. Deuxièmement, c'était « autres facteurs de risque éventuels », comme un environnement physique ou agressif. Par exemple, cela peut être une personne qui utilise une tronçonneuse aux espaces verts pendant une grande partie de son travail. Enfin, on avait un troisième facteur de risque qui était ce qu'on appelait « facteurs liés aux catégories actives ». À ce jour, c'est la police municipale qui figure dans ce troisième risque.

Cette délibération réajuste les choses. On a créé une équipe journée à la propreté, donc le rythme de travail a été modifié. Ils ne travaillent plus en journée continue, donc ils perdent quatre jours de sujétions. Le rythme de travail des équipes de l'après-midi a été modifié parce qu'ils ne travaillent plus le samedi. Là aussi, il y a quatre jours de moins en sujexion. Enfin, les ASVP ne travailleront plus en journée continue, donc la sujexion de quatre jours leur est supprimée.

En annexe, vous avez le tableau général des sujétions remis à jour en fonction des informations que je viens de vous donner. Cette délibération propose de consolider la liste des missions et des cycles de travail pour en permettre l'octroi de jours de réduction du temps de travail. On a bien sûr recueilli l'avis préalable du Comité Social Territorial le 3 décembre dernier.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°40_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

41_201224 - Approbation de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Nous passons à la délibération 41, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : C'est l'approbation de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents de la filière police municipale. Le décret du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la police municipale institue à compter du 1^{er} janvier 2025 la création de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement qui se substitue à l'IAT et à la ISMF.

Cette nouvelle ISFE comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est calculée en fonction du cadre d'emploi des agents. Elle représente 32 ou 33 % du traitement brut indiciaire auquel on ajoute la NBI. C'est une part fixe qui est versée mensuellement. Après, on a une part variable, qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Elle est versée mensuellement dans la limite de 50 %. Cette part variable a un plafond annuel qui est différent selon le poste occupé. Pour un agent de nuit, le plafond annuel est de 3 740 euros. La part variable ne pourra pas dépasser ce plafond annuel. Pour un chef de service bureau, le plafond annuel est de 5 500 euros.

Dans les deux cas, comme on passe d'un régime à un autre, on garantit le maintien du régime indemnitaire antérieur. L'agent ne perd pas d'argent pendant au moins la première année. La deuxième année, le facteur de Bradford s'applique. Sur la part variable, la valeur professionnelle sera appréciée à travers l'entretien annuel professionnel qui repose sur quatre critères : la compétence professionnelle, les qualités relationnelles, les résultats professionnels obtenus et la compétence d'encadrement, le cas échéant.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°41_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

42_201224 - Approbation de la mise à jour des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : La délibération numéro 42, Monsieur ROUSSET, s'il vous plaît.

M. ROUSSET : Cette délibération est simple. On revoit les conditions et les modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires pour les agents de la Ville. Le détail est dans le document.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°42_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

43_201224 - Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile au titre de l'année 2025.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : La délibération numéro 43, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Vous devez avoir l'habitude maintenant puisqu'on vote cette délibération en décembre chaque année. Il s'agit de l'attribution des véhicules de services avec remisage à domicile. Chaque année, on revote cette délibération et on indique quelles sont les fonctions qui sont concernées par les véhicules de services avec remisage à domicile.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame MELIN s'abstient. Elle est adoptée.

La délibération n°43_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

Présents	30
Excusés	13

44_201224 - Ouverture des opérations de recensement de la population et rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2025.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : Je passe la main à Monsieur ROUSSET pour la délibération numéro 44.

M. ROUSSET : C'est une délibération classique qui ouvre les opérations de recensement de la population et qui fixe la rémunération des agents qui vont effectuer ces opérations de recensement.

M. le Maire : Je vous demande de prendre acte de la délibération numéro 44.

Présents	30
Excusés	13

45_201224 - Approbation de la remise gracieuse accordée à Monsieur Mohammed HAMOUDA.

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

M. le Maire : La délibération numéro 45, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : C'est l'approbation de la remise gracieuse accordée à Monsieur Mohammed HAMOUDA. J'ai commencé ce Conseil municipal en vous indiquant qu'il y avait eu une erreur technique sur une délibération. Je finis en vous indiquant qu'il y a une erreur technique là aussi. Si cette remise gracieuse est approuvée, elle sera mise en œuvre sur l'exercice budgétaire 2025 et pas sur l'exercice budgétaire 2024. On a clôturé les opérations sur 2024, donc si nous voulons effectuer cette remise gracieuse, il faut l'imputer sur l'exercice qui arrive au 1^{er} janvier. C'est une dette de 1 420 euros qu'un agent avait à l'égard de la Collectivité parce qu'il y avait eu, à l'époque, un décalage entre les absences et la paie. On l'avait un peu plus payé que ce qu'il aurait dû avoir. C'est une situation qui traîne depuis plusieurs années. On a décidé de remiser gratuitement, d'autant que la situation familiale et personnelle de cette personne est difficile.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°45_201224 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	30
Excusés	13

VIE MUNICIPALE

46_201224 - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal au Maire conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Gérard GAZAY, Maire

M. le Maire : Pour la délibération numéro 46, Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre acte des comptes rendus des délégations du Conseil municipal au maire, conformément à l'article L-2122 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Merci d'être restés aussi longtemps pour celles et ceux qui sont dans l'Assemblée. Merci, mes chers collègues. Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Présents	30
Excusés	13
